

Français Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express

Yearbook of the United Nations 2003



Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2003

Volume 57

Table des matières

Avant-propos	v
A propos de l'Annuaire 2003	xvi
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xvii
Note explicative des documents	xviii
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **47**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 48 : Suivi du Sommet du Millénaire (2000), 48 ; Prévention des conflits, 49 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 57 ; Missions politiques et de consolidation de la paix en 2003, 60. Registre des bureaux politiques et de consolidation de la paix en 2003, 61. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 63 : Terrorisme international, 63. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 71 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 71 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 78 ; Opérations menées en 2003, 79 ; Registre des opérations menées en 2003, 80 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 82. AUTRES QUESTIONS, 99.

II. Afrique **102**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 104. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 107 : République Démocratique du Congo, 113 ; Burundi, 145 ; Rwanda, 154 ; République centrafricaine, 155. AFRIQUE DE L'OUEST, 159 : Côte d'Ivoire, 165 ; Libéria, 184 ; Sierra Leone, 210 ; Guinée-Bissau, 223. CORNE DE L'AFRIQUE, 229 : Érythrée-Éthiopie, 230 ; Somalie, 241 ; Soudan, 256. AFRIQUE DU NORD, 257 : Sahara occidental, 257 ; Jamahiriya arabe libyenne, 267. AFRIQUE AUSTRALE, 269 : Angola, 269. AUTRES

QUESTIONS, 271 : Coopération entre l'Union africaine et le système des Nations-Unies, 271.

III. Amériques 273

AMERIQUE CENTRALE, 273 : Guatemala, 278. HAÏTI, 284 : Financement des missions 285. AUTRES QUESTIONS, 357 : Colombie, 285 ; Cuba - États-Unis, 285 ; El Salvador-Honduras, 286.

IV. Asie et Pacifique 288

AFGHANISTAN, 289 : Situation en Afghanistan, 290 ; Mission du Conseil de sécurité, 302 ; Sanctions, 311. IRAQ, 315 : Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 316. Allégations d'ADM, 322 ; Occupation militaire et conflit armé, 333. IRAQ-KOWEÏT, 356 : Armes et autres sanctions, 361 ; Programme Pétrole contre nourriture, 362 ; Commission de compensation et d'un fonds de compensation des Nations Unies, 369 ; Autres Questions, 370. TIMOR-LESTE, 370 : Financement des opérations des Nations Unies, 381. AUTRES QUESTIONS, 385 : Cambodge, 385 ; Inde-Pakistan, 391 ; Corée, 391 ; Papouasie - Nouvelle-Guinée, 392 ; Iles Salomon, 396 ; Tadjikistan, 396 ; Émirats arabes unis-Iran, 396.

V. Europe et Méditerranée 397

L'EX-YOUGOSLAVIE, 398 : Opérations des Nations Unies, 398. BOSNIE-HERZEGOVINE, 399 : Mise en œuvre de l'accord de paix, 399 ; Missions de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 409. SERBIE-ET-MONTENEGRO, 411 : Situation au Kosovo, 412. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 430. GEORGIE, 430 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 430 ; Relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie, 443. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 443. CHYPRE, 445 : Mission de bons offices, 446 ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 451. AUTRES QUESTIONS, 455 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 455 ; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 456.

VI. Moyen-Orient 457

PROCESSUS DE PAIX, 458 : Situation globale, 458 ; Territoire palestinien occupé, 459. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 496 : Aspects généraux, 496 ; Aide aux Palestiniens, 503 ; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 506. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 516 : Liban, 516 ; République arabe syrienne, 522.

VII. Désarmement 529

ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 529 : Dispositif des Nations Unies, 529. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 532 : Conférence sur le Désarmement, 532 ; Commission du désarmement, 535 ; Accords START, autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 535 ; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 547 ;

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 548 ; Garanties de l'AIEA, 549 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 551 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 552 ; Déchets radioactifs, 553 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 554. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 558 : Armes bactériologiques (biologiques), 558 ; Armes chimiques, 560. ARMES CLASSIQUES, 562 : Programme d'action en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères, 562 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles s'y rapportant, 565 ; Mesures concrètes de désarmement, 567 ; Transparence, 568 ; Mines antipersonnel, 571. DESARMEMENT REGIONAL ET AUTRES APPROCHES, 573 : Afrique, 573 ; Asie et Pacifique, 575 ; Europe, 575 ; Amérique latine, 577. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 579 : Terrorisme, 579 ; Nouveaux types d'armes de destruction massive ; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 581 ; Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 582 ; Désarmement et développement, 584 ; Accords de limitation des armes et de désarmement, 584. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 585.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

592

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 592 : Appui aux démocraties, 592. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 595 : Atlantique Sud, 595 ; Océan indien, 596. DECOLONISATION, 597 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 598 ; Porto Rico, 608 ; Territoires en cours d'examen, 609. INFORMATION, 622 : Services d'informations des Nations Unies, 622 ; Information et télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, 639 ; Rôle de la science et de la technologie dans le contexte de sécurité internationale et de désarmement, 640. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 641 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 641 ; Sous-Comité scientifique et technique, 642 ; Sous-Comité juridique, 645. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 650.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

I. Promotion des droits de l'homme

655

MECANISME DES NATIONS UNIES, 655 : Commission des droits de l'homme, 655 ; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 656 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 657 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 660. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 667 : Aspects généraux, 667 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 669 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 670 ; Convention contre la discrimination raciale, 673 ; Convention contre la torture, 674 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 675 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 675 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 676 ; Convention sur le génocide, 677. AUTRES ACTIVITES, 677 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 677 ; Services consultatifs et coopération technique, 678 ; Information publique et éducation dans le domaine des droits de l'homme, 686 ; Les enfants et la culture de la paix,

689; Institutions nationales et arrangements régionaux, 691 ; Coopération avec les organes chargés des droits de l'homme, 694.

II. Protection des droits de l'Homme

695

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 695 : Troisième décennie de lutte contre le racisme, 695. AUTRES FORMES D'INTOLERANCE, 710 : Préjudice culturel, 710 ; Discrimination contre les minorités, 712 ; Intolérance religieuse, 717. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 720 : Droit à l'autodétermination, 720 ; Administration de la justice, 724 ; Droit à la démocratie, 736 ; Autres questions, 739. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 752 : Droit au développement, 752 ; Corruption, 764 ; Pauvreté extrême, 764 ; Droit à l'alimentation, 766 ; Droit à un logement convenable, 768 ; Droit à l'éducation, 770 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 771 ; Droit à une santé physique et mentale, 772 ; Esclavage et questions connexes, 776 ; Groupes vulnérables, 777.

III. Violations des droits de l'Homme

808

ASPECTS GENERAUX, 808. AFRIQUE, 808 : Burundi, 808 ; République démocratique du Congo, 809 ; Libéria, 814 ; Sierra Leone, 814 ; Somalie, 814 ; Soudan, 814 ; Zimbabwe, 814. AMERIQUES, 814 : Colombie, 814 ; Cuba, 815 ; Haïti, 816. ASIE ET PACIFIQUE, 816 : Afghanistan, 816 ; Cambodge, 816 ; République populaire démocratique de Corée, 816 ; Iran, 817 ; Iraq, 818 ; Myanmar, 819 ; Timor-Leste, 823 ; Turkménistan, 897. EUROPE, 824 : Bélarus, 824 ; Chypre, 824 ; Fédération de Russie, 824. MOYEN-ORIENT, 825 : Liban, 825 ; Territoires occupés par Israël, 825.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politiques de développement et coopération économique internationale

831

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 832 : Développement et coopérations économique internationale, 832 ; Développement durable, 838 ; Éradication de la pauvreté, 848 ; Science et technologie au service du développement, 854. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 862. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 864 : Comité des politiques de développement, 864 ; Administration publique, 865. PAYS EN DEVELOPPEMENT ET ECONOMIES EN TRANSITION, 867 : Pays les moins avancés, 867 ; États insulaires en développement, 871 ; Pays en développement sans littoral, 875.

II. Activités opérationnelles de développement

879

ACTIVITE A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 879. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 890 ; Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 891 ; Activités opérationnelles du PNUD, 893 ; Planification et gestion des programmes, 897 ; Financement, 902. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 904 : Activités des Nations Unies, 904 ; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 905 ; Bureau des services d'appui aux projets, 906 ; Volontaires des Nations Unies, 910 ; Coopération

économique et technique entre pays en développement, 910 ; Fond d'équipement des Nations Unies, 914.

III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique 915

AIDE HUMANITAIRE, 915 : Coordination, 915 ; Mobilisation de ressources, 922 ; Casques Blancs, 922 ; Deminage, 923 ; Activités humanitaires, 927. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 937 : Redressement et développement économique de l'Afrique, 937 ; Autres formes d'assistance économique, 950. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 954 : Coopération internationale, 955 ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 957 ; Aide en cas de catastrophes, 961.

IV. Commerce international, financement et transports 965

COMMERCE INTERNATIONAL, 965 : Politique commerciale, 972 ; Promotion et facilitation du commerce, 974 ; Produits de base, 977. FINANCES, 980 : Politique financière, 980 ; Financement pour le développement, 987 ; Investissements, technologie et questions financières connexes, 990. TRANSPORT, 993 : Transport maritime, 993 ; Transport de marchandises dangereuses, 993. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 995. Préparatifs de la CNUCED XI, 998 ; Secrétaire général de la CNUCED, 998.

V. Activités économiques et sociales régionales 999

COOPERATION REGIONALE, 999. AFRIQUE, 1001 : Tendances économiques, 1002 ; Activités en 2003, 1002. ASIE ET PACIFIQUE, 1007 : Tendances économiques, 1007 ; Activités en 2003, 1008 ; Programme et questions d'organisation, 1014. EUROPE, 1016 : Tendances économiques, 1016 ; Activités en 2003, 1017 ; Activités opérationnelles, 1020. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1020 : Tendances économiques, 1020 ; Activités en 2003, 1020. ASIE OCCIDENTALE, 1024 : Tendances économiques et sociales, 1025 ; Activités en 2003, 1026 ; Programme et questions d'organisation, 1028.

VI. Energie, ressources naturelles et cartographie 1030

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1030 : Énergie, 1030 ; Ressources naturelles, 1033. CARTOGRAPHIE, 1035.

VII. Environnement et établissements humains 1036

ENVIRONNEMENT, 1036 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1036 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1048 ; Activités environnementales, 1055. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1074 : Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1074 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1078 ; Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, 1084.

VIII. Population	1085
SUIVI DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1085. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1089. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1094.	
IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines	1096
POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1096 : Développement social, 1096 ; Personnes handicapées, 1105 ; Développement culturel, 1109. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1116 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1116 ; Programme pour la prévention du crime, 1119 ; Criminalité transnationale organisée, 1125 ; Corruption, 1126 ; Stratégies de prévention du crime, 1149 ; Normes et règles des Nations Unies, 1155 ; DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1158 : Instituts des Nations Unies pour la recherche et la formation, 1160.	
X. Femmes	1164
SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1164. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1190 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1190 ; Commission de la condition de la femme, 1192 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1193 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1194.	
XI. Enfants, jeunes et personnes âgées	1202
ENFANTS, 1202 : Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants, 1202 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1203. JEUNES, 1214. PERSONNES AGEES, 1218 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1218.	
XII. Réfugiés et personnes déplacées	1222
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1222 : Politique relative au programme, 1222 ; Questions financières et administratives, 1227. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1229 : Questions de protection, 1229 ; Mesures d'aide, 1230 ; Activités régionales, 1232.	
XIII. Santé, alimentation et nutrition	1243
SANTE, 1243 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1243 ; Tabac, 1251 ; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1251 ; Accès aux médicaments, 1253 ; Suivi du Sommet du Millénaire, 1255 ; Sécurité routière, 1257. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1259 : Aide alimentaire, 1259 ; Sécurité alimentaire, 1260. NUTRITION, 1261.	

XIV. Système international de contrôle des drogues **1262**

SUIVI DE LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1262. CONVENTIONS, 1267 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1270. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUES, 1271. ACTIONS DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1279 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1279 ; Commission des stupéfiants, 1282 ; Renforcement des dispositifs des Nations Unies, 1288.

XV. Statistiques **1289**

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1289 : Statistiques économiques, 1290 ; Statistiques démographiques et sociales, 1293 ; Autres activités statistiques, 1294.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice **1299**

Activités judiciaires de la Cour, 1299 ; Autres questions, 1309.

II. Cour et tribunaux internationaux **1387**

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1310 : Chambres, 1310 ; Juges ad litem, 1315 ; Bureau du procureur, 1316 ; Greffe, 1317 ; Financement, 1317. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1320 : Chambres, 1320 ; Bureau du procureur, 1325 ; Greffe, 1325 ; Financement, 1326. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1329 : Bureau du procureur, 1329 ; Rapport du BSCI, 1331.

III. Aspects juridiques des relations politiques internationales **1332**

CREATION DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE, 1332. COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL, 1334 ; Responsabilité internationale, 1336 ; Actes unilatéraux des États, 1336 ; Responsabilités des organisations internationales, 1336 ; Fragmentation du droit international, 1336 ; Ressources naturelles partagées, 1337. RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE ETATS ET DROIT INTERNATIONAL, 1337 : Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 1337 ; Terrorisme international, 1338 ; Sureté et sécurité des Nations Unies et du personnel associé, 1340. RELATIONS DIPLOMATIQUES, 1343 : Protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, 1343. TRAITES ET ACCORDS, 1343.

IV. Droit de la mer **1346**

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1346 : Institutions créées par la Convention, 1352 ; Autres développements relatifs à la Convention, 1354 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1362.

V. Autres questions légales 1363

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL, 1363 : Renforcement du rôle des Nations Unies, 1363 ; Programme des Nations Unies pour l'enseignement et l'étude du droit international, 1369 ; Relations avec le pays d'accueil, 1371, DROIT INTERNATIONAL, 1374 : Droit international de bioéthique, 1374. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1374 : Droit commercial international, 1374.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Renforcement et restructuration du système des Nations Unies 1383

PROGRAMME DE REFORMES, 1383 : Aspect généraux, 1383 ; Programme pour le changement 1384 ; Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 1384 ; Réformes administratives et contrôle, 1386. MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL, 1388.

II. Financement et activités de programmation des Nations Unies 1393

SITUATION FINANCIERE, 1393. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1393 : Réforme du processus, 1393 ; Budget pour 2002-2003, 1396 ; Budget pour 2004-2005, 1399. CONTRIBUTIONS, 1422 : Evaluations, 1423. COMPTABILITE ET AUDIT, 1428 : Coordination administrative et budgétaire, 1429. PROGRAMMATION, 1429 : Plan à moyen terme, 1429 ; Exécution des programmes, 1430.

III. Personnel des Nations Unies 1431

CONDITIONS DE SERVICE, 1431 : Commission de la fonction publique internationale, 1431 ; Questions relatives à la rémunération, 1433 ; Autres questions de rémunération, 1435. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1439 : Politiques relatives au personnel, 1439 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1457 ; Questions relatives au déplacement, 1458 ; Administration de la justice, 1459.

IV. Questions institutionnelles et administratives 1462

MECANISME INSTITUTIONNEL, 1462 : Assemblée générale, 1462 ; Conseil de sécurité, 1465 ; Conseil économique et social, 1465. COORDINATION, SUIVI ET COOPERATION, 1466 : Mécanismes institutionnels, 1466 ; Autres questions de coordination, 1467. LES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1474 : Demandes de conversion en agence spécialisée des Nations Unies, 1474 ; Statut d'observateur, 1479 ; Participation des organisations aux activités des Nations Unies, 1480. CONFERENCES ET REUNIONS, 1481. SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1492. AUTRES QUESTIONS, 1495 : Services communs, 1495 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1500 ; Sécurité, 1501.

Annexes

I.	Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1539
II.	Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice	1541
III.	Structure des Nations Unies	1556
IV.	Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2003	1570
V.	Centres et services d'information des Nations Unies	1581

Index

Utilisation de l'Index thématique	1586
Index thématique	1587
Index des résolutions et décisions	1625
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1629
Comment se procurer des exemplaires de l'Annuaire des Nations Unies ?	1630

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

[A/58/1]

Introduction

1. Ce septième rapport annuel m'offre une fois encore l'occasion de dresser le bilan de ce que l'Organisation a fait au cours des 12 derniers mois pour répondre aux lourdes exigences de sa mission. Les chapitres qui suivent montrent que le nombre et l'ampleur des activités menées par l'Organisation dans des domaines tels que la paix et la sécurité, le développement économique et social, l'aide humanitaire, le droit international, les droits de l'homme et l'environnement ne cessent de s'accroître. L'Organisation a fait des progrès satisfaisants dans nombre de ces domaines, mais il en est aussi, et d'importants, où elle a besoin de plus de temps pour atteindre ses objectifs.

2. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le moins qu'on puisse dire est que l'année écoulée n'a pas été une année facile pour les Nations Unies. La guerre d'Iraq a mis à rude épreuve le principe de la sécurité collective et la force morale de l'Organisation. Rares sont les moments de ses 58 années d'histoire où son avenir a inspiré tant de doutes. Et pourtant, l'ONU sortira plus forte de cette épreuve si, portant un regard lucide sur ce qui s'est passé, nous réfléchissons à ce que nous voulons qu'elle devienne et commençons à agir en conséquence.

3. Le 19 août 2003, le bureau des Nations Unies en Iraq a été dévasté par un attentat odieux, perpétré de sang-froid. Une attaque aussi sauvage, aussi froidement calculée, est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. Mon Représentant spécial, M. Sergio Vieira de Mello, et plusieurs autres serviteurs dévoués des Nations Unies ont été assassinés, et l'attentat a aussi fait de nombreux blessés. Je rends ici hommage à leur courage et à leur dévouement aux idéaux des Nations Unies. Mes pensées vont à leurs proches, à qui je tiens à exprimer ma profonde et sincère sympathie. Les extrémistes qui ont assassiné nos collègues ont commis un crime non seulement contre les Nations Unies, mais aussi contre la nation iraquienne.

4. Pendant l'année écoulée, les Nations Unies ont été engagées dans des opérations de paix dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Kosovo, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Timor-Leste. Au Libéria, la force multinationale dont le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement aide à rétablir la sécurité et la stabilité, et sera relevée, le moment venu, par une force de maintien de la paix des Nations Unies. Pour des pays déchirés par la guerre, cependant, un accord de paix n'est qu'une première étape vers un retour durable à la paix et à la prospérité. Dans ces pays, où les rapports politiques, économiques et sociaux normaux entre communautés et entre individus sont devenus impossibles, il faut créer ou reconstituer la société civile sans laquelle la démocratie ne saurait s'implanter durablement, et c'est là une entreprise difficile et de longue haleine. Les principes et les institutions démocratiques doivent en effet pouvoir s'ancrer dans une société civile qui fonctionne de façon autonome. Même s'ils ont souvent besoin d'une aide internationale, les pays qui sortent d'une guerre civile se doivent de choisir eux-mêmes la voie qui les mènera à un système de gouvernement respectueux des valeurs humaines et à la réconciliation nationale.

5. Renforcée dans sa détermination par les nouveaux attentats perpétrés en Arabie saoudite, en Indonésie, au Maroc, en Russie et ailleurs, la communauté internationale poursuit sa lutte contre le terrorisme international. N'oublions pas, toutefois, que les droits de l'homme ne doivent pas être

sacrifiés à la lutte antiterroriste. N'oublions pas non plus que la pauvreté et le ressentiment nourri par les injustices, qui ne sauraient certes légitimer le terrorisme, ne figurant pas moins parmi ses causes indirectes, causes don't toute stratégie antiterroriste doit absolument tenir compte. Les mesures visant à faire reculer la pauvreté, à redresser les injustices, à renforcer la gouvernance et à encourager la tolérance, bénéfiques en elles-mêmes, sont aussi des moyens essentiels de s'attaquer à ces causes indirectes. La coalition mondiale contre le terrorisme est vouée à se défaire si de réelles avancées ne sont pas observées sur les autres fronts de la lutte pour un ordre mondial plus humain et plus juste.

6. Le désarmement, y compris l'élimination des armes de destruction massive, reste au premier plan des préoccupations de la communauté internationale. Les événements récents ont mis en évidence le danger de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. Il importe non seulement d'éviter l'érosion des instruments internationaux applicables aux armes de destruction massive, mais encore de les renforcer. Le désarmement exige la coopération multilatérale, et n'est possible que dans un climat de confiance.

7. Les problèmes immédiats qui nous sollicitent de façon pressante dans le domaine de la paix et de la sécurité ne doivent pas nous accaparer au point de nous faire négliger l'action en faveur du développement économique et social. Il subsiste un décalage considérable entre la rhétorique de la solidarité et la réalité de l'exclusion. Nos efforts de paix resteront vains si nous ne nous attachons pas à combler cet écart, en donnant une chance aux pays les plus pauvres d'accomplir des progrès tangibles. Il faut aussi veiller à ce que les moyens que nous consacrons à contenir et résoudre les conflits ne soient pas distraits de ceux qu'exigent d'autres grandes causes internationales, notamment la protection des réfugiés et des déplacés, la lutte contre l'infection par le VIH, contre le sida et d'autres maladies, et la promotion du développement durable.

8. L'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) est venue nous rappeler à quel point le monde reste vulnérable aux maladies, et combien sont réels les risques de leur propagation rapide par-delà les frontières. Cependant, la contre-attaque, efficace et bien coordonnée, a démontré les avantages de la coopération multilatérale, illustrés en l'occurrence par l'intervention rapide et éminemment compétente de l'Organisation mondiale de la santé.

9. Pour affronter les multiples problèmes internationaux du moment, que les gouvernements, livrés à eux-mêmes, n'ont pas les moyens de résoudre, il importe de nouer des partenariats et des alliances. Nous nous devons de permettre au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général de participer plus largement à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

10. L'Organisation ne porte pas en elle-même sa propre finalité. Elle n'est que le moyen de fins définies en commun. Elle tire sa force et son efficacité du soutien actif des États Membres et des principes qui guident leur action. L'Organisation ne peut remplir sa mission que s'il y a consensus autour de ses buts fondamentaux. Ce n'est pas dire que les États Membres doivent être d'accord en tout. Cela signifie, en revanche, qu'ils doivent être prêts à recourir à l'Organisation pour atteindre des objectifs partagés et concilier leurs intérêts. Cela signifie encore que les intérêts nationaux doivent être définis en donnant tout le poids qu'ils méritent aux impératifs de l'instauration d'un ordre mondial juste et stable.

Chapitre I Paix et sécurité

11. Durant l'année écoulée, les activités de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité sont restées concentrées sur la prévention et le règlement des conflits et sur l'aide aux pays en situation postconflictuelle. Bien que les Nations Unies aient été sollicitées par plusieurs problèmes nouveaux, des questions telles que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive sont restées au premier plan de leurs préoccupations. La guerre d'Iraq a montré avec quelle rapidité les données du problème de la sécurité internationale peuvent se modifier, et a mis aussi en évidence la diversité des conceptions de la paix et de la sécurité mondiales.

12. Les conflits civils font peser une menace de plus en plus grave sur la paix et la sécurité internationales. Ils créent des situations où les pires violences peuvent être commises impunément. Ces zones où règne l'impunité offrent un terrain de choix aux fléaux de notre époque – trafic de drogues, trafic d'armes, trafic de femmes, d'hommes et d'enfants, entraînement de terroristes. Ces zones sont reliées entre elles par des réseaux financiers et commerciaux illicites dont l'existence exerce un effet déstabilisateur sur des régions entières, voire sur le système international lui-même. Des dizaines d'années d'efforts de développement, des siècles de cohésion sociale peuvent ainsi être balayés en très peu de temps. Ces revers touchent particulièrement les femmes et les enfants, comme il ressort du rapport sur les femmes, la paix et la sécurité que j'ai présenté au Conseil de sécurité en octobre 2002. La complexité des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité a conduit les institutions du système des Nations Unies à concentrer de plus en plus leur action sur de grands problèmes du moment. Cette tendance est illustrée par le fait que le Conseil de sécurité continue de consacrer des réunions à participation non limitée à de grands thèmes d'actualité tels que les enfants dans les conflits armés, les femmes, la paix et la sécurité, les civils dans les conflits armés et le commerce des armes légères. Le Conseil a maintenant étendu cette pratique à des thèmes d'intérêt régional tels que les menaces que le trafic des armes légères et le mercenariat font peser sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest (18 mars 2003) et les incidences de la crise alimentaire qui sévit en Afrique sur la paix et la sécurité (7 avril 2003).

13. Pour s'acquitter de sa mission dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU dispose de moyens qui vont de la diplomatie préventive aux missions de rétablissement, de maintien ou de consolidation de la paix. Dans la pratique, les questions qui relèvent de ces quatre domaines d'action sont intimement liées. Ainsi, à Chypre et au Sahara occidental, des activités de rétablissement de la paix sont menées depuis des années parallèlement à des activités de maintien de la paix. Tout effort de consolidation de la paix – l'Afghanistan en fournit un bon exemple – repose dans une large mesure sur une forme de diplomatie préventive adaptée aux situations postconflituelles. Sachant la place centrale que la situation en Iraq a occupée, durant la période considérée ici, parmi les préoccupations de l'Organisation comme de l'opinion publique mondiale, j'ai décidé de faire figurer cette année dans mon rapport une section spécialement consacrée à l'Iraq.

Iraq

14. Le 16 septembre 2002, le Ministre iraquien des affaires étrangères m'a informé que son gouvernement avait décidé d'accepter sans condition le retour des inspecteurs des Nations Unies. Cette décision suivait une série d'entretiens que j'avais eus avec les autorités iraquiennes en mars, mai et juillet 2002 et l'appel pressant que j'avais lancé en septembre 2002 devant l'Assemblée générale pour que l'Iraq se conforme aux obligations que lui imposaient les résolutions du Conseil de

sécurité. J'ai accueilli avec espoir la reprise en Iraq, en novembre 2002, des inspections de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité, à l'unanimité de sa résolution 1441 (2002). C'est avec regret qu'à la lecture du rapport du Président exécutif de la COCOVINU daté du 27 janvier 2003, j'ai noté que l'Iraq, tout en coopérant, ne semblait pas avoir véritablement admis qu'il lui fallait se conformer à toutes ses obligations.

15. Au début de mars 2003, le Conseil de sécurité s'est montré divisé sur le parti à prendre. Cependant, j'ai continué d'exhorter la communauté internationale à présenter un front uni, tout en l'encourageant à exercer des pressions constantes et insistantes auprès des dirigeants iraqiens, m'entretenant quotidiennement avec des membres du Conseil de sécurité, des représentants de la Ligue des États arabes, les responsables de la COCOVINU et d'autres personnalités, tant au Siège que dans diverses capitales. Toutefois, à la mi-mars, il était devenu manifeste qu'un certain nombre d'États Membres avaient conclu à l'impossibilité de résoudre la crise sans recourir à la force. Le 17 mars, j'ai informé le Conseil que j'avais décidé de suspendre les activités de l'ONU en Iraq et ordonné le retrait, dès le lendemain, de tout le personnel du système des Nations Unies encore présent dans le pays.

16. Après la phase d'hostilités intensives qui a abouti à l'occupation de l'Iraq par une coalition dirigée par les États-Unis et le Royaume-Uni, le Conseil de sécurité, après avoir longuement délibéré, a adopté le 22 mai 2003 sa résolution 1483 (2003). Au paragraphe 8 de cette résolution, le Conseil me demandait de désigner un représentant spécial qui serait chargé notamment de coordonner les activités des Nations Unies en Iraq et de venir en aide à la population iraquienne, en coordination avec l'Autorité provisoire de la coalition, dans des domaines tels que l'aide humanitaire, la reconstruction et le développement, les droits de l'homme, la réforme du système juridique et de l'appareil judiciaire et le rétablissement en Iraq d'un gouvernement représentatif reconnu sur le plan international. J'ai nommé un représentant spécial pour une période initiale de quatre mois.

17. Mon Représentant spécial, lors de multiples déplacements en Iraq, a rencontré des interlocuteurs constituant un échantillon large et diversifié de la société iraquienne. Lui-même et ses proches collaborateurs ont eu aussi des contacts réguliers avec l'Administrateur et d'autres responsables de l'Autorité provisoire de la coalition. Mon Représentant spécial et moi-même avons amorcé un dialogue avec les dirigeants des pays voisins de l'Iraq et d'autres membres de la communauté internationale. Dans mon premier rapport au Conseil de sécurité (S/2003/715), j'ai insisté sur les impératifs dont procèdent les activités menées par les Nations Unies en application de la résolution 1483 (2003) – notamment rétablir dès que possible le peuple iraquien dans sa souveraineté et respecter le droit de ce peuple de déterminer lui-même son avenir politique –, et sur notre souci de mener nos activités d'assistance en ayant avant tout à l'esprit les intérêts du peuple iraquien. J'y faisais une évaluation préliminaire de l'ampleur de la tâche confiée à l'Organisation par la résolution 1483 (2003) et indiquais dans quels domaines j'estime que l'ONU a les compétences et les atouts requis pour jouer un rôle utile. Dans cet esprit, je proposais dans le rapport la mise sur pied d'une mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le 14 août, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1500 (2003), par laquelle il a décidé d'établir la MANUI pour une période d'une durée initiale de 12 mois. Dans la même résolution, le Conseil s'est félicité de la mise en place, le 13 juillet 2003, du Conseil de gouvernement de l'Iraq, estimant que l'établissement de cet organe largement représentatif marque une étape importante vers la formation par le peuple iraquien d'un gouvernement représentatif et souverain internationalement reconnu.

18. L'attentat nihiliste perpétré le 19 août 2003 contre le bureau des Nations Unies à Bagdad a porté un rude coup à l'action menée par l'Organisation pour aider à la normalisation de la situation en Iraq. Mon Représentant spécial, Sergio Vieira de Mello, ainsi que plusieurs fonctionnaires internationaux et locaux des Nations Unies ont trouvé la mort dans l'attentat, qui a fait aussi de nombreux blessés. Leur sacrifice ne sera pas vain. L'ONU entend continuer à aider le peuple iraquien à reconstruire son pays et à recouvrer sa souveraineté, guidé par des dirigeants qu'il aura lui-même choisis. Pour ma part, je continuerai d'insister sur la nécessité d'arrêter un calendrier précis, afin que le peuple iraquien sache exactement quelles étapes devront être franchies avant que soit rendue à la nation iraquienne sa pleine souveraineté. Cela implique la mise en place du Conseil de gouvernement doit être suivie d'un processus constitutionnel dont les iraqiens auront l'entière responsabilité. À cette fin, l'ONU continuera de jouer un rôle actif afin de faciliter et de soutenir le processus politique. Mon nouveau Représentant spécial continuera de travailler avec le Conseil de gouvernement et avec l'Autorité provisoire de la coalition et poursuivra le dialogue avec les dirigeants des pays de la région et d'autres membres de la communauté internationale.

Prévention des conflits et rétablissement de la paix

19. Un vaste dispositif est actuellement mis en place pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans mon rapport de 2001 sur la prévention des conflits armés. Deux des volets principaux de ce dispositif consistent à favoriser, d'une part, la mise en place de moyens de prévention des conflits au niveau local et au plan national et, d'autre part, l'élaboration de stratégies régionales de prévention des conflits associant des mesures politiques à des mesures de développement économique. Le Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination, ayant décidé de faire de la prévention des conflits armés le thème principal de sa seconde session ordinaire de 2002, a pu étudier comment mieux harmoniser et coordonner les interventions par lesquelles les institutions du système des Nations Unies, aux niveaux local, national, régional et international, s'emploient à remédier aux causes structurelles des conflits armés. Par la résolution qu'elle a adoptée récemment sur la prévention des conflits armés, l'Assemblée générale a assigné à l'ONU un rôle important, l'engageant non seulement à poursuivre ses activités de prévention, mais aussi à les diversifier et à les intensifier.

20. Au Moyen-Orient, après près de trois ans de violences et d'affrontements, l'espoir d'une relance du processus de paix semble enfin se faire jour. À la suite de la nomination d'un premier ministre par l'Autorité palestinienne, une feuille de route indiquant les étapes d'un règlement définitif du conflit israélo-palestinien fondé sur la coexistence de deux États a été officiellement présentée aux parties, le 30 avril 2003. Cette feuille de route axée sur les résultats, élaborée à l'issue d'une série de réunions du « quatuor » (ONU, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie) comporte des phases, des dates butoirs et des critères clairement énoncés. Elle vise à permettre aux deux parties, par des concessions réciproques, de progresser dans les domaines politique, sécuritaire, économique, humanitaire et institutionnel, sous un contrôle international vigilant. La voie tracée par la feuille de route devrait mener à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins, dans la paix et la sécurité, selon la vision de la région à laquelle le Conseil de sécurité avait marqué son attachement par sa résolution 1397 (2002). J'ai trouvé particulièrement encourageante la rencontre au sommet qui a réuni les deux parties et le Président des États-Unis à Aqaba (Jordanie) le 4 juin 2003, rencontre à l'issue de laquelle les deux parties se sont fermement engagées à respecter la feuille de route.

21. Même si des signes de progrès se sont fait jour récemment, le cycle infernal de la violence, des représailles et de la vengeance n'en a pas moins caractérisé la majeure partie de la période considérée ici, entraînant de lourdes pertes en vies humaines et de nouvelles destructions. L'effondrement total de l'économie palestinienne n'a pu être évité que grâce à une aide étrangère importante, acheminée notamment par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par d'autres organismes et programmes des Nations Unies. L'aggravation de la situation sécuritaire, ainsi que des difficultés d'accès ont entravé l'action menée par les Nations Unies et par d'autres entités pour remédier à la crise humanitaire de plus en plus grave qui sévit dans le territoire palestinien occupé, crise dont je traite plus en détail dans le chapitre qui suit.

22. Je suis resté personnellement engagé dans l'action menée pour rétablir la paix au Moyen-Orient, aussi bien par des contacts directs que par l'intermédiaire de la représentation des Nations Unies au sein du Quatuor, dont la dernière réunion de haut niveau a eu lieu sur les rives de la mer Morte, en Jordanie, le 22 juin 2003. Je rends compte chaque mois au Conseil de sécurité de mes activités dans ce domaine et de l'évolution de la situation. Le but de l'application de la feuille de route, et d'ailleurs du processus de paix dans son ensemble, reste à terme le règlement global du conflit du Moyen-Orient, y compris des contentieux israélo-syrien et israélo-libanais, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et des résultats de la Conférence de la paix tenue à Madrid en 1991 et du principe de l'échange de territoires contre la paix, des accords précédemment conclus par les parties et des initiatives de paix approuvées en mars 2002 par la Ligue des États arabes à son sommet de Beyrouth.

23. À mon grand regret, et malgré tout ce que j'ai pu tenter dans l'exercice de mes bons offices, le problème de Chypre n'est toujours pas résolu. La levée, il y a quelque mois, des restrictions sur les déplacements entre le nord et le sud de l'île est certes une mesure positive, mais les problèmes les plus difficiles demeurent, faute d'un règlement d'ensemble. Les parties ont manqué une occasion unique de parvenir à un tel règlement, qui aurait permis à une Chypre réunifiée de signer le Traité d'adhésion à l'Union européenne le 16 avril 2003. Voyant que la date de signature du Traité se rapprochait, et encouragé par l'élection en Turquie, en novembre 2002, d'un gouvernement qui semblait sincèrement disposé à régler la question, j'ai soumis un plan de règlement global aux deux dirigeants chypriotes en novembre 2002. Les deux parties ont accepté de négocier sur la base de ce plan, mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord, ce qui m'a amené en avril 2003 à fermer le bureau de mon Conseiller spécial. Si un règlement intervenait avant l'entrée en vigueur du Traité d'adhésion à l'Union européenne, c'est-à-dire avant le 1er mai 2004, il serait encore possible à un État chypriote réunifié d'entrer dans l'Union européenne. Je ne pense pas, toutefois, qu'une nouvelle initiative de ma part puisse servir à quoi que ce soit, à moins que les parties ne se montrent véritablement disposées à accepter un règlement reposant sur le plan que j'avais proposé en novembre 2002. Si tel était le cas, je reprendrais mes efforts en vue du règlement d'un différend qui n'a que trop duré. En attendant, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre continue de surveiller la zone tampon qui sépare les deux parties de l'île.

24. Au début de 2003, le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont achevé la mise en œuvre du volet politique du Protocole signé à Lusaka en 1994. Ce progrès a permis de mettre un terme à la Mission des Nations Unies en Angola. Le Conseil de sécurité a, quant à lui, levé en décembre 2002 les sanctions qu'il avait prises contre l'UNITA. La responsabilité du restant des activités prévues par le Conseil de sécurité a été confiée au bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, convenablement renforcé à cet effet, par l'intermédiaire

duquel le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies : aident les collectivités locales à réabsorber progressivement les anciens combattants et les personnes déplacées; renforcent les moyens de lutte antimines et réalisent des opérations de déminage; contrôlent le respect des droits de l'homme grâce à une unité spéciale attachée au bureau du Coordonnateur résident; enfin, s'emploient à renforcer la coordination internationale en vue d'aider le Gouvernement angolais à organiser une conférence de donateurs.

25. Au Burundi, la seconde phase de la période de transition a commencé en mai 2003 avec l'investiture du nouveau Président et du nouveau Vice-président. Des travaux préparatoires, que l'ONU s'est employée à faciliter par ses bons offices, ont abouti à la signature d'accords de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et trois des quatre groupes armés et à la création de la Commission mixte de cessez-le-feu. En avril 2003, l'Union africaine a autorisé le déploiement de la Mission africaine au Burundi en vue de faciliter l'application des accords de cessez-le-feu. Des organismes des Nations Unies continuent d'apporter leur concours à l'action menée par l'Union africaine pour démobiliser les combattants et les réinsérer dans la société civile, en vue de l'application intégrale de l'Accord d'Arusha. Néanmoins, la poursuite des combats, dont la reprise la plus récente a été observée en juillet 2003, met en évidence la nécessité de s'attaquer d'urgence à tous les problèmes qui entravent encore le processus de paix. Je me félicite des initiatives prises sur le plan régional en vue d'un véritable cessez-le-feu.

26. Mon représentant pour la Somalie a continué d'encourager les parties à conclure un accord complet et viable dans le cadre de la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie, qui s'est ouverte en octobre 2002 au Kenya sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. À la fin du premier semestre de 2003, les délégués somaliens avaient approuvé les rapports de cinq des six commissions de réconciliation, qui portent sur des aspects importants de la consolidation de la paix en Somalie. Avant de passer à l'étude d'une formule de partage du pouvoir, il leur restait à se mettre d'accord sur le rapport de la Sixième Commission, portant sur la rédaction d'une charte constitutionnelle provisoire en vue de la mise en place d'un gouvernement de transition. Je forme l'espoir que les dirigeants somaliens, s'appuyant sur la Déclaration d'Eldoret du 27 octobre 2002, parviendront à un accord définitif et complet et s'engageront fermement à l'appliquer.

27. Au Soudan, les progrès des pourparlers de paix organisés sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont amélioré les perspectives d'une paix durable. Si la dynamique amorcée par la signature du Protocole de Machakos en juillet 2002 se maintient, un accord global pourrait intervenir rapidement. Mon Conseiller spécial et des fonctionnaires du Secrétariat continueront de soutenir les efforts de médiation. Par ailleurs, le Coordonnateur résident des Nations Unies au Soudan a établi un vaste programme visant à favoriser la relance de l'économie soudanaise, initiative qui ne peut qu'avoir une incidence favorable sur les pourparlers de paix.

28. Constatant que le règlement du différend concernant le Sahara occidental n'avait toujours pas progressé, le Conseil de sécurité a invité mon Envoyé personnel à proposer une solution politique Assurant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, en gardant à l'esprit les préoccupations exprimées par les parties et en consultant, au besoin, toutes autres personnes qui connaissent la question. Un plan de règlement a donc été présenté en janvier 2003 au Maroc, au Front POLISARIO, à l'Algérie et à la Mauritanie. En mars, le Maroc et le Front POLISARIO ont exprimé des réserves vis-à-vis de ce plan. Toutefois, au début de juillet, le Front POLISARIO a informé mon Envoyé personnel qu'il acceptait le plan de paix. Le 9 juillet, une version remaniée du plan de paix a été communiquée aux parties; le remaniement consistait à ajouter un troisième choix, l'autonomie, à ceux

qui seraient proposés au suffrage des électeurs lors d'un référendum. Le 31 juillet 2003, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution 1495 (2003), dans laquelle il a exprimé son appui au plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et demandé aux parties de collaborer avec l'ONU et entre elles en vue de l'acceptation et de l'application du plan de paix. En attendant, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué de contrôler le respect de l'accord de cessez-le-feu conclu par les parties en septembre 1991.

29. Depuis ma première entrevue à Paris, en septembre 2002, avec le Président du Cameroun et le Président du Nigeria, j'ai usé de mes bons offices auprès des deux pays tandis qu'ils négociaient le règlement de leur différend frontalier. À la suite de notre deuxième rencontre, qui a eu lieu en novembre 2002 à Genève, les deux chefs d'État m'ont demandé de créer une commission mixte Cameroun-Nigeria qui, sous la présidence de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, faciliterait l'application pacifique de l'arrêt rendu en octobre 2002 par la Cour internationale de Justice sur le tracé des frontières terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, et s'attacherait à renforcer la confiance entre les deux pays. La Commission mixte s'est réunie régulièrement, alternativement à Yaoundé et Abuja. Progressant dans ses travaux, elle a créé deux sous-commissions, l'une chargée des questions touchant l'abornement de la frontière terrestre et l'autre des questions concernant les populations touchées par l'application de l'arrêt de la Cour. Cette dernière doit procéder à une évaluation de la situation des populations concernées et étudier les dispositions à prendre pour protéger leurs droits.

30. En Amérique latine, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala a continué de vérifier l'application des accords de paix de 1996, dont la mise en œuvre est étalée sur une période allant jusqu'en 2004. Le Gouvernement guatémaltèque, à l'issue de la réunion tenue en février 2002 par le Groupe consultatif, avait pris l'engagement d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Cependant, à sa réunion suivante, en mai 2003, le Groupe a jugé insuffisants les progrès accomplis à cet égard. La recrudescence des attentats contre des défenseurs des droits de l'homme et des magistrats, et la persistance des tensions sociales sont particulièrement préoccupantes. En revanche, le renouveau de l'activisme populaire en faveur de l'application des accords de paix constitue un signe encourageant.

31. J'ai continué d'user de mes bons offices pour faciliter la recherche d'une solution pacifique au conflit qui déchire la Colombie depuis près de 40 ans. Malgré la rupture des pourparlers entre le Gouvernement colombien et les deux principaux groupes rebelles – les Forces armées révolutionnaires de Colombie et l'Armée de libération nationale –, mon Conseiller spécial pour la Colombie, en entretenant des contacts réguliers avec le Gouvernement colombien, les groupes rebelles, des membres de la société civile et des membres de la communauté internationale, a continué d'apporter son soutien aux efforts de paix. Par ailleurs, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en collaboration avec l'équipe des Nations Unies présente en Colombie et mon Conseiller spécial, s'est employé à faire face au problème de plus en plus grave des personnes déplacées. L'extension d'un conflit entretenu par le trafic de drogues rend très difficile le travail des organismes des Nations Unies qui s'emploient à en atténuer les repercussions humanitaires et à en éliminer les causes profondes.

32. Les relations entre l'Inde et le Pakistan se sont améliorées, et il a été annoncé, en mai 2003, que chacun des deux pays se ferait représenter dans la capitale de l'autre par un Haut Commissaire, que les liaisons ferroviaires, routières et aériennes entre l'Inde et le Pakistan seraient rétablies et que

d'autres mesures de confiance suivraient. J'espère que ces mesures aboutiront à la reprise d'un dialogue suivi et à des progrès substantiels sur la voie d'un règlement pacifique des différends qui subsistent entre les deux pays, notamment au sujet du Jammu-et-Cachemire.

33. Au Népal, malgré la conclusion d'un accord de cessez-le-feu et plusieurs séries de pourparlers entre le Gouvernement et le parti communiste népalais (maoïste), le processus de paix demeure fragile. L'ONU reste prête à apporter son concours pour renforcer ce processus, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Les institutions du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du bureau du Coordonnateur résident et de programmes tels que le PNUD et l'UNICEF, ont réorienté leurs activités d'aide humanitaire, d'aide à la reconstruction et d'assistance au développement afin de soutenir plus efficacement le processus de paix.

34. Au Sri Lanka, le processus de paix, qui avait amorcé des progrès encourageants après le cessez-le-feu de février 2002, a subi un revers lorsqu'en avril 2003, les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul ont suspendu leur participation aux négociations avec le Gouvernement. Je souscris sans réserve à l'action que continuent de mener les Gouvernements norvégien et japonais pour faire avancer le processus de paix, et je forme l'espoir que les pourparlers reprendront à bref délai. Les institutions du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du bureau du Coordonnateur résident et en collaboration avec la Banque mondiale, continueront de soutenir le processus de paix en réalisant des projets de reconstruction et de développement.

35. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville, signé en août 2001 par les partis de Bougainville et le Gouvernement, a sensiblement progressé. Après vérification et notification par le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, à la fin de juillet 2003, de l'achèvement de la phase II du plan d'élimination des armes, les amendements à la Constitution prévoyant la mise en place d'un gouvernement autonome de Bougainville et un référendum sur le statut futur de Bougainville sont entrés en vigueur. Le mandat du Bureau des Nations Unies à Bougainville doit s'achever à la fin de 2003, date à laquelle il aura mené sa mission à bon terme, mais les institutions du système des Nations Unies et la communauté des donateurs devront continuer d'aider les parties à mettre en œuvre l'Accord de paix.

36. Je constate avec satisfaction que les Nations Unies et le Gouvernement indonésien continuent de coopérer à la mise en œuvre des réformes politiques, économiques et sociales que celui-ci a entreprises. Je demeure convaincu que le respect des principes démocratiques et la promotion des droits de l'homme constituent les meilleurs moyens de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale de l'Indonésie. Dans cet esprit, j'ai engagé toutes les parties au conflit d'Aceh à remplir les obligations qui leur incombent quant à la protection des civils en période de conflit armé et à reprendre le dialogue. J'ai aussi suivi de près les travaux du Tribunal pénal spécial indonésien chargé de juger les violations des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental; j'ai la ferme conviction que les responsables des violations graves des droits de l'homme commises en 1999 au Timor-Leste (alors le Timor oriental) doivent être traduits en justice.

37. J'ai porté une attention toute particulière à la crise déclenchée dans la péninsule coréenne par des informations selon lesquelles, en octobre 2002, la République populaire démocratique de Corée aurait reconnu qu'elle réalisait un programme d'enrichissement de l'uranium. La République populaire démocratique de Corée a par la suite dénoncé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, puis a affirmé qu'elle possédait des armes nucléaires. Le fait que les relations entre la République populaire démocratique de Corée et d'autres États, en particulier les États-Unis

d'Amérique, sont marquées de longue date par une extrême méfiance réciproque et une vive hostilité a contribué à entretenir la tension dans la région. En janvier 2003, craignant que les secours humanitaires ne puissent plus être acheminés vers la République populaire démocratique de Corée, j'ai demandé à mon Envoyé personnel de se rendre sur place, ce qu'il a fait en janvier et mars 2003, pour tenter d'éviter une catastrophe humanitaire et préparer le terrain en vue d'un règlement négocié. Mon Envoyé personnel a eu des entretiens approfondis et utiles avec de hauts responsables, tant à Pyongyang que dans d'autres capitales où les autorités s'inquiétaient du tour que prenait la situation dans la péninsule coréenne. Les dangers que comporte cette situation font peser une lourde menace sur la sécurité et la stabilité de la région. L'existence d'un consensus international sur la nécessité de faire de la péninsule coréenne une zone exempte d'armes nucléaires, et la volonté manifestée par tous les principaux intéressés de trouver une solution pacifique autorisent un optimisme prudent quant aux chances d'un règlement global de la crise. Je continuerai de soutenir sans réserve le processus diplomatique multilatéral qui, lancé en avril 2003 à Beijing, a depuis pris de l'ampleur.

38. Mon Envoyé spécial au Myanmar s'est rendu à Rangoon en novembre 2002 et en juin 2003, pour ses neuvième et dixième missions de soutien à la réconciliation nationale et à la démocratisation. Il a rencontré les principaux personnalités politiques, à savoir les dirigeants du Conseil national pour la paix et le développement, de hauts responsables de la Ligue nationale de la démocratie et les chefs des partis politiques représentant les minorités ethniques. L'incident du 30 mai 2003, qui s'est soldé par l'arrestation de nombreux cadres de la Ligue nationale de la démocratie, y compris sa présidente, Daw Aung Suu Kyi, a ravivé les inquiétudes quant aux chances de progrès sur la voie de la réconciliation nationale et à la possibilité, à terme, d'une transition vers la démocratie. J'exhorte une nouvelle fois le Gouvernement du Myanmar à répondre à l'appel que lui a adressé la communauté internationale, notamment les pays de la région, pour qu'il libère sans plus tarder Daw Aung San Suu Kyi et les autres dirigeants de la Ligue nationale de la démocratie.

Maintien de la paix et consolidation de la paix

39. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont deux domaines d'action intimement liés, puisqu'il s'agit dans les deux cas d'aider des pays qui sortent d'un conflit à consolider une paix encore fragile. Que ce soit en envoyant sur place des Casques bleus ou en autorisant le déploiement d'une force multinationale, les Nations Unies, dans de nombreuses régions du monde, ont activement soutenu la transition de l'état de guerre à la paix. De plus, dans le but de consolider la paix, l'ONU et les institutions du système des Nations Unies, en apportant un concours dans les domaines politique et humanitaire et une assistance au développement, aident les pays à faire face à des situations d'urgence, à se reconstruire et à se doter d'institutions viables. Je note avec satisfaction que la Mission des Nations Unies en Bosnie Herzégovine et la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka ont été menées à bonne fin, ce qui montre que l'ONU est capable de s'acquitter de mandats complexes dans des délais raisonnables.

40. Le 4 décembre 2002, le Conseil de sécurité a autorisé le renforcement de l'élément militaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dont l'effectif serait porté progressivement à 8 700 hommes, en vue de faciliter le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés étrangers. Le 17 décembre, les participants au dialogue intercongolais ont signé l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo; le 2 avril 2003, ils ont signé l'Acte final des négociations, par lequel ils ont formellement confirmé leur acceptation de l'Accord du 17 décembre, approuvé la constitution de transition et confirmé l'adoption de 36 résolutions qu'ils avaient prises lors de leur réunion d'avril

2002, ouvrant ainsi la voie à la formation d'un gouvernement de transition. En mai 2003, considérant les progrès réalisés au plan national, j'ai présenté au Conseil de sécurité un rapport où j'exposais en détail le rôle que jouerait la MONUC pour faciliter la transition. Cependant, malgré les progrès accomplis sur le plan politique, les combats se sont poursuivis dans l'est du pays, en particulier en Ituri et dans le Kivu, où des massacres et des violations massives des droits de l'homme ont été perpétrés. Constatant la détérioration rapide de la situation sécuritaire dans l'Ituri et considérant qu'elle risquait de compromettre le processus de paix, le Conseil de sécurité, le 30 mai, a autorisé le déploiement à Bunia, en Ituri, d'une force multinationale intérimaire d'urgence. Cette force, composée de contingents fournis par des pays de l'Union européenne, a été placée sous commandement français. L'ONU et la communauté internationale ont mis à profit la présence de cette force multinationale jusqu'au 1er septembre 2003 pour renforcer les institutions politiques locales et empêcher une nouvelle détérioration de la situation humanitaire. La formation du gouvernement de transition a été officialisée en juillet 2003 par l'investiture de quatre nouveaux vice-présidents ainsi que des ministres et vice-ministres. Par sa résolution 1493 (2003) du 28 juillet, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a décidé de porter l'effectif de la MONUC à 10 800 hommes.

41. En septembre 2002, un conflit civil a éclaté en Côte d'Ivoire après la tentative de coup d'État d'un groupe de militaires qui avait attaqué des installations militaires simultanément à Abidjan, Bouaké et Korhogo. Les forces de sécurité fidèles au Gouvernement eurent tôt fait de reprendre le contrôle d'Abidjan, mais la moitié nord du pays restait aux mains des rebelles. Les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont abouti à la signature en octobre 2002 d'un accord de cessez-le-feu dont des troupes françaises et des troupes de la CEDEAO ont ensuite contrôlé l'application. En janvier 2003, les parties ivoiriennes ont signé l'Accord de Linas-Marcoussis prévoyant l'établissement d'un gouvernement de réconciliation nationale qui aurait pour principales tâches d'établir un calendrier en vue d'élections nationales crédibles et transparentes, de restructurer les forces de défense et les forces de sécurité et de désarmer tous les groupes armés. En mai 2003, le Conseil de sécurité a autorisé l'établissement de la Mission des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (MINUCI), lui donnant pour mandat de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et de jouer sur le terrain un rôle complémentaire de celui des forces françaises et de celles de la CEDEAO. Le déploiement de la MINUCI se déroule de façon satisfaisante, un premier groupe de 26 officiers de liaison étant arrivé à Abidjan le 23 juin 2003. Tout au long du processus de rétablissement de la paix, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a apporté un soutien précieux aux démarches internationales qui ont abouti à la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis.

42. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a commencé d'appliquer son plan de retrait, qui prévoit le retrait complet de la Mission d'ici à la fin de 2004, tout en continuant d'aider le Gouvernement sierra-léonais à consolider la paix. Le rythme du retrait de la Mission dépendra de la mesure dans laquelle les forces sierra-léonaises de sécurité se montreront capables de garantir la sécurité du pays. Bien qu'il ait pris des initiatives louables en vue de renforcer son autorité, le Gouvernement n'est encore guère capable de fournir à la population des provinces les services essentiels dont elle a besoin. Le Gouvernement a pris des mesures pour reprendre le contrôle des mines de diamants, mais leur exploitation illicite se poursuit encore à assez grande échelle. La réinstallation des déplacés s'est achevée en décembre 2002, et le rapatriement des réfugiés sierra-léonais qui se trouvaient dans des pays voisins se poursuit. Le HCR, le PNUD et la Banque mondiale s'emploient à faciliter les travaux de relèvement, à renforcer les services publics et à améliorer les perspectives d'emploi des anciens combattants et des réfugiés qui rentrent au pays. La Commission

Vérité et réconciliation et le Tribunal spécial ont commencé à fonctionner, et le Conseil de sécurité a autorisé l'affectation à la Mission de 170 policiers civils qui participeront à la formation des forces de police locale.

43. Pendant la période considérée, les bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et au Libéria ont intensifié leurs efforts en vue de favoriser la gouvernance et la réconciliation nationale, la consolidation de la démocratisation et la mobilisation d'une aide internationale pour l'élaboration et l'application de programmes de reconstruction et de développement. Les équipes de pays des Nations Unies ont été étroitement associées à cette entreprise. Cependant, le manque de coopération des partis au pouvoir et la persistance de désaccords majeurs entre les groupements politiques sur la manière dont doit s'exercer le pouvoir ont véritablement entravé les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies, en particulier en République centrafricaine et au Libéria.

44. Au Libéria, la situation a malheureusement pris un tour très inquiétant avec la reprise des combats à Monrovia, en violation flagrante d'un accord de cessez-le-feu signé par les parties belligérantes à Accra (Ghana) le 17 juin 2003. Outre qu'elles compromettent gravement les chances d'un retour à la paix, qui semblaient pourtant assez bonnes, les hostilités ont déclenché une catastrophe humanitaire et menacent la stabilité de toute l'Afrique de l'Ouest. L'ONU, avec les autres intervenants principaux, a soutenu activement les efforts persévérants de rétablissement de la paix déployés par les dirigeants de la CEDEAO. Le 28 juin 2003, j'ai adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre dans laquelle je demandais au Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, de prendre d'urgence la décision d'autoriser le déploiement au Libéria d'une force multinationale bien entraînée et bien équipée, qui serait placée sous le commandement d'un État Membre, afin d'éviter une tragédie humanitaire et de stabiliser la situation dans le pays. Dans l'attente d'une participation plus importante des Nations Unies aux efforts de rétablissement de la paix, j'ai nommé un Représentant spécial pour le Libéria, qui a principalement pour mission de coordonner les activités des Nations Unies, de faciliter la mise en place d'arrangements transitoires et de prendre la direction, le moment venu, d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le 1er août 2003, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1497 (2003), par laquelle il a autorisé les États Membres à mettre en place une force multinationale au Libéria, et s'est déclaré prêt à créer, dans une perspective à plus long terme, une force de stabilisation de l'ONU qui prendrait la relève de la Force multinationale. Le 4 août, le déploiement des contingents de la Force multinationale fournis par des pays de la CEDEAO a commencé, avec l'appui de l'ONU. Afin de faciliter l'arrêt des hostilités et la conclusion d'un accord de paix global, le Président Charles Taylor a renoncé au pouvoir et, le 11 août, a quitté le pays, comme il avait promis de le faire le 4 juin lors de l'ouverture des pourparlers de paix d'Accra. J'ai accueilli avec satisfaction la signature par les parties libériennes, le 18 août, à Accra également, d'un accord global de paix, et j'ai vivement engagé tous les intéressés à ne pas manquer l'occasion qui leur était ainsi offerte de travailler ensemble au rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria.

45. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a continué de soutenir le processus de paix en surveillant la Zone temporaire de sécurité, en fournissant un appui logistique à la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi qu'en réalisant des projets ponctuels et en coordonnant l'aide humanitaire dans la Zone et les régions adjacentes. Le Centre de coordination de la lutte antimines a continué de coordonner toutes les activités de lutte antimines et à procéder à des opérations de déminage des routes d'accès aux sites où doivent être placées les bornes frontière. Il importe que les deux parties coopèrent sans réserve avec la Commission afin que

l'abornement de la frontière puisse être mené à bien dans les meilleurs délais. Il importe aussi que les parties engagent un dialogue politique, en particulier sur le dispositif à mettre en place pour assurer le règlement pacifique de leurs différends résiduels et de ceux qui pourraient surgir entre elles à l'avenir.

46. En mars 2003, juste avant l'invasion de l'Iraq depuis le territoire koweïtien par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) a été suspendu, et la majeure partie du personnel de la Mission évacué. La MONUIK a néanmoins conservé une antenne à Koweït City, qui marque sa présence symbolique et lui permet d'exercer des fonctions de liaison politique et militaire et d'apporter un soutien au programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour l'Iraq. La majeure partie des installations du siège de la MONUIK, à Umm Qasr, ainsi que d'autres éléments de l'infrastructure de la Mission ont été détruits lors du conflit, mais le camp Khor, du côté koweïtien de la frontière, a rouvert en mai comme base d'appui à des opérations humanitaires. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1490 (2003) du 3 juillet 2003, a noté que la MONUIK s'était acquittée avec succès de son mandat de 1991 à 2003, et a décidé de prolonger le mandat de la Mission pour une dernière période de trois mois. Le personnel restant de la MONUIK prépare actuellement la liquidation de la Mission et l'expédition d'une partie de son matériel et de ses équipements vers d'autres missions.

47. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a continué de surveiller la Ligne bleue, aux confins d'Israël et du Liban, et d'assurer la liaison avec les parties afin d'éviter ou de limiter les tensions. Les incidents violents ont été rares, et les violations de la Ligne bleue par la voie terrestre ont été sans gravité. En revanche, les violations par Israël de l'espace aérien libanais ont été fréquentes, et elles ont entraîné des tirs de représailles des batteries antiaériennes du Hezbollah. J'ai continué de rappeler aux parties qu'elles devaient respecter pleinement la Ligne bleue. Les forces armées libanaises ont intensifié leur activité dans le sud du pays, bien que le Gouvernement libanais n'ait pas encore pris toutes les mesures nécessaires au plein rétablissement de son autorité dans cette zone. Le Centre de coordination de la lutte antimines a coordonné, dans le sud du Liban, des opérations de déminage portant sur plus de 4 millions de mètres carrés.

48. Le Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste s'est employé à renforcer les institutions et la sécurité du pays, avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et des institutions du système des Nations Unies. L'administration civile et les forces de police mises en place par le Gouvernement ont progressivement pris en main une part plus importante de la gestion des affaires courantes dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Parlement du Timor-Leste a marqué son attachement aux principes dont procèdent les droits de l'homme en ratifiant en décembre 2002 six instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que quatre protocoles facultatifs. Cependant, inquiet des émeutes qui ont éclaté à Dili en décembre 2002 et des violentes attaques lancées en janvier et février 2003 par des éléments armés, le Conseil de sécurité a décidé de ralentir le rythme de la réduction des effectifs de l'élément militaire et de la police de la MANUTO.

49. En Afghanistan, l'insécurité a continué d'entraver l'application de l'accord signé en décembre 2001 à Bonn. Des progrès ont néanmoins été faits. Toutes les commissions prévues par l'Accord ont été constituées et ont commencé leurs travaux dans leurs domaines respectifs, à savoir les droits de l'homme, la réforme constitutionnelle et judiciaire et la réorganisation de la fonction publique. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et divers organismes des Nations Unies ont apporté un soutien précieux à ces commissions. L'Administration intérimaire a pris des mesures

concrètes pour étendre son autorité dans le pays. Elle a notamment lancé une nouvelle monnaie et établi un budget national de développement. En mai 2003, l'Administration intérimaire a conclu avec les gouverneurs et commandants des principales provinces un accord prévoyant la centralisation des recettes douanières et interdisant aux dirigeants des provinces de cumuler des fonctions civiles et militaires; cet accord n'a toutefois pas encore été intégralement appliqué. L'Autorité intérimaire a décidé de donner la priorité absolue à la réforme du secteur de la sécurité. Il lui faut notamment procéder à une réforme du Ministère de la défense qui lui confère une autorité à l'échelle nationale, condition *sine qua non* de la mise en œuvre du plan de désarmement, de demobilisation et de réinsertion des membres de groupes armés. La signature par l'Afghanistan et les pays voisins, le 22 décembre 2002, d'une déclaration de bon voisinage marque un nouveau progrès sur la voie du renforcement de la stabilité et de la sécurité dans la région.

50. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a continué de contrôler le respect de l'accord de cessez-le-feu de 1994. Le Groupe des Amis de la Géorgie s'est réuni sous les auspices de l'ONU en février et juillet 2003 à Genève pour examiner les progrès accomplis sur la voie d'un règlement d'ensemble et étudier les possibilités qui s'offrent pour la poursuite du processus de paix. S'appuyant sur le Groupe des Amis de la Géorgie, mon Représentant spécial, soucieux de mettre à profit les conditions favorables créées par les deux réunions et par la rencontre qui a eu lieu en mars 2003 entre le Président Poutine et le Président Chevardnadze, a entretenu avec les deux parties des contacts étroits qui ont porté en particulier sur la coopération économique et sur le retour des réfugiés et des déplacés. Mon Représentant spécial s'est aussi employé à soutenir les efforts visant à renforcer la confiance et à favoriser les progrès sur la voie d'un règlement d'ensemble du conflit, fondé sur le document intitulé « Principes de base concernant la repartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de la lettre de couverture. Je reste préoccupé par la situation sécuritaire dans la vallée de la Kodori, où quatre membres de la MONUG ont été enlevés et gardés en otages pendant six jours en juin 2003, incident qui est le sixième de ce genre depuis l'établissement de la Mission en 1993. Les auteurs de ces actes, comme d'ailleurs les individus qui ont abattu un hélicoptère en 2001, devraient être traduits en justice; or, aucun d'entre eux n'a jamais été identifié.

51. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a continué d'apporter son concours à la mise en place des institutions démocratiques provisoires d'administration autonome prévues par le Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo. La MINUK a continué à transférer ceux des pouvoirs définis au chapitre 5 du Cadre constitutionnel qui ne lui sont pas réservés, à un rythme qui tient compte de la capacité des institutions provisoires d'assumer des responsabilités nouvelles. Les pouvoirs d'ensemble de la MINUK et les compétences qui lui sont réservées en vertu du Chapitre 8 du Cadre constitutionnel ne seront pas transférés aux institutions provisoires. La Mission, avec le soutien du PNUD, a poursuivi l'action qu'elle avait entreprise pour lutter contre la criminalité organisée et jeter les bases d'une économie de marché viable. Elle a aussi intensifié ses efforts en vue de l'instauration de conditions favorables au retour des minorités et du règlement des litiges concernant les titres de propriété des déplacés. La Mission a poursuivi ses démarches auprès des autorités de Belgrade en vue de la solution des problèmes en suspens et a encouragé l'ouverture d'un dialogue direct entre Belgrade et Pristina sur des questions d'ordre pratique.

52. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a pris fin en décembre 2002 sur un bilan positif, qui comprend la mise en place au niveau national d'institutions chargées du maintien de l'ordre et la transformation d'une milice qui, en temps de guerre, comptait 40 000 hommes en une

police dûment professionnalisée forte de 16 000 agents. Les tâches qui restaient à accomplir pour achever la réforme de la police ont été confiées à la Mission de police de l'Union européenne. La Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, qui avait aidé à protéger cette zone d'importance stratégique des combats qui se déroulaient dans la région et à créer les conditions d'un règlement politique du différend, s'est aussi achevée en décembre 2002.

53. Dans le prolongement des efforts qui, l'an dernier, avaient porté sur les stocks de matériel stratégique du dépôt de Brindisi, le Secrétariat s'est employé cette année à renforcer sa capacité de déploiement rapide de personnel civil en dressant à cet effet une liste spéciale. La Division de la police civile du Département des opérations de maintien de la paix a aussi dressé une liste de 100 spécialistes auxquels l'Organisation peut faire appel rapidement. Je remercie vivement les États Membres d'avoir bien voulu aider à l'établissement de cette liste. De plus, la Division, avec le concours d'autres entités des Nations Unies, a renforcé les moyens dont elle disposait pour traiter de questions concernant les services de police et les domaines judiciaire et pénitentiaire en se dotant, au début de 2003, d'un groupe consultatif pour le droit pénal et les questions judiciaires.

L'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales

54. L'Organisation des Nations Unies continue de coopérer avec les organisations régionales et à compter sur elles pour favoriser le progrès dans des domaines d'intérêt commun tels que la paix et la sécurité internationale, le développement et le respect des droits de l'homme. Les rencontres au sommet organisées tous les deux ans, depuis 1994, entre l'ONU et les organisations régionales, aident à renforcer la coopération, en particulier sur le plan de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Conscient que, de plus en plus, les menaces à la paix et à la sécurité dans le monde appellent une réaction commune, j'ai convoqué en juillet 2003 la cinquième de ces rencontres, sur le thème des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, notamment le terrorisme international. Les conclusions de cette rencontre, que je me propose de faire diffuser largement, ont montré une fois encore que les participants étaient acquis à l'idée de faire face ensemble aux nouvelles menaces et de se réunir plus souvent pour arrêter des stratégies et des politiques communes.

55. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a noué avec des organisations régionales des partenariats originaux. Ainsi, comme je l'ai dit plus haut, en République démocratique du Congo, l'Union européenne a déployé en juin 2003 une force placée sous l'autorité du Conseil de sécurité pour maintenir la paix dans l'Ituri. De même, en Afghanistan, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a accepté de prendre, en août 2003, la direction de la Force internationale d'assistance à la sécurité, dont le mandat émanait du Conseil de sécurité. Dans le domaine du développement, ayant signé avec la Commission européenne un accord-cadre en avril 2003, l'ONU peut désormais accéder plus facilement aux fonds de la Commission en vue d'activités touchant aux objectifs du Millénaire en matière de développement, que les deux organisations ont à coeur d'aider à atteindre.

56. L'ONU a également continué de coopérer étroitement avec l'Union africaine et des organisations sous-régionales d'Afrique à la gestion et au règlement des conflits. Les chefs d'état major des armées des pays d'Afrique et le Conseil exécutif de l'Union, aidés en cela par elle, ont adopté une série de propositions tendant à renforcer les moyens dont dispose l'Afrique pour maintenir la paix. En outre, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a, avec l'appui du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, étroitement coopéré avec la CEDEAO à la mise au point d'un

mécanisme intégré de gestion des problèmes des États de la sous-région. À la demande du Conseil de sécurité, j'ai, en juin 2003, dépêché en Afrique centrale une mission d'évaluation interdisciplinaire chargée de déterminer comment l'ONU pourrait mieux coopérer avec les institutions sous-régionales en vue de parvenir à une paix durable, mission à laquelle a pris part un représentant de la CEDA. De son côté, le PNUD met au point un vaste programme d'appui à l'Union africaine pour aider celle-ci à renforcer ses moyens de gestion des conflits.

57. En Asie, le Secrétariat de l'ONU et celui de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont des contacts de plus en plus fréquents et coopèrent de plus en plus étroitement au sujet des questions touchant la paix et la sécurité dans la région, ce dont je me félicite. À l'ordre du jour du troisième séminaire régional sur la prévention et le règlement des conflits et sur la consolidation de la paix en Asie du Sud-Est, qui s'est tenu à Singapour en février 2003, figurait en particulier l'expérience de l'ANASE et de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévision des conflits et de médiation. En Amérique latine, je soutiens depuis le départ, en m'en félicitant, les efforts de médiation que le Secrétaire général de l'Organisation des États américains déploie inlassablement face à la crise au Venezuela et en Haïti. Dans la région du Pacifique, je me félicite que l'ONU et le Forum des îles du Pacifique coopèrent désormais plus étroitement.

Assistance électorale

58. Pour l'Organisation des Nations Unies, l'assistance électorale est un instrument de prévention des conflits. Des élections irrégulières ou regardées comme telles sont de nature à exacerber tensions et violences; à ce risque, une prévention : des consultations ouvertes à tous bien organisées en temps opportun et dans la transparence. À la demande de l'Autorité palestinienne, l'ONU a dépêché deux équipes électorales chargées d'aider à constituer la Commission électorale centrale palestinienne et à préparer une opération d'inscription des électeurs. Le but étant que cette commission soit en mesure d'organiser des élections ou un référendum, dans l'efficacité et la transparence, aux échéances prévues par la feuille de route, et que le processus de paix ne s'essouffle du fait de l'absence de fichier électoral fiable ou de l'impréparation de la Commission. En outre, un conseiller électoral chevronné attaché au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour ce processus de paix au Moyen-Orient analyse les incidences du processus électoral sur la mise en œuvre de la feuille de route.

59. À la Jamaïque, les autorités n'ayant guère eu les moyens d'y donner véritablement suite, les contestations électorales ont, par le passé, donné lieu à des explosions de violence. À la demande d'assistance du Gouvernement soucieux de prévenir une reédition de ces scènes de violence, l'Organisation des Nations Unies s'est attachée à doter les autorités électorales et le Médiateur politique de la Jamaïque de l'arsenal juridique et des moyens d'enquête qui leur permettent de trancher les recours et contestations en matière électorale. S'il est difficile de mesurer l'incidence de cette assistance, on retiendra cependant que les élections parlementaires de la fin 2002 n'ont fait aucun mort.

60. Entre septembre 2002 et juillet 2003, l'Organisation des Nations Unies a reçu 32 demandes officielles d'assistance électorale. Vingt de ces demandes ont été approuvées, neuf sont à l'étude et trois n'ont pu être satisfaites.

Terrorisme

61. Le terrorisme demeure une menace de taille à la paix et à la sécurité internationales. Le Comité contre le terrorisme, créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, poursuit l'examen des rapports présentés par les États Membres sur les mesures qu'ils ont prises pour réprimer et prévenir le terrorisme. Il continue aussi d'aider les États à obtenir l'assistance dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations mises à leur charge par la résolution 1373 (2001). En octobre 2002, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé le Programme mondial contre le terrorisme, dans lequel doivent s'inscrire ses activités opérationnelles sur le terrain; il a aussi obtenu de l'Assemblée générale l'autorisation de renforcer le Service de prévention du terrorisme du Centre pour la prévention internationale du crime. Le Département de l'information veillera quant à lui à faire largement connaître les choix de principe arrêtés par l'Organisation et son action dans le domaine du terrorisme.

62. La communauté internationale a désormais à coeur de faire échec au financement du terrorisme notamment. En aidant les gouvernements à repérer les avoirs illicites, à en retrouver l'origine et à les saisir, on leur donne les moyens de combattre tant la criminalité classique que le terrorisme. À cette fin, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime les aide notamment à rédiger des textes de loi, à doter leurs enquêteurs, procureurs et secteur financier de moyens accrus et à créer des services de renseignements financiers ou à les renforcer – tous éléments qui concourent à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

63. Tout en continuant de lutter résolument contre le terrorisme, on prendra soin de ne porter atteinte ni à la dignité de la personne, ni à ses libertés fondamentales, et de ne remettre en cause ni les pratiques démocratiques ni le respect de la légalité. À cette fin, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne cesse de dire à quel point il importe que les droits de l'homme soient respectés dans le cadre de la lutte antiterroriste et a resserré les liens entre les organes des Nations Unies chargés de suivre l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme et le Comité contre le terrorisme. Chaque fois que je m'exprime en public, je répète que les droits de l'homme ne peuvent être sacrifiés la sécurité : leur respect doit être au coeur de la lutte contre le terrorisme. Aussi, promouvoir la tolérance et le dialogue entre les civilisations est également chose primordiale.

Désarmement

64. L'année 2003 est celle du vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Malheureusement, la volonté internationale faiblissant, les instruments multilatéraux de désarmement sont petit à petit devenus inopérants et les instances de réflexion et de négociation languissent dans l'inaction. Que les travaux de la Conférence du désarmement soient dans l'impasse depuis si longtemps m'inspire singulièrement de l'inquiétude. Faute d'accord sur son programme de travail, elle ne peut débattre quant au fond, ni même de questions au sujet desquelles tous sont d'accord pour ouvrir des négociations. La Conférence, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, doit pouvoir s'acquitter de la mission qui lui a été confiée.

65. Avec tout ce qui s'est produit en 2003, la communauté internationale redoute plus que jamais que des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ne soient utilisées par des États ou d'autres acteurs. Que tous souscrivent aux accords multilatéraux et respectent pleinement et effectivement ces instruments contribuerait puissamment à la lutte contre l'emploi et la prolifération de ces armes. Le

risque de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes est un sujet de vive préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Pour le prévenir, celle-ci doit absolument à l'unisson promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la mise en sécurité des matériaux pouvant servir à la fabrication d'armes.

66. En juin 2003, j'ai accueilli avec satisfaction l'entrée en vigueur du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie (le Traité de Moscou). La paix et la sécurité internationales se trouveraient considérablement renforcées si de nouvelles initiatives étaient prises pour rendre la réduction des armements stratégiques irréversible, transparente et vérifiable. À la deuxième session de la Commission préparatoire de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, les États parties ont réaffirmé que le Traité demeurait la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le fondement du désarmement nucléaire. Toutefois, lorsque la République démocratique populaire de Corée a décidé de dénoncer le Traité, ce qu'aucun État n'avait fait depuis son entrée en vigueur il y a 33 ans, beaucoup ont perdu l'espoir qu'il soit effectivement appliqué. En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le nombre d'adhésions a nettement augmenté, mais il reste beaucoup à faire pour que cet instrument puisse entrer en vigueur.

67. La première Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères s'est tenue à New York en juillet 2003. Bien que le Programme n'existe que depuis deux ans, 99 États ont pu présenter des rapports nationaux sur son application. Je trouve encourageant le nombre d'initiatives prises aux niveaux national, régional et international en vue d'endiguer le trafic des armes légères. Les participants à la Réunion ont redit que les États se devaient de susciter à tous ces niveaux, notamment avec la société civile, afin de pouvoir mettre en œuvre le Programme d'action adopté en 2001. L'Organisation des Nations Unies continuera d'encourager et d'aider les États qui entreprennent d'atténuer les répercussions du trafic des armes légères sur la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Sanctions

68. Les sanctions demeurent un instrument très utile de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'usage fréquent qui en a été fait vers la fin des années 90 a suscité des inquiétudes quant à leurs conséquences pour les populations civiles et leurs incidences sur la situation humanitaire dans le pays ou la région visé mais, au cours de l'année écoulée, il y a eu des progrès encourageants : le régime en a été affiné de sorte que les sanctions s'exercent dans toute leur rigueur contre ceux qui en sont la cible, tout en épargnant autant que possible la population et les États tiers. Le Conseil de sécurité demande souvent, désormais, des rapports sur les conséquences humanitaires de sanctions qu'il a imposées ou envisage de décréter. La mission en est confiée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat. Mais, pour que les sanctions ciblées soient mieux appliquées, il ne suffit pas de créer des groupes d'experts et des mécanismes de contrôle; encore faut-il que les États présentent régulièrement des rapports honnêtes et exacts. Ces rapports aident les comités des sanctions à déterminer dans quelle mesure les sanctions imposées sont appliquées et à recenser les besoins d'assistance technique des États. J'ai constaté avec satisfaction que les normes renforcées de présentation des rapports définies dans la résolution 1455 (2003) du Conseil de sécurité sont inspirées de certaines constatations du Processus de Stockholm sur la mise en œuvre de sanctions ciblées. Il serait bon, à mon sens, que les experts continuent de réfléchir à la façon dont des mesures ciblées pourraient être utilisées pour prévenir ou maîtriser les conflits.

69. Le Conseil de sécurité a renforcé ou étendu les sanctions imposées à l'encontre de la Somalie, du Libéria, et des membres des Taliban et d'Al-Qaida. En revanche, il a levé celles qui frappaient l'UNITA, puisque l'Angola n'était plus en guerre et que l'UNITA s'était transformée en parti politique, et a décidé de ne pas renouveler l'interdiction d'importer des diamants bruts de Sierra Leone, dans la mesure où le Gouvernement de ce pays participait pleinement au Processus de Kimberley. Il a également levé toutes les interdictions qui pesaient sur le commerce avec l'Iraq, sauf celui des armes.

Chapitre II **Engagements humanitaires**

70. Des progrès considérables et des échecs alarmants ont marqué l'action humanitaire au cours de l'année écoulée. Si apparemment l'on s'achemine vers un règlement des conflits qui déchirent depuis longtemps l'Angola, la Sierra Leone et le Soudan, et, par suite, l'amélioration de la situation humanitaire dans ces pays, des explosions de violence en Côte d'Ivoire, au Libéria et dans l'est de la République démocratique du Congo sont encore venues ajouter à la détresse déjà profonde des populations. Les conflits qui continuent de faire rage en Colombie et dans le territoire palestinien occupé demeurent extrêmement préoccupants. Diverses catastrophes naturelles ont causé de terribles souffrances et d'importantes pertes en vies humaines; dans certains cas, elles se sont abattues sur des populations déjà exténuées par la guerre ou les maladies infectieuses, notamment le paludisme, la tuberculose et, en particulier, le sida.

71. Les organismes des Nations Unies qui ont entrepris de faire face à ces nombreuses crises humanitaires de façon à la fois équitable et efficace ont été guidés dans leur action par les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Des efforts considérables ont été déployés pour veiller à ce que les opérations humanitaires soient plus cohérentes et mieux coordonnées d'un point de vue stratégique : ainsi, le mécanisme de l'appel global a encore été renforcé, de même que les partenariats noués avec les pays bénéficiaires, les organisations non gouvernementales et les autres institutions internationales.

Aide et protection en faveur des réfugiés et déplacés : un défi

72. Au cours de l'année écoulée, on a pu, à la faveur des processus de paix qui ont vu le jour dans des pays jusque-là déchirés par la guerre, œuvrer à améliorer sensiblement les conditions de vie de nombreux réfugiés et déplacés. En Afghanistan, plus de 2 millions de réfugiés et de 750 000 déplacés sont rentrés chez eux après la chute du régime des Taliban. En Angola, près de 130 000 réfugiés sont revenus volontairement de pays voisins et plus d'un million de déplacés ont regagné leurs villages. En Sierra Leone, quelque 75 000 réfugiés sont rentrés de Guinée et du Libéria; en décembre 2002, presque tous les déplacés avaient été rapatriés ou réinstallés. Au Sri Lanka, quelque 240 000 déracinés sont rentrés chez eux une fois les négociations de paix ouvertes. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la majorité des 170 000 personnes qui avaient fui en 2001 ont pu revenir, ce qui a marqué la fin de la crise.

73. Malheureusement, des millions de réfugiés, partout dans le monde, demeurent pris dans le cycle infernal des conflits et troubles et ont peu d'espoir de rentrer chez eux un jour. Rien qu'en Afrique, plus de 3 millions de personnes – venant de la République du Congo, d'Érythrée, de Somalie et du

Soudan – sont des réfugiés « de longue durée ». Au Sahara occidental, environ 165 000 réfugiés croupissent encore dans des camps, plus d'un quart de siècle après le début d'un conflit qui attend encore un règlement politique. Malgré les progrès accomplis en Afghanistan, il reste plus d'1,1 million d'Afghans réfugiés en République islamique d'Iran et plus d'1,2 million au Pakistan. Au début de 2003, le nombre total des réfugiés était estimé à quelque 10,3 millions, soit 1,7 million (ou 14 %) de moins qu'un an plus tôt. Le nombre total des personnes relevant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés, et personnes rapatriées au cours de l'année) a légèrement augmenté, passant de 19,8 millions au début de 2002 à quelque 20,5 millions, début 2003. Bien que de nombreux réfugiés aient pu rentrer chez eux, près de 300 000 autres personnes sont venues grossir les rangs des réfugiés en 2002; la plupart venaient du Burundi (29 000), du Libéria (105 000) et de la République démocratique du Congo (39 000). Les principaux mouvements de réfugiés ont eu lieu en Afrique. En Afrique de l'Ouest, les conflits en Côte d'Ivoire et au Libéria ont entraîné des déplacements de population catastrophiques à travers toute la sous-région, déstabilisé les pays voisins, et compromis les efforts de consolidation de la situation en Sierra Leone, qui avait été stabilisée.

74. Bien que les États soient responsables au premier chef du bien-être de leurs citoyens, le HCR est appelé, depuis quelques années, à intervenir de plus en plus dans des situations où le sort des déplacés rappelle celui des réfugiés. Plus de 6 millions de déplacés continuent d'endurer infortunes et sévices au Burundi, en Colombie et au Soudan. En République démocratique du Congo, les effusions de sang et les déplacements de population que le pays continue de connaître, en particulier dans l'Ituri, sont venus tempérer l'optimisme né de l'aboutissement des négociations de paix. En Indonésie, la reprise de l'offensive de l'armée contre le mouvement séparatiste à Aceh a également amené des milliers de personnes à chercher refuge ailleurs dans le pays. La Fédération de Russie compte aujourd'hui quelque 370 000 déplacés. Par son action, mon Représentant chargé de la question des personnes déplacées dans leur propre pays a appelé l'attention sur ce problème et incité la communauté internationale à intervenir. Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, qu'il a élaborés avec le concours d'une équipe de juristes, se veulent un instrument à l'intention de tous les intéressés qui énonce les droits et garanties applicables aux différentes étapes, à savoir le déplacement proprement dit, le retour, la réinstallation et la réinsertion. Les organisations régionales font de plus en plus souvent usage de ces principes, dont nombre de pays se sont inspirés pour prendre des textes sur les déplacements. Le Groupe des déplacements internes, qui fait partie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a continué d'axer ses activités sur l'aide à apporter en cas de déplacements internes d'envergure, tout en encourageant les organismes des Nations Unies à améliorer les moyens mis en œuvre face à ces crises. Les ateliers de formation qu'il a organisés, et les conseils et directives qu'il a donnés, en collaboration avec d'autres organismes humanitaires, ont par exemple amené les autorités soudanaises à envisager de se doter d'une politique nationale concernant les déplacés.

75. Le retour des réfugiés et des déplacés pose d'énormes difficultés. Pour apporter des solutions à long terme, il faut remettre sur pied l'économie et trouver des emplois rémunérés à des gens qui n'ont guère connu que la guerre, ce qui n'est pas chose aisée. La politique dite des « 4 R » (rapatriement, réinsertion, relèvement et reconstruction) amène les organismes à vocation humanitaire et ceux qui s'occupent de développement à intervenir ensemble après les conflits. En Sierra Leone et au Sri Lanka, le HCR et le PNUD concentrent leurs activités d'aide au développement et à la réinsertion dans les zones où les rapatriés sont nombreux. Ce type de collaboration, fondé sur les « 4 R », s'est aussi instauré en Afghanistan et en Érythrée. Selon une étude réalisée par l'Université des Nations Unies, la gestion des mouvements de réfugiés et la

protection des déplacés doivent faire partie intégrante de l'action menée en vue de régler les conflits, de consolider la paix et d'asseoir la sécurité au niveau régional.

76. Pour les pays en développement qui accueillent des réfugiés, l'insécurité demeure un sérieux problème. Les camps et les zones d'installation de réfugiés sont infiltrés par des éléments armés. Des réfugiés – en particulier des enfants – dont certains ont déjà été démobilisés sont enrôlés de force tant par les forces gouvernementales que par les groupes rebelles. C'est surtout en Afrique de l'Ouest que l'on a observé ce phénomène au cours de l'année écoulée. En Guinée, plusieurs raids de groupes armés libériens ont contraint le HCR de transférer quelque 33 000 réfugiés d'un camp situé près de la frontière libérienne en un lieu plus sûr à 250 kilomètres de là.

77. Le HCR, l'UNICEF et leurs partenaires ont engagé des fonds considérables, au cours de l'année écoulée, pour fournir une protection accrue aux femmes et aux enfants réfugiés. Les filles et les femmes sont régulièrement la cible de violences systématiques en raison de leur sexe; elles sont violées, mutilées, prostituées, mises enceintes de force et réduites à l'esclavage sexuel. À la suite d'actes de violence sexuelle ou fondée sur le sexe perpétrés dans des camps de réfugiés, diverses mesures préventives et curatives ont été prises. C'est ainsi par exemple qu'ont été institués des mécanismes d'enquête, des dispositifs permettant aux victimes de porter plainte et des programmes visant à leur venir en aide. En Guinée, le HCR et ses partenaires non gouvernementaux ont encouragé la création d'associations de réfugiés dans les camps pour renforcer les dispositifs de prévention des actes de violence sexuelle ou fondée sur le sexe et d'intervention en pareil cas. En Sierra Leone, l'UNICEF a lancé une campagne de sensibilisation dans tous les camps, dans les collectivités avoisinantes et dans quatre centres de soins provisoires. D'autres mesures ont également été prises : des systèmes collectifs de protection et des mécanismes permettant de porter plainte ont été mis en place dans les camps, les agents des organismes humanitaires ont été formés aux questions de violence et d'exploitation sexuelles et les policiers ont été formés à la conduite d'entretiens en cas de violence sexuelle ou familiale et d'exploitation sexuelle. L'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et des organisations non gouvernementales ont, ensemble, pris la direction d'un programme de formation du personnel des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales concernant l'exploitation sexuelle (prévention et intervention) dans six pays d'Afrique australe.

78. Au cours de la période considérée, de nouveaux facteurs sont venus compromettre la protection des réfugiés, la plupart étant liés à l'évolution générale de la situation internationale. Pour des raisons de sécurité, les États ont institué des contrôles plus stricts aux frontières, de sorte qu'il est devenu plus difficile pour ceux qui voudraient demander l'asile d'entamer les formalités nécessaires. Beaucoup d'États succombent semble-t-il à la tentation de la discrimination pour réduire le nombre de candidats à l'immigration, et notamment des demandeurs d'asile, qui entrent sur leur territoire. La détention arbitraire est également devenue monnaie courante dans certains pays. La pratique donne mauvaise presse aux demandeurs d'asile, exposant ainsi les réfugiés à la suspicion injustifiée, aux préjugés et à la xénophobie. Reconnaissant que les États ont de bonnes raisons de s'inquiéter pour leur sécurité de l'afflux de demandeurs d'asile et des mouvements de population, le HCR réfléchit aux moyens de régler la question avec les gouvernements. En 2002, les Consultations mondiales sur la protection internationale, auxquelles ont participé des États, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des juristes et des réfugiés ont débouché sur l'adoption d'un Agenda pour la protection, expression de la volonté renouvelée de remédier aux lacunes du régime international de protection. Acquis à cette cause, le HCR a lancé l'initiative « Convention Plus », qui a pour objet la mise en place de dispositifs

spéciaux permettant de trouver des solutions à long terme et de mieux répartir le fardeau de la protection internationale.

Assistance humanitaire et problèmes de financement des opérations d'urgence

79. Comme je l'ai dit plus haut, le mécanisme de l'appel global, instrument de planification stratégique pour l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, a continué d'être renforcé. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont lancé 27 appels globaux en vue de mobiliser auprès de la communauté internationale, à des fins humanitaires, un total de 5,8 milliards de dollars. Au 21 juillet 2003, 52 % de ce montant avait été réuni. Avec les fonds mis à leur disposition, même s'ils n'étaient pas à la hauteur de leurs attentes, les organismes des Nations Unies ont pu fournir des vivres, des abris, des médicaments et d'autres secours d'importance vitale à 45 millions de victimes de crises dues à des conflits, à la sécheresse ou à d'autres facteurs.

80. Les donateurs ont généreusement financé les opérations humanitaires du PAM, auquel ils ont, en 2002, versé environ 1,8 milliard de dollars. Toutefois, pour certaines opérations, il n'a pas été mobilisé de ressources suffisantes; le manque de fonds a notamment compromis l'œuvre d'assistance du Programme en Colombie, en Érythrée, au Soudan, au Tadjikistan et dans le territoire palestinien occupé. En outre, l'aide alimentaire n'est vraiment efficace que si elle est combinée avec d'autres programmes. Le financement de l'aide non alimentaire est donc indispensable au succès des opérations humanitaires. Il est, entre autres impératifs, essentiel de restaurer les moyens de subsistance, notamment dans des secteurs comme l'agriculture. Faute de ressources pour financer ses opérations de secours et de relèvement initial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) n'a pu contribuer comme elle l'aurait voulu à la relance des activités productives des déplacés et d'autres personnes touchées par des catastrophes.

81. Les ressources mobilisées à l'occasion des appels globaux au titre des programmes du secteur de la santé sont demeurées insuffisantes : en moyenne, 10 % seulement des fonds demandés ont été réunis. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'en a pas moins lutté contre une épidémie de paludisme, de méningite et de choléra au Burundi, aidé à juguler une épidémie de fièvre jaune en Guinée et réagi dans les 48 heures lorsqu'une épidémie de fièvre de Lassa s'est déclarée dans un camp de réfugiés en Sierra Leone. Le syndrome respiratoire aigu sévère a été la première maladie nouvelle du XXI^e siècle. Lorsque l'OMS l'a identifiée en février 2003, il est tout de suite apparu qu'elle se propageait rapidement dans les hôpitaux, était portée par les passagers aériens, était rebelle à tous les médicaments et risquait d'engendrer d'énormes pertes économiques. L'OMS a coordonné les mesures prises à l'échelle mondiale pour en déterminer l'origine, maîtriser les cas qui se déclaraient et éviter qu'en se propageant d'un pays à l'autre, elle ne devienne endémique. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a pu mener des activités de protection de la maternité (soins de base) et de prévention du sida à l'intention des déplacés et des réfugiés dans une douzaine de pays. Toutefois, les fonds versés par les donateurs au titre de la médecine procréative étant insuffisants et concentrent sur un nombre réduit de situations d'urgence fortement médiatisées, bien des victimes de conflits ont été privées d'assistance. L'aspect sanitaire des crises humanitaires doit être pris en compte, ce qui exige des donateurs qu'ils coordonnent leur action et versent en temps voulu les fonds nécessaires.

82. Le manque de fonds a des répercussions directes sur la vie des enfants et des femmes. Ainsi, au cours de l'année écoulée, en République du Congo, l'UNICEF a dû concentrer ses activités d'aide sanitaire d'urgence sur les régions à haut risque et n'a pu couvrir tout le pays. Alors que 1,2 million

d'enfants auraient dû être vaccinés contre la rougeole, seuls 200 000 ont pu l'être avec les maigres fonds réunis. Dans le domaine de l'éducation, seules 120 des 1 700 écoles qui avaient besoin de matériel en ont reçu. En République populaire démocratique de Corée, seuls certains types de médicaments ont pu être fournis, en particulier pour le traitement des maladies infantiles.

83. Du fait de l'insuffisance générale de ses ressources, le HCR a, cette année encore, eu du mal à assurer protection et aide matérielle à ceux qui en avaient besoin, en particulier en Afrique subsaharienne. À la fin de 2002, il accusait un déficit de quelque 100 millions de dollars pour un budget global de 829 millions de dollars. Dans bien des cas, il a donc dû restreindre encore l'aide et les services, déjà limités, fournis à plus de 4 millions de réfugiés et d'autres personnes dont il s'occupe, en particulier en Afrique, où les besoins sont les plus importants.

84. Bien qu'ils aient dû, sous l'effet de contraintes budgétaires, réduire l'ampleur de leurs opérations, l'OMS, l'UNICEF et leurs partenaires non gouvernementaux ont mené des campagnes de vaccination contre la rougeole et d'apport de vitamine A en Afghanistan, en Angola, au Burundi, en Somalie et dans d'autres pays. Entre janvier 2002 et juin 2003, 15,3 millions d'enfants âgés de 6 mois à 12 ans ont été vaccinés contre la rougeole et ont reçu des compléments de vitamine A en Afghanistan (soit une couverture de 93 %), ce qui a permis d'éviter la mort d'environ 35 000 enfants. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont aussi organisé avec succès des journées nationales de vaccination contre la poliomyélite en Afghanistan, au Libéria, en Somalie et au Soudan. Entre septembre 2002 et mai 2003, en Afghanistan, 34 millions de vaccins antipoliomyélitiques ont été administrés par voie orale à 6,5 millions d'enfants de moins de 5 ans, à l'occasion de plusieurs journées nationales de vaccination. Il est encourageant de noter qu'un seul cas de poliomyélite a été signalé dans ce pays cette année.

85. Au cours de l'année écoulée, en Afghanistan, plusieurs progrès importants se sont traduits par une nette amélioration de la situation économique. Grâce à des pluies plus abondantes dans certaines parties du pays et à des chutes de neige importantes, les récoltes ont été meilleures et plus de gens sont à présent en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Toutefois, un grand nombre d'Afghans, en particulier des femmes et des enfants, demeurent vulnérables et tributaires des secours alimentaires. En 2002, le PAM a nourri plus de 323 700 enfants dans le cadre d'un programme scolaire, aidé 330 000 familles à rentrer chez elles et à se réinstaller, et contribué à renforcer la fonction publique en offrant des compléments de traitement à 251 000 fonctionnaires. Encore qu'elle se soit nettement améliorée, la situation sécuritaire demeure un obstacle de taille aux opérations humanitaires en Afghanistan.

86. En République populaire démocratique de Corée, une évaluation de l'état nutritionnel des enfants, effectuée par les autorités en collaboration avec l'UNICEF et le PAM, a révélé que la situation s'était nettement améliorée entre 1998 et 2002. L'aide alimentaire a clairement contribué à l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables. Toutefois, les besoins restent importants et la situation pourrait à nouveau se dégrader. À la fin de 2002, faute de fonds, le PAM a dû suspendre la distribution de vivres à 3 millions de personnes.

87. En Angola, la guerre ayant pris fin en avril 2002, les déplacés et les réfugiés sont revenus en grand nombre et des zones jusque-là inaccessibles ont été désenclavées. Le Gouvernement estime que 2,3 millions de déplacés sont rentrés chez eux mais qu'il en reste 1,4 million. Le PAM a pu augmenter de plus de 80 % le nombre des personnes auxquelles il vient en aide, concourant ainsi

puissamment à la consolidation de la paix nouvellement rétablie, et l'UNICEF a permis à un nombre accru d'enfants de fréquenter l'école.

88. La situation humanitaire a continué de s'aggraver en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays. Le principal obstacle demeure l'accès aux personnes les plus vulnérables, étant donné l'insécurité, les actes de harcèlement des parties en conflit et la médiocrité des infrastructures. La violence à l'égard des civils demeure monnaie courante, en particulier la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles. Aidée en cela par ses partenaires non gouvernementaux, l'UNICEF a apporté un soutien psychologique à près de 1 000 femmes qui avaient été victimes d'actes de violence sexuelle au Sud-Kivu et a aidé à renforcer les réseaux collectifs de soutien. Le FNUAP s'est efforcé de sensibiliser les responsables de l'armée et de la police à la nécessité de prévenir la violence fondée sur le sexe.

89. En Érythrée et Éthiopie, la sécheresse est venue une fois de plus multiplier considérablement le nombre de personnes ayant besoin de secours. Ces secours sont indispensables pour sauver des vies, éviter de vastes mouvements migratoires et protéger les biens des agriculteurs et des éleveurs. La situation étant de plus en plus alarmante, j'ai, en juin 2003, nommé un Envoyé spécial chargé de la crise humanitaire dans la corne de l'Afrique, qui s'est rendu en Érythrée et en Éthiopie en juillet 2003. Du fait de la sécheresse persistante et de ses effets à long terme, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire continue d'augmenter dans les deux pays, mais c'est l'Éthiopie qui est la plus durement touchée. Malgré l'aide généreuse des donateurs, qui ont versé la presque totalité des fonds demandés à l'occasion de l'appel global interinstitutions en faveur de l'Éthiopie pour 2003, le taux de malnutrition a continué d'augmenter dans de nombreuses régions du pays et, en juillet 2003, on a calculé que 2,3 millions d'autres personnes auraient besoin de secours jusqu'à la fin de l'année, le nombre de bénéficiaires étant ainsi porté à 13,1 millions de personnes.

90. La crise humanitaire qui sévit en Afrique austral – à laquelle concourent l'irrégularité des pluies, la pauvreté, le déclin économique, la faiblesse des politiques en matière de sécurité alimentaire et des taux élevés d'infection par le VIH et de prévalence du sida – menace d'être une des plus graves et des plus complexes de ces 10 dernières années. En 2002, le nombre de personnes risquant de se trouver en situation d'insécurité alimentaire grave est passé de 12,8 à 14,4 millions. Grâce à la générosité des donateurs, le PAM a pu mobiliser rapidement les moyens nécessaires pour aider des millions de personnes au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Et les organismes des Nations Unies s'efforcent, à travers le Bureau d'appui régional des Nations Unies pour la coordination interinstitutions, de faire comprendre et admettre qu'il faut à tout prix aller au-delà des interventions d'urgence classiques et trouver des solutions à long terme.

91. Mon Envoyé spécial chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe a beaucoup fait pour sensibiliser les donateurs à la nature tout à fait particulière de la crise, qui tient au fait que pour la première fois, des taux élevés d'infection par le VIH et de prévalence du sida viennent aggraver l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Avec l'épidémie de VIH/sida, c'est un facteur supplémentaire qui entre en jeu dans les crises humanitaires, et l'aide doit par conséquent être repensée. D'après les enseignements tirés de l'action menée au niveau régional, on gagnerait non seulement à revoir les méthodes d'analyse de la situation alimentaire, des rations alimentaires et des activités relatives à la nutrition, mais encore à conjuguer les efforts déployés dans ce sens à des programmes de développement d'urgence dans les secteurs des services sociaux et de la santé.

92. En Afrique de l'Ouest, des conflits, nouveaux ou anciens, ont posé de sérieuses difficultés aux organismes humanitaires et compromis la stabilité de pays voisins vulnérables. Le plus alarmant est que tant l'aggravation du conflit au Libéria que la reprise des combats en Côte d'Ivoire ont été marquées par la méconnaissance totale du principe de la protection des civils, un recours accru aux enfants soldats et le mépris des activités humanitaires. L'anarchie régnant, les opérations humanitaires ont été extrêmement difficiles à mener, surtout au Libéria, où l'aggravation de la guerre civile, en mars 2003, a engendré une crise humanitaire désastreuse. Des combats incessants dans la capitale, Monrovia, ont fait disparaître toute trace d'ordre public, contraint près de 50 % de la population de la ville à la fuite et entraîné l'évacuation de l'ensemble du personnel international des Nations Unies. L'arrivée de soldats de maintien de la paix en août 2003, ainsi que les arrangements politiques adoptés à titre transitoire, ont donné aux organismes humanitaires à vocation humanitaire l'occasion d'évaluer la situation et de reprendre les opérations de secours en faveur des groupes les plus vulnérables. Le 6 août 2003, l'Organisation des Nations Unies a lancé en faveur du Libéria un appel global interinstitutions modifié visant à réunir 69 millions de dollars pour couvrir des besoins humanitaires accrus. On entreprend de doter les organisations à vocation humanitaire de moyens supplémentaires, qui leur permettent de faire face à la situation.

93. En Iraq, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a joué un rôle clef dans la création et le fonctionnement de mécanismes de coordination de l'aide humanitaire, tant avant qu'après l'éclatement de la guerre en mars 2003, et tant sur le terrain qu'au Siège. Le PAM a acheminé plus de 1 130 000 tonnes de vivres en Iraq entre avril et juin 2003. Il a aussi, dans le cadre de la crise iraquienne, assuré la gestion d'un centre des Nations Unies chargé de coordonner les moyens logistiques des organisations à vocation humanitaire, et de services communs de transport aérien pour l'opération de secours. L'OMS a pris la tête des opérations dans le domaine sanitaire; elle a fourni des médicaments et fournitures médicales qui faisaient cruellement défaut, mis en place des programmes de santé publique et remis en état des centres de santé. L'UNICEF a joué le rôle de chef de file pour la fourniture de secours non alimentaires, notamment des articles indispensables à la survie des enfants, des suppléments nutritionnels et du matériel scolaire essentiel, ainsi que pour la fourniture d'urgence de réserves d'eau, en collaboration avec des organisations non gouvernementales. Le PNUD a installé des groupes électrogènes et remis en état des centrales alimentant les hôpitaux, les stations de pompage de l'eau et les stations d'épuration.

94. Dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », le Bureau chargé du Programme Iraq a continué d'acheminer des secours pour répondre aux besoins fondamentaux des Iraquiens. Avant la guerre, le programme avait notamment permis de réduire de moitié le taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a décidé qu'il serait progressivement mis fin aux activités du programme, qui serait clôturé le 21 novembre 2003. Jusque-là, l'Organisation des Nations Unies et les entités et programmes qui y sont associés continueront, en coordination avec l'Autorité provisoire de la coalition et les autorités iraquiennes en train de se mettre en place, à examiner et à hiérarchiser les contrats, ainsi qu'à faciliter l'expédition en Iraq d'articles civils d'une valeur totale estimée à quelque 10 milliards de dollars. Par ailleurs, l'ONU a lancé le 28 mars 2003 un appel éclair visant à réunir 2,2 milliards de dollars pour faire face à la crise iraquienne. En juin 2003, l'appel a été modifié et un montant de 259 millions de dollars a été demandé pour couvrir le solde des ressources nécessaires, compte tenu des fonds déjà versés par les donateurs et obtenus dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture », ainsi que les nouvelles priorités définies une fois l'essentiel des hostilités terminé.

95. En collaboration avec le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq, le Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le Groupe des Nations Unies pour le développement s'attache à définir les priorités devant guider la reconstruction de l'Iraq au moyen d'une évaluation commune des besoins dont mon Représentant spécial assure la coordination d'ensemble. Les questions touchant les femmes, les droits de l'homme, l'environnement et le développement des capacités de l'Iraq sont dûment prises en considération. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a par ailleurs créé un groupe de liaison avec les donateurs qui comprend plus de 50 membres, lesquels se communiquent régulièrement des renseignements sur l'évaluation des besoins et la conférence des donateurs pour la reconstruction de l'Iraq qui doit se tenir en octobre 2003.

96. Dans le territoire palestinien occupé, il n'y a toujours aucun signe d'amélioration de la situation humanitaire bien que les parties aient entamé en juin 2003 la mise en œuvre de la feuille de route arrêtée par le Quatuor. Quasiment tout au long de l'année écoulée, la situation n'a cessé d'empirer et la population vit dans des conditions plus difficiles que jamais. Bouclages et couvre-feux ont plongé l'économie dans le marasme et précipité 1,3 million de Palestiniens dans la pauvreté. Les opérations militaires ont fait quelque 10 000 sans-abri. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) offre une aide d'urgence – vivres, reconstruction des logements et création d'emplois – à près d'un million de Palestiniens dans le besoin. Les nombreuses restrictions à la liberté de circulation dans le territoire palestinien occupé ont été un obstacle de taille aux opérations de l'Office et des autres organismes internationaux. En outre, l'Office n'a mobilisé que 37,3 millions de dollars de fonds, alors qu'il en demandait 94 millions pour financer ses opérations d'urgence entre janvier et juillet 2003. Malgré un déficit de 37,5 millions de dollars, au 30 juin, pour le budget ordinaire de 2003, l'Office a continué d'offrir à plus de 4 millions de Palestiniens inscrits comme réfugiés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et à Gaza des services réguliers dans les domaines de l'éducation, de la santé, et de l'aide humanitaire et sociale. L'OMS a joué un rôle décisif en assurant la coordination de l'aide dans le secteur de la santé et en fournissant une assistance technique dans des domaines clés tels que la nutrition et la santé mentale. Elle a également plaidé pour que le droit aux soins de santé soit reconnu aux Palestiniens et que l'accès à ces soins leur soit garanti. Dans le cadre de son Programme d'assistance au peuple palestinien, le PNUD a fourni une aide importante en matière d'emploi, une assistance technique considérable et, dans une moindre mesure, des secours d'urgence.

Face aux catastrophes naturelles, action et constitution de capacités

97. De graves inondations ont de nouveau frappé l'Asie entre septembre et novembre 2002. Des cyclones ont provoqué des dégâts considérables dans la région du Pacifique en juin 2003. En mai, des tremblements de terre se sont produits en Algérie et en Turquie et des pluies torrentielles ont provoqué les pires inondations et glissements de terrain que Sri Lanka ait connus depuis 1947. Les fortes précipitations qui sont tombées sans relâche à partir de la fin de juin 2003 ont provoqué des inondations dans plusieurs provinces chinoises, touchant 130 millions de personnes, entraînant l'évacuation de plus de 3 millions d'habitants et faisant plus de 800 morts. La sécheresse a continué de frapper de nombreux secteurs de la population de pays d'Afrique et d'Asie, venant compliquer des situations extrêmement difficiles liées par ailleurs à des conflits et à des épidémies meurtrières telles que le VIH/sida. Entre le 1er septembre 2002 et le 8 août 2003, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est intervenu à la suite de 75 catastrophes naturelles, mobilisant l'aide internationale au moyen d'appels et de rapports de situation, versant des dons en espèces, acheminant

les subventions des pays donateurs et dépêchant sur le terrain des missions des Nations Unies chargées d'évaluer les catastrophes et de coordonner les secours.

98. L'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour réduire les effets des risques naturels en atténuant la fragilité et les risques de catastrophe a souffert de la modestie des ressources. Les bailleurs de fonds humanitaires répugnent à financer des activités poursuivant un objectif à long terme, alors que les bailleurs de fonds pour le développement n'ont pas encore pleinement assumé cette responsabilité. Il n'empêche que des campagnes de sensibilisation ont permis de mieux mesurer la nécessité impérieuse de réduire les risques et la vulnérabilité face aux risques naturels et autres catastrophes technologiques et écologiques si l'on veut réaliser un développement durable. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, coordonnée par son secrétariat, est utilisée de plus en plus pour orienter la mobilisation et l'action des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales ainsi que des États. L'intérêt particulier porté à l'élaboration de plans sous-régionaux et nationaux en Afrique a été encore mis en évidence par le lancement d'une campagne de sensibilisation de l'Afrique à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et grâce à des activités menées conjointement, entre autres, par le secrétariat de la Stratégie, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des consultations régionales ont été menées en Asie, en Europe et dans le Pacifique Sud et d'autres sont prévues en Afrique et dans les Amériques. À l'échelle mondiale, le PNUD a aidé à renforcer les capacités de réduction des effets des catastrophes dans 33 pays, notamment par des systèmes d'alerte rapide, le renforcement des services nationaux de protection civile, des instruments et stratégies de réduction des risques, l'appui aux systèmes législatifs et le renforcement de réseaux d'échange de savoirs. D'autres organismes des Nations Unies s'emploient également à élaborer des programmes et activités techniques de réduction des effets des catastrophes dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

Coordination de l'aide et protection des civils dans les conflits armés

99. Des interventions humanitaires efficaces exigent une bonne coordination et une mobilisation rapide des ressources. Opérant dans le cadre du système interinstitutions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires cherche à assurer une intervention appropriée en cas de crise humanitaire en mobilisant des ressources, en favorisant l'accès aux populations vulnérables et en assurant la coordination sur le terrain. En outre, le système des Nations Unies dans son ensemble s'emploie à opérer une transition sans heurt de la phase de fourniture d'aide humanitaire à celle des activités de développement au lendemain des conflits.

100. Le vaste programme d'intervention interinstitutions préparé en vue du conflit en Iraq est un bon exemple de l'approche coordonnée d'une crise humanitaire. Bien avant le déclenchement de la guerre, un bureau régional de coordination humanitaire avait été créé, à partir duquel l'intervention humanitaire a été planifiée et coordonnée en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales.

101. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation n'est pas restée inactive dans l'intégration des questions de protection dans les politiques et mécanismes de prise de décisions des États Membres et du système des Nations Unies dans son ensemble, y compris au cours des débats du Conseil de sécurité. En novembre 2002, j'ai présenté au Conseil de sécurité mon troisième rapport sur la protection des civils dans les conflits armés, dans lequel je mettais en avant trois problèmes nouveaux : a) la violence sexiste dans les crises humanitaires et les situations de conflit; b) les conséquences

néfastes de l'exploitation des conflits à des fins commerciales; et c) la montée de la menace terroriste dans le monde.

102. Le pari demeure de trouver et mieux exploiter les moyens de mettre en pratique les principes et politiques qui sont en place, de les intégrer dans l'action humanitaire du système des Nations Unies et de les traduire en mesures concrètes sur le terrain. Plusieurs mesures importantes ont été prises dans ce domaine. Par exemple, les entités des Nations Unies en Afghanistan, au Burundi et en Iraq ont utilisé l'aide-mémoire élaboré par le Conseil de sécurité (S/PRST/2002/6, annexe) pour constituer un cadre de collaboration active pour la protection des civils qui a permis de renforcer la cohérence de l'intervention interinstitutions. En Iraq, des spécialistes des droits de l'homme affectés au Bureau du Coordonnateur pour les affaires humanitaires en Iraq ont mis au point un cadre d'intervention pour la défense des droits de l'homme, avec les organes humanitaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales, afin d'orienter l'aide humanitaire. Des conseillers aux droits de l'homme ont conduit des groupes de travail techniques interinstitutions sur les questions liées à la protection en Côte d'Ivoire et en Iraq. Autre progrès important, les principes de protection trouvent désormais place dans le mandat de certaines missions de maintien de la paix, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et des forces françaises en Côte d'Ivoire.

103. Une série d'ateliers régionaux sur les questions de protection des civils dans les conflits armés a été inaugurée en octobre 2002. Depuis, des ateliers ont été organisés en Asie de l'Est et dans le Pacifique, en Europe et dans les Balkans, dans le Pacifique Sud, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, et d'autres sont prévus pour les mois à venir en Amérique latine et en Asie du Sud. L'objet de ces ateliers est d'examiner la nature des problèmes humanitaires nés de situations d'urgence complexes dans le contexte de chaque région et d'examiner les différents moyens de relever ces défis selon une perspective régionale. Toutes ces activités vont dans le sens de l'appel que j'ai lancé en faveur d'une « culture de la protection » au sein de la communauté internationale. La détermination des États Membres à s'attaquer à ces questions sera indispensable si l'on veut consolider l'acquis de nos efforts collectifs.

104. Les enfants soldats sont toujours l'un des aspects tragiques de bien des conflits. Par exemple, dans le nord de l'Ouganda, 8 400 enfants, selon les estimations, ont été enlevés entre juin 2002 et mai 2003, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 12 000 cas d'enlèvement d'enfants enregistrés au cours de la période de 11 ans 1990-2001. Certains progrès ont toutefois été réalisés au cours de l'année écoulée pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats. En Afghanistan, l'UNICEF prête son concours à un volet enfants du programme pour un nouveau départ en Afghanistan, l'objectif étant de désarmer, démobiliser et réinsérer tous les enfants soldats d'ici à 2005. Avec la Banque mondiale comme chef de file, le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion dans la région des Grands Lacs africains réunit gouvernements, entités des Nations Unies, organisations régionales et institutions financières internationales pour faciliter la démobilisation et la réinsertion des combattants dans sept pays de la sous-région. Des projets de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des enfants soldats au Burundi et en République démocratique du Congo élaborés avec l'UNICEF vont être lancés sous peu.

Chapitre III

Coopération pour le développement

105. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a aidé les États Membres à réaliser les objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire et a abordé des questions précises qui se sont dégagées des récentes grandes réunions et conférences au sommet des Nations Unies.

106. Je suis heureux de pouvoir déclarer que des progrès notables ont été accomplis comme suite à l'orientation donnée par les États Membres et conformément à mon projet de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le système des Nations Unies et ses institutions spécialisées ont continué de chercher à renforcer la cohérence de leurs politiques et programmes, afin d'améliorer l'efficacité et l'impact de leur appui au niveau des pays.

Éliminer l'extrême pauvreté

107. L'extrême pauvreté est un phénomène aux dimensions multiples et aux causes variées, dont l'insuffisance de la croissance économique et de l'investissement, la persistance des inégalités sociales, l'insuffisance de la protection sociale, l'absence d'investissements dans l'éducation et la santé, la pénurie de ressources pour le développement, ainsi que la prédominance de relations financières et commerciales internationales qui défavorisent les pays à faible revenu. Il ne saurait y avoir de développement soutenu sans les éléments suivants : relance et renforcement du financement du développement; coopération du secteur privé; réussite d'une série de négociations commerciales consacrées au développement; atténuation de la pauvreté urbaine et rurale; garantie d'un accès à l'alimentation, à la santé et à l'éducation; amélioration de la gouvernance; ouverture de perspectives aux femmes vivant dans la pauvreté; et application des technologies nouvelles, comme les technologies de l'information et des communications, à l'élimination de la pauvreté. L'Organisation ne ménage aucun effort pour faire en sorte que ces questions soient abordées aux niveaux mondial, régional et national.

108. Dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, l'Assemblée générale a créé, à sa cinquante-septième session, le dialogue de haut niveau sur le financement du développement ainsi que le Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, qui a commencé à fonctionner en janvier 2003. Ce dialogue de haut niveau deviendra l'instance intergouvernementale chargée de coordonner le suivi général de la Conférence de Monterrey. En collaboration avec d'autres acteurs clefs, dont les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le secteur privé et la société civile, le système des Nations Unies mènera des activités propres à accélérer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey adopté par la Conférence.

109. Comme prévu dans le Consensus de Monterrey, le Conseil économique et social a tenu la première d'une nouvelle série de réunions de haut niveau en avril 2003 avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, à laquelle ont participé les ministres des finances et de la coopération pour le développement, des gouverneurs de banques centrales et de hauts fonctionnaires de plusieurs organisations internationales. Les résultats de cette réunion, résumés par le Président du Conseil dans le document A/58/77-E/2003/62, comportaient plusieurs recommandations propres à faciliter la concrétisation des grands engagements du Consensus de Monterrey ainsi que les débats lors du dialogue de haut niveau, dont l'Assemblée générale doit tenir la première réunion biennale en octobre 2003.

110. La croissance économique est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier le premier d'entre eux qui consiste à éliminer l'extrême pauvreté. Dans son *Rapport sur le développement humain, 2003 : objectifs du Millénaire pour le développement*, le PNUD évalue à 2,9 %, soit le double du niveau actuel, le taux de croissance annuel du PIB requis d'ici à 2015 si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce taux ne pourra être atteint s'il ne va pas de pair avec une croissance du secteur privé national, principal moteur de la croissance économique et de la création d'emplois.

111. À titre de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, et conformément à la résolution 57/265 de l'Assemblée générale, j'ai constitué en juillet 2003, à New York, la Commission du secteur privé et du développement. Composée d'éminents dirigeants du monde des affaires, du secteur public, des milieux universitaires et de la société civile, cette commission a pour mission d'élaborer des recommandations stratégiques sur les moyens d'encourager un secteur privé autochtone fort dans les pays en développement et de lancer des programmes concrets susceptibles d'avoir le meilleur impact possible sur le développement du secteur privé. La Commission me présentera avant la fin de 2003 un rapport contenant des recommandations pratiques destinées aux pays en développement, aux pays développés ainsi qu'aux organismes de développement multilatéraux. Elle cherchera à mettre en lumière les initiatives efficaces déjà en cours dans le domaine du développement du secteur privé. Les recommandations générales de la Commission seront également soumises à l'examen de la Direction des organismes de développement nationaux et multilatéraux ainsi qu'aux dirigeants du secteur privé.

112. Un commerce mondial renforcé et plus équitable peut être le moyen d'aider les pays à lutter contre la pauvreté et la faim et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en augmentant le revenu des petits agriculteurs. L'Organisation, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, continue de préconiser des politiques propres à renforcer des échanges libres et équitables. La Déclaration ministérielle de Doha, adoptée en novembre 2001 par la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, a arrêté un programme de travail de négociations commerciales à mener à bien pour le 1er janvier 2005 au plus tard. En plaçant le développement au centre des négociations commerciales multilatérales, la Déclaration de Doha présente une occasion exceptionnelle – et aussi un défi – à toutes les parties prenantes de prendre entièrement en compte les préoccupations et les intérêts des pays en développement dans les négociations commerciales et le programme de travail. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Cancún (Mexique) en septembre 2003, fera le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Doha, définira des principes d'action et prendra les décisions requises. L'aboutissement du cycle de développement des négociations commerciales est indispensable à la relance de l'économie mondiale. Cette cinquième Conférence ministérielle constitue une étape importante vers la réussite du cycle de Doha. J'engage vivement les États Membres à ne ménager aucun effort pour assurer le succès de la réunion et du cycle dans son ensemble.

113. Près de la moitié de l'humanité vivant désormais dans des villes et 1 milliard de personnes vivant dans des taudis, l'extrême pauvreté est de plus en plus un phénomène urbain. Dans les pays en développement, l'exode rural dépasse de loin le taux d'urbanisation global, ce qui a de profondes répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des producteurs comme des consommateurs de ces pays. Toutefois, dans le même temps, plus de 60 % de la population des pays à faible revenu

et à revenu intermédiaire vivent en milieu rural et tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture. Il importe de tenir compte des besoins particuliers de ces deux groupes dans les stratégies de réduction de la pauvreté. En 2002, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les pays ont lancé la campagne mondiale sur la sécurité d'occupation au Brésil, au Burkina Faso, en Jamaïque, au Nicaragua, aux Philippines et au Sénégal. La campagne mondiale sur la gouvernance urbaine a été lancée en Jamaïque et dans les Philippines, où le PNUD a soutenu le débat public sur les questions vitales de développement. La préparation, le lancement et le suivi de ces deux campagnes ont été l'occasion de sensibiliser la population aux enjeux et ont donné lieu à des partenariats entre société civile et pouvoirs publics sur ces questions, qui ont donné bien souvent des résultats immédiats sur le plan des politiques et de la législation. C'est ainsi que la campagne mondiale sur la gouvernance urbaine a concouru à la révision de la *Local Governance Act* du Kenya, inspirée de textes organisant la participation à la gestion des affaires publiques en Afrique du Sud, en Bolivie et aux Philippines. En Inde, un programme d'assainissement des taudis urbains a été lancé et un fonds d'encouragement à la rénovation urbaine a été mis sur pied. Au Nigéria, un nouveau Ministère du logement et de l'urbanisme a été créé et, en Namibie, une loi assouplissant l'occupation des sols a été élaborée aux fins de la sécurité d'occupation des habitants des taudis.

114. La lutte contre la pauvreté urbaine doit aller de pair avec la lutte contre la pauvreté rurale. Au cours de son débat de haut niveau tenu en juillet 2003, le Conseil économique et social a adopté une déclaration ministérielle sur la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement visant l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Cette déclaration a notamment appelé à réaffirmer la volonté politique de mettre le partenariat mondial au service du développement rural. De nombreux pays ont souligné l'impact primordial des politiques des pays développés sur le développement rural, notamment celles qui concernent la restriction de l'accès aux marchés, les subventions aux producteurs agricoles et l'insuffisance de l'aide. Ils ont été unanimes à reconnaître que le développement rural qui était la responsabilité de chaque pays, était tributaire d'un environnement national porteur. C'est ainsi que la question de la pauvreté rurale est revenue sur la scène internationale.

115. Le bien-être économique, l'alimentation et une bonne santé sont interdépendants. L'élimination de la pauvreté permettra d'améliorer l'alimentation et la santé, tandis qu'une mauvaise alimentation et une mauvaise santé entraînent des coûts économiques fâcheux et entravent l'élimination de la pauvreté. L'Organisation continue de se concentrer sur des activités propres à améliorer l'accès à l'alimentation et à assurer une bonne santé. La FAO aide actuellement les pays à revoir et actualiser leurs stratégies de sécurité alimentaire et de développement agricole. Ainsi, dans le monde entier, plus de 150 stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole ont été élaborées à ce jour et 117 d'entre elles ont été officiellement adoptées. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) continue de préconiser des stratégies faisant fond sur l'initiative et les capacités des producteurs ruraux pauvres. Jouant un rôle de catalyseur, le FIDA réunit les principales parties prenantes et mobilise ressources, savoirs et politiques pour permettre aux pauvres des zones Rurales de surmonter leur pauvreté. En particulier, les projets du FIDA assurent un financement et contribuent à dégager des ressources supplémentaires afin d'améliorer l'accès des pauvres des zones rurales à la terre, à l'eau et à d'autres ressources essentielles, de développer les services financiers ruraux en faveur des petites entreprises et d'encourager une production agricole viable, tout en élargissant les débouchés commerciaux et l'accès aux marchés.

116. L'aide alimentaire restera un moyen important d'atténuer la faim, surtout en cas de crise et au lendemain des conflits. En 2002, le PAM a fourni une aide alimentaire à 72 millions des plus pauvres de la planète. Dans l'ensemble, 77 % des ressources du PAM, soit plus d'un milliard de dollars, ont été consacrés à des activités menées dans les 50 pays qui, selon le rapport de la FAO intitulé « L'état de la sécurité alimentaire dans le monde 2002 », comptent la plus forte proportion d'habitants souffrant de la faim.

117. Dans le domaine de la santé, l'initiative de l'éradication mondiale de la poliomyélite, lancée sous l'impulsion de l'UNICEF, de l'OMS, des Centers for Disease Control des États-Unis et du Rotary International a enregistré de nouvelles avancées en 2002. À la fin de l'année, la poliomyélite était endémique dans sept pays, contre 10 un an plus tôt. Pas moins de 500 millions d'enfants, un record, ont reçu le vaccin antipoliomyélique oral dans 93 pays; l'UNICEF a acheté et livré la majorité des vaccins, soit quelque 1,3 milliard de doses. L'UNICEF et d'autres partenaires ont également soutenu des journées nationales et locales de vaccination qui ont touché plus de 200 millions d'enfants. L'UNICEF est par ailleurs intervenu aux côtés de l'OMS, de Médecins sans frontières et du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires face à des épidémies de choléra, de méningite et de paludisme.

118. Une bonne éducation primaire est le moyen d'échapper à la pauvreté. En 2003, près d'un tiers des enfants des pays en développement n'était pas alphabétisé et, selon les estimations, 134 millions d'enfants de ces pays ne fréquentent pas l'école ou n'ont jamais été scolarisés. Parmi les enfants pauvres, la majorité de ceux qui n'ont jamais bénéficié d'un enseignement de type classique sont des filles. Or, l'éducation des filles est indubitablement l'une des clefs de la réduction de la pauvreté. L'UNICEF soutient l'enseignement fondamental en mettant l'accent sur le renforcement des aspects cognitifs et psychosociaux des soins à la petite enfance. Pour ce faire, il encourage un enseignement fondamental de qualité pour tous, notamment la mise en place de conditions d'apprentissage saines, efficaces et sûres. Un aspect important de cet appui est la promotion de la participation communautaire et du rôle des parents dans les établissements scolaires.

119. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a continué de s'attaquer au problème de la faiblesse des institutions et des moyens administratifs. En 2002, le Comité d'experts de l'administration publique de l'ONU a proposé des domaines prioritaires où les États Membres pourraient renforcer les capacités en matière de gouvernance et d'administration publique, notamment pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, de la gestion du savoir, de la gestion des technologies de l'information et des communications et de la décentralisation de l'administration. À cet effet, par exemple, en 2002-2003, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le PNUD, a aidé à renforcer l'administration des municipalités et des districts au Rwanda par la rédaction des textes pertinents, la création de nouvelles structures de gestion et la formation. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'emploie à constituer une base de données en ligne sur la démocratie et les pratiques de bonne gouvernance dans la région, l'état de droit, les droits de l'homme et la liberté.

120. Pour éliminer la pauvreté, il est vital de favoriser l'élargissement des débouchés économiques offerts aux femmes qui constituent la majorité des personnes vivant dans la pauvreté, surtout dans les pays en développement. En 2002, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a collaboré avec la CESAO et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à aider les institutions nationales à intégrer une perspective sexospécifique dans les systèmes de statistiques afin de mieux suivre le rôle des femmes dans l'économie structurée et le

secteur informel. L'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages menée en 2003 au Mexique profite de cette initiative. UNIFEM contribue aussi à l'élaboration de stratégies d'accès des producteurs à faible revenu aux marchés au Burkina Faso, au Nigéria, en République populaire démocratique de Corée, au Rwanda, en Asie du Sud et dans les États arabes. Il s'agit notamment d'aider les femmes à rencontrer leurs clients potentiels, notamment par l'organisation de coopératives, l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC), notamment les sites Web, aux fins de l'échange d'informations, et de la tenue de foires commerciales. Le deuxième Forum des entrepreneurs, organisé en mars 2003 à Genève par la Commission économique pour l'Europe a donné lieu à un échange de bonnes pratiques dans l'amélioration de l'accès des petites entreprises dirigées par des femmes au financement et aux technologies de l'information et des communications.

121. En Jordanie, un fructueux partenariat entre UNIFEM en 2000 et Cisco Systems, Inc. et le Gouvernement jordanien permet aux femmes de pénétrer et de modeler le secteur des TIC grâce à la mise en place de 10 établissements de constitution de réseaux Cisco. Le projet a réalisé un taux d'inscription de 63,3 % de femmes dans les établissements et a amélioré l'information sur les Jordaniennes dans le secteur des TIC, tout en amenant les planificateurs à tirer parti de ces informations à l'occasion de l'élaboration de politiques et programmes.

122. En 2002, Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU a poursuivi l'examen des questions qui se posent aux gouvernements telles que l'intégration des stratégies nationales en matière d'informatique aux stratégies globales de développement et d'élimination de la pauvreté, ainsi que les TIC en tant qu'instrument de la promotion et de l'autonomisation des femmes, mises en avant par la Commission de la condition de la femme lors de sa quarante-septième session, en mars 2003. En 2002, le Groupe d'étude a pris plusieurs initiatives concernant différents aspects de l'application des TIC au développement. En collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Groupe d'étude a lancé des réseaux numériques pour les diasporas de l'Afrique et des Caraïbes. Ces initiatives visent à créer un réseau qui reliera les ressources dans les domaines de la technologie, de la direction d'entreprise, des compétences et des finances des membres de ces diasporas en Amérique du Nord et en Europe avec leurs homologues d'Afrique et des Caraïbes.

123. L'Université virtuelle mondiale, initiative conjointe de l'Université des Nations Unies (UNU) et du PNUE, que j'ai lancée en juin 2003, est un exemple concret de coopération dans l'établissement de passerelles numériques pour favoriser la sécurité humaine et la prospérité grâce à un développement écologiquement durable. L'Université virtuelle mondiale est un réseau international d'universités et d'institutions organisé en extension de l'UNU, avec un centre administratif à Arendal (Norvège). Ses institutions de base sont l'UNU, le PNUE, le Centre en Norvège de la base de données sur les ressources mondiales du PNUE (GRID-Arendal) et l'Institut universitaire d'Agder en Norvège, et elle dispense des programmes et cours de formation en ligne sur l'environnement et le développement à un auditoire mondial. En outre, des universités d'Afrique du Sud, du Ghana et de l'Ouganda sont parmi les participants.

124. Au niveau régional, la CESAO coopère avec le Bureau international du Travail, le Fonds arabe de développement économique et social et plusieurs organisations non gouvernementales nationales à l'exécution du programme d'action régional sur la technologie, l'emploi et l'atténuation de la pauvreté. Cette initiative a pour objet d'appliquer certaines technologies nouvelles à la création d'emplois et à l'atténuation de la pauvreté en mettant l'accent sur les communautés rurales

économiquement défavorisées. Ce programme prévoit notamment la création de centres technologiques communautaires qui apporteront alphabétisation, enseignement fondamental et formation professionnelle aux communautés pauvres. Les trois premiers de ces centres seront ouverts au Liban en septembre 2003 et d'autres suivront bientôt au Liban et dans d'autres pays membres. En Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) offre une assistance technique afin d'améliorer la gestion des finances publiques et de renforcer les capacités informatiques aux fins du développement, dans le cadre de l'Initiative pour la société africaine à l'ère de l'information.

Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

125. En juillet 2002, les institutions du système des Nations Unies, dans leur ensemble, ont approuvé une stratégie de fond visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, stratégie dont les principaux éléments constituent dans le suivi des progrès accomplis aux niveaux national et mondial et le soutien opérationnel à l'accomplissement des priorités nationales, à la recherche et aux activités de plaidoyer.

126. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et la Banque mondiale collaborent au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et à l'amélioration de l'établissement des rapports et de l'analyse des indicateurs aux niveaux national et international. Dans mon rapport annuel sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, je rendrai compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Au niveau des pays, en juin 2003, 37 rapports nationaux sur cette mise en œuvre avaient été achevés grâce au concours technique et financier du PNUD et je compte qu'avant la fin de 2003, 60 autres pays auront achevé ces rapports qui voudraient que les objectifs du Millénaire pour le développement figurant en bonne place, dans toutes les sociétés, dans le débat sur le développement.

127. Pour réaliser concrètement ces objectifs, les organismes des Nations Unies, au niveau des pays, s'efforcent ensemble de mettre les connaissances qu'ils possèdent collectivement au service des objectifs nationaux. Il y a lieu de noter qu'en juin 2003, 117 pays avaient achevé leur bilan commun de pays et 86 leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

128. La Banque mondiale, de son côté, fait établir des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, documents qui sont devenus, pour chaque pays, un moyen essentiel d'orienter les dépenses et l'aide au développement vers la réalisation des objectifs prioritaires de réduction de la pauvreté, et donc celle des objectifs du Millénaire pour le développement; c'est là l'occasion, pour le système des Nations Unies de faciliter cette réalisation en prêtant un appui aux gouvernements. À ce jour, 30 pays ont parachevé leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et 48 en ont achevé une version provisoire.

129. Pour contribuer au débat sur les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur les politiques nécessaires, la deuxième partie de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde 2003*, examine les corrélations entre la pauvreté d'une part, et certaines politiques macroéconomiques et certaines politiques de croissance d'autre part, les effets des politiques commerciales sur la pauvreté et les conséquences, pour les citoyens pauvres, des mesures macroéconomiques prises pour atténuer l'effet des chocs extérieurs. L'étude analyse les effets de certaines mesures qui visent plus directement la dépaupérisation, notamment les mesures de réforme agraire faisant appel au marché, et la libéralisation et la privatisation des marchés des

principales denrées alimentaires en Afrique. L'étude examine également la progression de la pauvreté dans certains pays en transition depuis 1990, ainsi que la réaction des pouvoirs publics et des citoyens. En outre, s'agissant des recherches, le projet du Millénaire, ses équipes spéciales et son secrétariat ont coopéré avec le PNUD à la rédaction de son rapport sur le développement humain consacré aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été publié en juillet 2003.

130. En octobre 2002, j'ai lancé la campagne pour les objectifs du Millénaire pour le développement afin de faire mieux connaître, dans le monde, les engagements pris et pour bien veiller à ce qu'ils soient bien ce que visent les mesures prises à l'échelle mondiale. Un Groupe de la campagne du Millénaire a été créé en novembre 2002, constitué d'une équipe de spécialistes nationaux des pays en développement et des pays développés, ce groupe a commencé à mettre en place des réseaux et des partenariats rassemblant des représentants de la société civile, des parlementaires, des journalistes et d'autres groupes essentiels du monde entier.

131. L'équipe de la campagne du Millénaire a rencontré des fonctionnaires de l'Organisation, des parlementaires, des ministres du développement, des chefs religieux, des journalistes, des représentants de la société civile et des ONG, des syndicalistes et des chercheurs. La campagne a noué des relations de travail avec des réseaux de parlementaires tels que l'Union interparlementaire et le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale. L'équipe a également participé activement à des réunions importantes du réseau parlementaire, qui entreprennent de collaborer à la rédaction de manuels des objectifs du Millénaire pour le développement à l'usage des parlementaires. Dans les pays en développement, la campagne du Millénaire est l'occasion d'animer et de fédérer divers groupes d'acteurs pour encourager les gouvernements à suivre des politiques favorables aux pauvres. Les nombreuses interventions publiques, les séminaires et conférences auxquels j'ai pris part, ainsi que les déplacements que j'ai effectués en Europe du Nord et en Italie, ont été pour moi l'occasion de rappeler, dans de nombreux débats nationaux, l'importance de l'objectif No 8, celui qui consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Devant les publics les plus divers, j'ai réaffirmé maintes fois que des mesures devaient être prises au sujet de la dette, de l'aide, du commerce et du transfert de technologie.

132. Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement constitue, pour la communauté internationale, un pari majeur appelant une action collective. Les résultats des grandes conférences et des sommets organisés récemment par les Nations Unies, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002 et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid en avril 2002 ont approfondi et complété les engagements souscrits dans la Déclaration du Millénaire adoptée au Sommet du Millénaire tenu au Siège de l'ONU en septembre 2000. De plus, au Sommet du groupe des huit pays les plus industrialisés (G-8), en mai 2003, les huit chefs d'État ou de gouvernement de ces pays ont réaffirmé leur appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements qu'ils ont pris à Monterrey. Il reste encore à traduire ces engagements internationaux, par la coopération pour le développement, en une amélioration réelle du sort des hommes. Ce que les conférences et les sommets ont illustré, une nouvelle fois, c'est que cette mise en œuvre doit plus que jamais être une entreprise collective à laquelle devront concourir tous les acteurs, les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises, notamment.

Développement durable

133. Le Plan d'application adopté au Sommet mondial pour le développement durable, privilégie la mise en œuvre du texte, par l'adoption de plusieurs buts et objectifs, dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement, la santé publique, l'énergie, ainsi que l'utilisation et la production de produits chimiques et la préservation et la reconstitution des stocks de poissons. Ce plan préconise un ensemble de programmes à réaliser en 10 ans afin d'accélérer la transition vers des modes de consommation et de production viables à terme.

134. Plus de 200 partenariats pour le développement durable ont été annoncés suite au Sommet. Les organismes des Nations Unies participent à un grand nombre de ces partenariats et une quantité non négligeable de ressources a déjà été engagée dans ce sens. Je suis convaincu que ces partenariats aideront à intéresser les principaux acteurs à l'application des décisions du Sommet.

135. Pour tirer parti de l'élan suscité par le Sommet mondial pour le développement durable, la Commission du développement durable a réorienté ses travaux pour contribuer à la mise en œuvre des engagements pris à Johannesburg. L'ONU aidera la Commission à mener à bien ses activités. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination met la dernière main aux mécanismes interinstitutions qui suivront, à l'échelle du système, la mise en œuvre des décisions issues du Sommet qui concernent l'eau, l'assainissement, l'énergie, les océans et zones côtières, et les modes viables à terme de consommation et de production. Ces mécanismes permettront de coordonner les diverses initiatives prises par les organismes des Nations Unies concernés. Sur le terrain, l'Organisation aide les gouvernements à faire une place aux décisions issues du Sommet dans leur propre stratégie de développement durable. De nombreux organismes et organes membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, et notamment les commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, ONUHabitat et le Département des affaires économiques et sociales ont fait des progrès encourageants dans l'intégration des aspects opérationnels et normatifs de l'activité de l'Organisation dans le domaine du développement durable, par des services consultatifs et la coopération technique. L'un des principaux objectifs de cette dernière est de créer les capacités nationales nécessaires pour appliquer les décisions issues du Sommet mondial et celles des conférences et sommets antérieurs.

136. En 2002, un secrétariat a été constitué au Département des affaires économiques et sociales pour aider le Forum des Nations Unies sur les forêts, organisme reconnu, dans le Plan d'application de Johannesburg, comme mécanisme intergouvernemental essentiel pour assurer et coordonner une gestion écologiquement rationnelle des forêts dans le monde entier. À sa troisième session, en juin 2003, à Genève, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé de créer divers groupes d'experts spécialement chargés de la protection des forêts, qui, entre autres questions, examineront celles du financement et du transfert des technologies écologiquement rationnelles au bénéfice de la préservation des forêts.

137. La question de l'eau et de l'assainissement demeure inscrite en bonne place au programme d'action de la communauté internationale. En décembre 2002, l'Assemblée générale a proclamé 2003 Année internationale de l'eau douce. Le troisième Forum mondial de l'eau s'est tenu à Kyoto, Shiga et Osaka (Japon) en mars 2003, et dans le message que j'ai adressé aux participants je les ai engagés à agir pour assurer l'accès à l'eau potable et pour améliorer l'assainissement, en particulier en faveur des pauvres et des groupes vulnérables. Le 22 mars 2003, Journée mondiale de l'eau,

l'Organisation a publié son premier Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde, sur le thème « L'eau pour tous, l'eau pour la vie », c'est l'examen le plus complet à ce jour de l'état des ressources hydriques mondiales.

Afrique

138. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a accueilli favorablement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), initiative de l'Union africaine, qui devrait servir de cadre à l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique. L'Assemblée générale a également entériné ma décision de créer un bureau du Conseiller special pour l'Afrique au Secrétariat de l'ONU. Les fonctions de ce bureau sont surtout de m'aider à assurer la coordination mondiale, de plaider la cause de l'Afrique, et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour faciliter leurs débats sur l'Afrique.

139. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a apporté son appui à la mise en œuvre du NEPAD au niveau régional. La CEA préside la consultation régionale annuelle des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, qui offre une tribune pour promouvoir la cohérence et l'efficacité, au niveau du système, de l'action menée au titre de l'appui au NEPAD. La CEA participe aussi activement à l'élaboration de codes et de normes pour la conduite de l'économie et pour l'administration des entreprises à l'intention du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. En outre, la CEA entreprend actuellement un travail technique commun avec le secrétariat de l'Organisation de coopération et de développements économiques en vue de créer un cadre institutionnel pour assurer l'exercice des responsabilités mutuelles et la cohérence des politiques, et ce à la demande du Comité des chefs d'État et de gouvernement pour la mise en œuvre. En 2002, la Commission économique pour l'Afrique a réalisé des études, publié des rapports et organisé des réunions et des ateliers sur l'aptitude du secteur public africain à pratiquer une bonne gestion et à associer plus largement la société civile à l'entreprise de développement et à la gouvernance. Par sa coopération technique, la CEA aide à dégager un large consensus sur ce qui constitue un État fonctionnel, à mieux faire connaître les ressorts de la gouvernance, à maintenir les questions de gouvernance à l'ordre du jour des responsables politiques et à procéder à l'évaluation des capacités institutionnelles.

140. Le Programme des Nations Unies pour le développement s'est doté d'un cadre stratégique de soutien au NEPAD et à son secrétariat, en particulier pour promouvoir la gouvernance démocratique. Il a continué à mettre en œuvre les initiatives en matière de télématique pour l'Afrique de la « Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain » en vue de moderniser la télématique en Afrique. À ce jour, le projet a aidé à formuler quatre stratégies nationales de développement de la télématique, au Cameroun, au Nigéria, en République- Unie de Tanzanie et en Zambie, et à établir 36 réseaux universitaires Cisco en Afrique. Deux ateliers tenus au Bénin et en Malaisie visaient à susciter des partenariats entre les secteurs privés africain et asiatique. Ces ateliers ont permis à 30 pays africains de tirer parti de l'expérience de plusieurs pays asiatiques et de réfléchir ensemble aux moyens de renforcer la coopération Sud- Sud.

141. En mai 2003, le Département des affaires économiques et sociales, en coopération avec le PNUD, a aidé la Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique réunie à Stellenbosch (Afrique du Sud, en mai 2003), en prêtant des services consultatifs et une assistance technique aux fins de la création des capacités nécessaires pour améliorer l'administration en Afrique. Le cinquième Forum sur la gouvernance en Afrique, réuni à Maputo (Mozambique) en mai 2002 sous le

thème « La gouvernance locale pour l'élimination de la pauvreté en Afrique » avec le concours du PNUD, de la CEA et du Département des affaires économiques et sociales, a dégagé un ensemble de principes de décentralisation et de gouvernement par le peuple. Ces principes devraient aider à réformer la gestion du secteur public et à améliorer les connaissances et compétences des hauts fonctionnaires.

142. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance publiera sous peu, le Livre blanc de l'Union africaine intitulé « The Young Face of NEPAD » (Le NEPAD et les jeunes), dans lequel il préconisera de donner une priorité plus grande à l'investissement en faveur de l'enfant africain pour améliorer les perspectives d'avenir du continent. L'aide qui doit permettre aux gouvernements africains d'atteindre les objectifs du NEPAD concourra à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux de réduction de la mortalité infantile et maternelle. L'action de l'UNICEF en faveur de la lutte contre le sida, de l'éducation des filles et des vaccinations concourt aussi puissamment à la réalisation des objectifs du NEPAD. Par exemple, à la fin de 2002, 37 pays africains avaient demandé une aide à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Le personnel technique de l'UNICEF continue à apporter son aide aux spécialistes de chaque pays à l'occasion de la rédaction du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le but étant que les stratégies de dépaupérisation et d'allègement de la dette concourent véritablement à l'organisation, à l'intention des femmes et des enfants, de services de base, qui aillent dans le sens de la réalisation des objectifs de développement du NEPAD. Par exemple, les spécialistes de l'UNICEF ont aidé leurs homologues nationaux à arrêter des propositions viables en vue d'un financement par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination.

143. Le Fonds des Nations Unies pour la population a établi et adopté un plan d'action, à exécuter en 2003, qui intéresse cinq des objectifs du NEPAD : réduction de la pauvreté, santé publique, éducation, eau et assainissement, et agriculture. Par ses programmes nationaux et régionaux en Afrique, le FNUAP soutient les objectifs et les activités du NEPAD et ce, en procédant à la collecte et à l'analyse de données, à la fourniture de services de soins de santé de la procréation, et à la formation de capacités à la problématique population-développement.

144. L'aide alimentaire demeure importante pour l'Afrique. En 2002, le PAM a fourni 2,1 millions de tonnes d'aide alimentaire, soit 55 % de son aide alimentaire totale, à l'Afrique subsaharienne, et consacré 56 % de ses ressources à cette région, soit 899 millions de dollars. Le PAM a également acheté en Afrique subsaharienne même plus de 590 000 tonnes de denrées alimentaires d'une valeur de plus de 120 millions de dollars, simulant ainsi la production et les marchés locaux.

Répondre aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

145. Pour que le développement s'étende aussi largement que possible, il faut veiller à ce que des groupes déterminés de pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ne soient pas laissés en marge de l'économie mondiale et du processus général de développement. En 2002, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a poursuivi ses efforts pour intégrer le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 dans les programmes de travail des divers organismes, fonds et programmes de l'ONU. D'autres organisations

multilatérales, notamment l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et l'Union interparlementaire, ont pris des mesures analogues. J'ai encouragé les ministres des affaires étrangères des pays les moins avancés à mettre en place au niveau national des mécanismes d'application, de suivi, de contrôle et d'examen du Programme d'action de Bruxelles.

146. Au cours de l'année écoulée, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a apporté une contribution technique et opérationnelle à la mise en œuvre des programmes et initiatives lancés à l'échelon international en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le FNUAP a consacré les deux tiers de ses ressources aux pays les moins avancés, d'Afrique en particulier, à l'exécution de programmes relatifs à la santé et aux droits en matière de procréation, en mettant l'accent sur la prévention du VIH/sida et les soins aux sidéens, l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes et les stratégies en matière de population et de développement.

147. Une grande attention a été accordée à la préparation de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui s'est tenue à Almaty les 28 et 29 août 2003. Cette conférence est la première réunion que l'ONU ait jamais consacrée à l'examen des besoins spéciaux des pays en développement sans littoral.

148. Une attention particulière a été accordée à l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et du Plan d'application de Johannesburg, pour permettre à l'Organisation de faire face aux problèmes de développement des petits États insulaires en développement qui résultent de leur faible dimension, de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, de la fragilité de leurs écosystèmes et de l'insuffisance, voire l'absence totale, de ressources naturelles, y compris en eau douce. L'Organisation participe activement aux préparatifs de la Réunion internationale d'examen de l'application du Programme d'action de la Barbade, qui doit avoir lieu à Maurice en 2004.

Lutte contre le VIH/sida

149. Au cours de l'année écoulée, les huit organismes qui coparrainent le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le secrétariat de cette entité ont fourni un appui à l'application effective de la Déclaration d'engagement que l'Assemblée générale a adoptée à sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida, en 2001. Un consensus mondial s'est dégagé sur les politiques et programmes nécessaires pour combattre ce fléau. ONUSIDA a appuyé les efforts menés à cet égard dans le monde entier pour sensibiliser le public au moyen de programmes d'éducation et de diffusion d'informations, pour améliorer l'accès au traitement dans les régions déshéritées, renforcer les moyens dont disposent les collectivités, avec la participation de la société civile, et lutter contre cette maladie.

150. Durant cette année, le VIH/sida a continué à être un objectif prioritaire des activités opérationnelles de l'Organisation en matière de développement. En 2002, les groupes thématiques de l'ONU sur le VIH/sida ont aidé les pays à élaborer des plans multisectoriels et à intégrer la lutte contre le VIH/sida aux instruments de planification de développement. Je note avec satisfaction qu'à la fin de 2002, 102 pays s'étaient dotés de plans stratégiques nationaux de lutte contre cette maladie.

151. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et le secrétariat d'ONUSIDA ont élaboré et diffusé des informations stratégiques dans un certain nombre de domaines clefs pour aider les pays à procéder à un choix et à une utilisation rationnels des médicaments destinés au traitement de l'infection par le VIH. L'OMS, l'UNICEF, ONUSIDA et Médecins sans frontières continuent à recueillir et à diffuser des informations à jour sur les prix et les sources des médicaments destinés au traitement de l'infection par le VIH qui sont dans le domaine public, et cette initiative va s'étendre aux informations sur l'enregistrement des médicaments dans les pays. En Éthiopie et en Afrique du Sud, le PNUD a facilité le dialogue avec les citoyens au niveau des collectivités sur le VIH/sida pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui concourent à aggraver l'épidémie et mieux préparer les collectivités à mettre en train et entretenir des programmes de prévention, de soins et de traitement.

152. Le Programme alimentaire mondial (PAM), en collaboration avec le FIDA et la FAO, a fourni une aide alimentaire au titre de 34 projets liés à la lutte contre le VIH/sida dans plus de 20 pays, pour faire en sorte que les ménages touchés par le sida reçoivent des rations alimentaires et des paniers de vivres adaptés à leurs besoins. La FAO a continué à fournir une assistance technique aux ministères de l'agriculture pour les préparer à faire face plus efficacement à la pénurie de main-d'œuvre agricole créée par l'épidémie de VIH/sida et à lancer des interventions axées sur l'alimentation et la nutrition afin d'en atténuer les conséquences.

153. Les bureaux de pays de l'UNICEF ont manifesté leur volonté d'atteindre les objectifs fixés à moyen terme. Les dépenses consacrées aux activités liées à la lutte contre le VIH/sida ont plus que triplé, passant d'un montant estimatif de 30 millions de dollars en 2000 à 67 millions de dollars en 2001 et à 96 millions de dollars en 2002, et les 127 bureaux de pays de cet organisme ont financé des activités de lutte contre le VIH/sida et des activités de plaidoyer dans ce domaine en 2002.

154. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) collabore actuellement avec les conseils nationaux de lutte contre le sida dans 10 pays pour aider ceux-ci à mieux concevoir des programmes qui tiennent compte des problèmes particuliers des femmes. Dans le cadre d'un effort visant à encourager une action particulière en faveur des femmes partout dans le monde, UNIFEM et ONUSIDA ont lancé en février 2003 le premier portail électronique sur les femmes et le VIH/sida.

155. Les réfugiés sont souvent particulièrement vulnérables aux maladies. Le HCR et ses partenaires continuent à se faire les avocats de projets visant à prévenir le VIH/sida et à soigner les personnes touchées, et à en accélérer l'application dans le cas des réfugiés. En étroite collaboration avec ONUSIDA, le HCR a mis au point, en février 2002, un plan stratégique sur le VIH/sida pour 2002-2004, qui est mis en œuvre en Afrique.

156. Au cours de l'année passée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé un vaste programme d'activité de prévention du VIH/sida lié à la drogue dans plusieurs pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, ainsi qu'en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie centrale, dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique et en Asie du Sud.

157. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme demeure un outil essentiel de la communauté internationale dans le cadre de ses efforts pour atteindre l'objectif 6 du Millénaire pour le développement intitulé « Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ». Le Conseil d'administration du Fonds et son secrétariat se sont engagés à faire en sorte que le Fonds reste un mécanisme de financement et ne devienne pas un organisme opérationnel. Son succès

sur le terrain dépendra en conséquence de la collaboration active de ses partenaires, notamment les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile. Les organismes des Nations Unies sont résolus à assurer le succès du Fonds mondial. À ce jour, celui-ci a approuvé des propositions, à hauteur de 1,5 milliard de dollars, concernant des activités dans 92 pays. Les dons accordés à certains pays peuvent représenter une part importante du montant total des dépenses publiques consacrées au secteur de la santé.

Développement social

158. L'ONU encourage les politiques et activités de développement social axées sur « une société pour tous » qui intègre des groupes sociaux spécifiques et leur offre des chances. Le but est d'assurer la prise en compte des questions, préoccupations et intérêts particuliers de ces groupes lors de l'élaboration des politiques, afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie de la société et contribuer activement au développement national.

Questions autochtones

159. Un exemple du rôle privilégié que l'Organisation peut jouer dans la promotion de la participation de tous est l'appui qu'elle fournit à l'Instance permanente sur les questions autochtones. Un nouveau secrétariat a été créé au sein du Département des affaires économiques et sociales en février 2003. L'Instance permanente donnera des avis au Conseil économique et social dans les domaines du développement, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de la culture et des droits de l'homme.

Le vieillissement et les handicapés

160. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement a adopté en avril 2002, comporte des objectifs et des recommandations concernant l'action à entreprendre dans trois domaines prioritaires : personnes âgées et développement; promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées et création d'un environnement porteur et favorable. L'accent est mis sur le renforcement des capacités nécessaires à l'application au niveau national du Plan d'action international de Madrid et à la prise en compte du vieillissement dans les politiques nationales et les programmes internationaux.

161. Au titre du suivi à l'échelon régional, la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement, tenue à Berlin en septembre 2002, a adopté une déclaration ministérielle et une stratégie d'exécution au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Cette stratégie tient compte des dimensions économiques et sociales du vieillissement des sociétés de la région. Les gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique ont adopté la Stratégie d'exécution de Shanghai comme directive régionale pour le suivi du Plan de Madrid et du Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique. Cette stratégie a servi de cadre politique global aux gouvernements s'agissant de se donner des politiques nationales concernant le vieillissement et d'encourager le renforcement du partenariat avec la société civile et les personnes âgées elles-mêmes.

162. Les droits des handicapés constituent actuellement l'objectif prioritaire des travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la

promotion des droits et de la dignité des handicapés. L'Organisation examinera les questions qui intéressent les handicapés dans le monde entier.

Lutte contre l'abus des drogues et prévention du crime

163. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appuyé des projets de substitution générateurs de revenus en faveur des femmes et des enfants dans les zones rurales. Au Viet Nam, par exemple, il a mis au point au cours de l'année écoulée une méthode susceptible d'être reproduite dans d'autres pays pour remplacer les revenus provenant de la production d'opium par des revenus provenant d'autres sources chez les membres des minorités ethniques du district de Ky Son. Ces activités ont également contribué à réduire la demande de drogues en renforçant la capacité des institutions nationales et en encourageant les programmes de développement communautaires.

164. L'Afghanistan, où la production d'opium a repris sur une grande échelle et a atteint 3 400 tonnes en 2002, est la source des trois quarts de la production annuelle mondiale de cette drogue. En 2002, les mesures adoptées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été axées sur la fourniture d'un appui en vue du renforcement des capacités des services de répression dans les pays voisins et les pays de transit. Au cours du premier semestre de 2003, l'Office a mis en train une série de nouvelles activités de répression pour l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale, pour un coût supérieur à 25 millions de dollars. Cette initiative a pour but de renforcer les capacités de contrôle des frontières, y compris la coopération transfrontière dans les pays voisins de l'Afghanistan, et d'appuyer la création de nouveaux services de répression en matière de drogues à Kaboul et dans d'importantes provinces afghanes, et d'instituer de nouveaux contrôles le long des frontières afghans névralgiques.

165. L'Office a également institué un programme de formation à la répression en matière de drogues basé sur CD-ROM en Asie du Sud-Est et en Turquie et participe à la mise en place de centres de formation des agents des services de répression et à l'établissement de bases de données nationales sur la criminalité et la sécurité publique au Brésil.

166. Au cours de l'année écoulée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a géré des projets d'assistance technique pour lutter contre la corruption et la traite des personnes. Les projets de lutte contre la corruption exécutés en Afrique du Sud, en Colombie, en Hongrie, au Nigéria et en Roumanie visaient à encourager ces pays à élaborer et appliquer des programmes nationaux de lutte contre la corruption et à les aider à renforcer l'intégrité et les moyens de leur système judiciaire. Les projets de lutte contre la traite des personnes exécutés en Afrique de l'Ouest, aux Philippines, en Pologne et dans la République tchèque visaient à renforcer l'arsenal judiciaire contre la traite des personnes, à encourager la mise en œuvre d'initiatives en faveur des victimes et à contribuer à l'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Chapitre IV

Ordre juridique international et droits de l'homme

Développement des droits de l'homme

167. Les droits de l'homme restent au coeur de l'activité de l'Organisation. Au cours des 12 derniers mois, j'ai tiré encouragement d'un certain nombre de constats dans ce domaine : le fait que la communauté internationale s'accorde de plus en plus à voir dans les droits de l'homme un principe universel; les efforts déployés par les États Membres pour faire appliquer les conventions internationales sur les droits de l'homme; la coopération internationale visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme; l'intégration croissante des droits de l'homme dans les activités de développement, de prévention des conflits, de rétablissement, maintien et consolidation de la paix et d'aide humanitaire; et le renforcement constant du mouvement international des droits de l'homme.

168. Cela dit, le respect des droits de l'homme est resté problématique dans de nombreuses régions du monde, et les violations flagrantes n'ont pas cessé. Le ralentissement de l'économie mondiale et les lacunes de la gestion des affaires publiques ont entamé l'aptitude des gouvernements à assurer le respect de normes minimales en ce qui concerne tant les droits économiques et sociaux que les droits politiques et civils. Les gouvernements de certains pays développés semblent vivre mal que les dispositions des conventions internationales relatives aux droits de l'homme leur soient appliquées. Leur mécontentement a son pendant dans le trouble qu'éprouvent les pays en développement siégeant à la Commission des droits de l'homme à répondre aux allégations de violations flagrantes des droits de l'homme portées contre certains d'entre eux.

169. L'Organisation ayant ainsi pris acte à la fois des progrès accomplis et des problèmes auxquels elle doit faire face dans le domaine des droits de l'homme, il convient de noter qu'il existe en cette matière une large identité de vues entre ses membres dont il faudrait tirer parti pour renforcer la coopération internationale dans le sens d'une protection effective des droits de l'homme. Le nombre des ratifications des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme a continué d'augmenter dans le sens voulu par la Déclaration du Millénaire. Au cours des 12 derniers mois, cinq États sont ainsi devenus parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; un au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; un au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; quatre à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; un à la Convention relative aux droits de l'enfant; cinq à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et trois à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2003. On a aussi enregistré de nouvelles ratifications des deux Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Je profite de l'occasion pour inviter une fois de plus les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ou à y adhérer.

170. Les travaux des organes d'experts créés par les traités relatifs aux droits de l'homme restent d'importance primordiale. Au cours des 12 derniers mois, le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la

discrimination raciale, le Comité des droits de l'enfant et le Comité contre la torture ont, ensemble, examiné les rapports de 112 États parties et adopté cinq observations générales qui apportent des éclaircissements aux traités et offrent des directives pratiques pour leur application. Les procédures de recours instituées par un certain nombre de traités relatifs aux droits de l'homme concourent puissamment à renforcer la protection de ces droits sur le plan international. Au cours de l'année écoulée, les organes d'experts ont adopté, sur différentes affaires, plus de 100 décisions et constatations dont la plupart constituent une contribution importante au développement du droit international des droits de l'homme. En outre, un certain nombre de mesures pratiques ont été adoptées en vue d'améliorer les méthodes de travail des organes conventionnels et de renforcer la coopération entre eux. C'est ainsi par exemple que le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture se sont dotés de dispositifs de suivi des observations finales qu'ils adoptent.

171. Les rapporteurs spéciaux et les experts nommés par la Commission des droits de l'homme ont continué de jouer le rôle crucial qui est le leur à l'avant-garde de la défense des droits. Ils sont maintenant une quarantaine à intervenir dans ce cadre. Au cours des 12 derniers mois, leurs rapports ont évoqué de nombreuses questions touchant les droits de l'homme et concernant une soixantaine de situations dans différents pays. Ces experts, qui exercent leurs fonctions à titre personnel, ont lancé plus de 700 appels urgents à des gouvernements pour qu'ils protègent des groupes ou des individus vulnérables. On a continué, au cours de l'année écoulée, à renforcer les méthodes de travail de ces experts, notamment en entreprenant de définir plus clairement leurs relations avec le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; on a également organisé des séances d'information et préparé des dossiers d'information à l'usage des nouveaux titulaires de mandats spéciaux; renforcé la coordination et le suivi des communications avec les gouvernements; et multiplié les échanges avec les partenaires stratégiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Le dialogue interactif instauré entre titulaires de mandats spéciaux et membres de la Commission, qui a été inspiré par les échanges du même genre au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, a été favorablement accueilli et s'approfondira sans aucun doute au cours des prochaines années. Il a été créé au sein du Haut Commissariat un nouveau Service des procédures spéciales chargé de rendre plus efficace la mission des rapporteurs spéciaux et d'experts, notamment en aidant à mettre au point des critères de sélection des intéressés, à harmoniser leurs méthodes de travail, à sensibiliser le public à leurs activités et à les doter de ressources en personnel suffisantes.

172. Dans mon rapport de septembre 2002 intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement », j'ai lancé un appel à redoubler d'efforts pour intensifier, au sein du système des Nations Unies, la coopération visant à renforcer les moyens d'action nationaux dans le domaine des droits de l'homme où nous observons une évolution favorable et importante. En effet, au cours de l'année écoulée, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, grâce essentiellement à des contributions volontaires, a fourni une aide à une cinquantaine d'organismes nationaux de défense des droits de l'homme ainsi qu'aux secrétariats régionaux de ces entités. Il a mené des projets de coopération technique dans 32 pays et est représenté sur le terrain dans 29 pays. Ainsi, l'action des Nations Unies au service des droits de l'homme tient de plus en plus compte de l'importance qu'il y a de mettre en place des institutions nationales capables d'assurer effectivement la défense de ces droits. De même, des progrès notables ont été accomplis s'agissant de l'intégration des droits de l'homme dans les activités de développement du système des Nations Unies. En mai 2003, le deuxième atelier interinstitutions sur les approches du développement axées sur les droits a adopté un certain nombre de recommandations tendant à renforcer l'action de l'Organisation dans ce domaine. À ma demande, le Haut Commissaire aux droits de l'homme,

agissant en concertation avec le Groupe des Nations Unies pour le Développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, prépare un plan d'action en vue de renforcer les activités des Nations Unies en faveur des droits de l'homme au niveau des pays. Ce plan, qui doit être adopté en septembre 2003 et mis en œuvre au cours des trois prochaines années, comportera des mesures tendant spécialement à mieux préparer les organismes de développement et ceux à vocation humanitaire des Nations Unies à coopérer avec les États Membres pour créer et asseoir des dispositifs nationaux de défense et de promotion des droits de l'homme.

173. Les violations des droits de l'homme sont souvent particulièrement graves dans les sociétés en pleine mutation politique, sociale et économique. Une étude de l'Université des Nations Unies réaffirme le caractère prioritaire que revêt l'action en faveur des droits de l'homme dans les sociétés en transition du fait non seulement de la valeur intrinsèque de cette action, mais encore de l'effet multiplicateur qu'elle a sur la démocratisation, le développement économique et le règlement des conflits.

174. La cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue en 2003, a comporté un débat de haut niveau sans précédent qui a duré quatre jours et auquel ont pris part quelque 70 personnalités venues du monde entier. À cette même session, plus de 40 organismes nationaux de défense des droits de l'homme ont participé aux travaux de la Commission et fait connaître leurs points de vue, leurs analyses et leurs observations. Leur participation a constitué une innovation importante dans les travaux de la Commission. De même, pour la première fois, des institutions nationales de défense des droits de l'homme ont été invitées à participer à la rédaction d'un instrument international relatif aux droits de l'homme dans le cadre des travaux du Comité special chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées.

175. La participation aux travaux de la Commission des droits de l'homme a été impressionnante à tous égards. Au cours de l'année écoulée, outre les 53 États membres, 100 États dotés du statut d'observateur et quelque 1 600 représentants d'organisations non gouvernementales ont assisté à ses travaux, sans compter des représentants des organisations régionales et sous-régionales et des organismes du système des Nations Unies. La Commission est ainsi devenue un lieu privilégié de partenariat entre représentants gouvernementaux et non gouvernementaux au sein du système des Nations Unies.

176. Toutefois, ce n'est pas dire que la Commission des droits de l'homme ne connaît pas de problèmes. On s'est ému de ce que des gouvernements accusés de violations flagrantes des droits de l'homme siègent à la Commission. On s'est également préoccupé du ton des débats au sein de la Commission et de ce que celle-ci ne s'intéresse pas à certains cas de violations graves des droits de l'homme. Toutes ces questions sont importantes et je compte que le Bureau de la Commission s'y arrêtera avant la prochaine session.

177. Somme toute, l'action des Nations Unies en matière de droits de l'homme doit susciter la confiance du public. Des activités de promotion qui ne seraient pas accompagnées de mesures adéquates et efficaces de défense ne nous vaudront la confiance ni du grand public ni de ces organisations non gouvernementales et de cette société civile dont notre action dans ce domaine est si largement tributaire. Je tiens d'ailleurs à exprimer ici ma gratitude à toutes les organisations et à tous les membres du mouvement des droits de l'homme qui rendent possibles nos propres activités

en la matière, que ce soit par le biais de leurs travaux de recherche, de leurs enquêtes, de leurs activités de défense, de l'enseignement des droits de l'homme ou de la diffusion d'informations.

La Cour pénale internationale

178. Depuis que le Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome) est entré en vigueur le 1er juillet 2002, de grands progrès ont été accomplis pour faire de la Cour une institution judiciaire opérationnelle. L'Assemblée des États parties au Statut a tenu sa première session en septembre 2002 et pris d'importantes décisions, adoptant notamment un certain nombre d'instruments subsidiaires nécessaires au fonctionnement efficace et effectif de la Cour. Parmi ces instruments on citera en particulier les Éléments des crimes et le Règlement de procédure et de preuve de la Cour. À la reprise de sa première session, en février 2003, l'Assemblée a élu les 18 juges de la Cour – 7 femmes et 11 hommes, représentant toutes les régions et traditions et tous les systèmes juridiques. Le 11 mars 2003, à une réunion inaugurale tenue à La Haye, les 18 juges se sont solennellement engagés à accomplir leurs devoirs et exercer leurs fonctions en tout honneur, bonne foi, impartialité et conscience. Ils ont aussi élu la Présidence de la Cour. En avril 2003, à la deuxième reprise de sa première session et après plusieurs mois de consultations, l'Assemblée a en outre élu le premier Procureur de la Cour. Elle a aussi formulé des recommandations concernant l'élection du Greffier. Par la suite, le Procureur a pris son engagement solennel le 16 juin 2003 et les juges ont élu le Greffier le 25 juin. Les juges, la Présidence, le Procureur et le Greffier étant en place, la procédure d'élection des hauts responsables appelés à constituer les organes de la Cour est achevée. L'an prochain, alors que l'accent avait été mis sur la mise en place de l'institution, il s'agira désormais de préparer la Cour à exercer ses pouvoirs en matière d'enquêtes et de poursuites et à remplir ses fonctions judiciaires.

179. Le nombre des États qui ont ratifié le Statut de Rome ou y ont adhéré a continué de croître régulièrement. Quatre-vingt-onze États appartenant à toutes les régions sont maintenant parties au Statut, contre 76 l'an dernier à la même époque. Cet accroissement constant de l'appui apporté à la Cour m'encourage beaucoup et j'engage tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut ou à y adhérer et à prendre les mesures nécessaires pour en appliquer les dispositions.

180. En application de la résolution 57/23 de l'Assemblée générale, du 19 novembre 2002, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a assuré le secrétariat provisoire de l'Assemblée des États parties. Celle-ci devrait se prononcer, à sa deuxième session, au début de septembre, sur l'établissement de son propre secrétariat. Je suis persuadé que, de toute façon, les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour se maintiendront : l'Organisation et la Cour seront liées par un accord de relation formel et par les liens de l'histoire. Pendant plus d'un demi-siècle, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle central dans les efforts tendant à la création d'une cour pénale internationale permanente – expression de la conviction partagée que la justice et la paix sont indispensables au développement humain. La création d'une telle cour représente une contribution durable de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au renforcement de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier.

Les tribunaux internationaux

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

181. Au cours de l'année écoulée, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a rendu des jugements dans deux affaires. Le 29 novembre 2002, la Chambre de première instance II, ayant reconnu Mitar Vasiljević coupable de persécution et de meurtre, actes commis contre la population musulmane des environs de Višegrad, en Bosnie Herzégovine, l'a condamné à 20 ans d'emprisonnement. Le 31 mars 2003, la section A de la Chambre de première instance I ayant convaincu Mladen Naletilić et Vinko Martinović de crimes contre l'humanité, de violations des lois et coutumes de la guerre et d'atteintes graves aux Conventions de Genève à raison du traitement infligé par eux à des civils et prisonniers de guerre musulmans de Bosnie, les a condamnés à 20 et 18 ans d'emprisonnement respectivement. De plus, cinq accusés ont plaidé coupable. Le 2 octobre 2002, Biljana Plavšić, qui était accusée du crime de persécution, a plaidé coupable; elle avait joué un rôle actif à la présidence de la République serbe de Bosnie-Herzégovine puis été membre des présidences collectives et élargies de la Republika Srpska. En février 2003, le Tribunal l'a condamnée à 11 ans d'emprisonnement. Par la suite, en mai 2003, Momir Nikolić et Dragan Obrenović, répondant de crimes commis lors de la chute de Srebrenica, et, en juin 2003, Predrag Banović, répondant de crimes commis au camp de Keraterm, ont plaidé coupable du chef de persécution. Quatre autres procès, mettant en cause sept accusés, se poursuivent. En juillet 2003, Darko Mrdja, ancien commandant d'une unité de police spéciale serbe de Bosnie, a plaidé coupable des chefs de meurtre et actes inhumains. Entre-temps, la Chambre d'appel a rejeté, en avril 2003, les recours de Zdravko Mucić, Croate de Bosnie, et de Hazim Delić et Esad Landžo, tous deux musulmans de Bosnie, et elle a confirmé leurs condamnations pour meurtre, torture et traitement inhumain dont ils s'étaient rendus coupables alors qu'ils étaient affectés au camp de détention de Čelebići, en Bosnie-Herzégovine centrale. Le 31 juillet 2003, Milomir Stakić, ancienne personnalité de la municipalité de Prijedor, en Bosnie-Herzégovine, où des atrocités ont été commises contre des non Serbes, a été reconnu coupable d'extermination, meurtre, persécution et déportation.

182. Le Conseil de sécurité ayant approuvé, en juillet 2002, la stratégie qu'il avait arrêtée en vue de l'achèvement de son mandat – juger les seuls dirigeants politiques, militaires et paramilitaires et renvoyer les accusés de rang inférieur devant les tribunaux nationaux –, le Tribunal a entrepris de mettre en œuvre cette stratégie. En octobre 2002, il a modifié son Règlement de procédure et de preuve de manière à pouvoir renvoyer certaines affaires devant des tribunaux internes ayant compétence en raison du lieu de commission des infractions ou du lieu d'arrestation du suspect. Dans la pratique, le Tribunal a donné au Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine des avis au sujet de son projet tendant à créer une chambre spécialisée des crimes de guerre à la Cour d'État de Bosnie-Herzégovine, chambre à laquelle le Tribunal pourrait renvoyer certaines affaires aux fins de jugement. En février 2003, le Tribunal et le Bureau du Haut Représentant ont signé des conclusions conjointes jetant les bases d'un plan commun pour l'exécution de ce projet. Le Tribunal et le Haut Représentant prendront d'autres mesures dans ce sens au cours des prochains mois.

183. Au cours de l'année écoulée, 11 autres accusés ont été transférés à La Haye, ce qui a porté à 50 le nombre total des détenus, sans compter 7 personnes en liberté provisoire. Parmi les accusés mis en détention figuraient Milan Milutinović, ancien Président de la Serbie, Vojislav Seselj, Président du Parti radical serbe et membre du Parlement serbe, et Jovica Stanišić, chef de la Sûreté d'État de la République de Serbie.

184. Le 29 juillet 2003, j'ai adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre dans laquelle je signalais qu'après avoir consulté les membres du Conseil, je m'étais convaincu que l'heure était venue de doubler la fonction de procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda en deux charges, qui seraient dès lors confiées à des personnes différentes. J'ajoutais dans ma lettre qu'alors que les deux tribunaux s'apprêtaient à entamer la phase finale de leurs travaux, il était essentiel, par souci d'efficacité, que chaque tribunal ait son propre procureur, qui pourrait alors consacrer toute son énergie et toute son attention à l'organisation, à la supervision, à la gestion et à la conduite des enquêtes et des poursuites encore pendantes. Par sa résolution 1503 (2003) du 28 août, le Conseil de sécurité a approuvé cette proposition.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda

185. Au cours de l'année écoulée, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a mené à bien neuf procès mettant en cause 23 accusés au total. Il a rendu des jugements dans trois de ces affaires. Le 19 février 2003, la Chambre de première instance I a reconnu Gérard Ntakirutimana, médecin, coupable de génocide et de crimes contre l'humanité et l'a condamné à 25 ans d'emprisonnement. Elle a aussi reconnu son père, Elizaphan Ntakirutimana, pasteur de l'Église adventiste du septième jour, coupable de complicité de génocide, et l'a condamné à 10 ans d'emprisonnement. Le 15 mai 2003, l'ayant convaincu de génocide et de crimes contre l'humanité, la Chambre de première instance I a condamné à l'emprisonnement à vie Eliézer Niyitegeka, Ministre de l'information dans le Gouvernement provisoire du Rwanda de 1994. Le même jour, la Chambre de première instance III a reconnu Laurent Semanza, ancien bourgmestre de la commune de Bicumbi, coupable de complicité de génocide et crimes contre l'humanité, le condamnant à 25 ans d'emprisonnement. Cela porte à 11 le nombre total des jugements que le Tribunal a rendus depuis que les procès ont commencé en 1997. Quatre autres affaires sont près d'être achevées. Le Tribunal compte avoir rendu 15 jugements, intéressant un total de 21 accusés, à la fin de 2003. Deux autres procès, concernant 10 accusés, sont en cours et je compte que quatre autres procès, mettant en cause 10 autres accusés, commenceront cette année.

186. Indépendamment des procès qu'elles ont conduits, les trois Chambres de première instance ont supervisé, au cours de l'année écoulée, la mise en état de 21 affaires mettant en cause 31 accusés. La Chambre d'appel, quant à elle, a rendu un arrêt au fond – elle a rejeté le recours, confirmant la condamnation prononcée en première instance – ainsi que six décisions interlocutoires et 15 autres décisions et ordonnances. Les juges ont aussi tenu deux sessions plénières au cours desquelles ils ont examiné et adopté un certain nombre de modifications au Règlement de procédure et de preuve du Tribunal, qui devraient contribuer à hâter le cours des instances. À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1431 (2002) du 14 août 2002, de créer un groupe de juges *ad litem* au Tribunal pour lui permettre d'achever ses travaux le plus tôt possible, l'Assemblée générale a élu, le 25 juin 2003, 18 juges *ad litem* dont le mandat sera de quatre ans avec effet immédiat.

187. Le Procureur a poursuivi ses enquêtes et compte inculper jusqu'à 26 autres accusés d'ici la fin de 2004. Il aura alors terminé ses enquêtes. Le Tribunal pourrait renvoyer pour jugement un certain nombre d'autres affaires instruites par le Procureur aux juridictions internes, notamment aux tribunaux du Rwanda. Les réformes opérées au Greffe tendent à lui permettre de renforcer l'appui qu'il apporte tant aux autres organes du Tribunal qu'aux conseils de la défense. De plus, un conseil de coordination se réunit désormais tous les mois pour coordonner les travaux des trois organes du

Tribunal, tandis qu'un Comité de gestion se réunit toutes les deux semaines pour assurer au mieux l'appui administratif et judiciaire du Greffe aux Chambres.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

188. En décembre 2002, les juges de la Chambre de première instance et de la Chambre d'appel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ont prêté serment à Freetown et élu le Président du Tribunal spécial.

189. Au cours de l'année écoulée, le Procureur et ses services ont enquêté sur les lieux de crimes commis en Sierra Leone, conduit des enquêtes à l'étranger et interrogé des témoins potentiels. Le 10 mars 2003, le Procureur a annoncé ses premières mises en accusation, y compris celles de Foday Sankoh, chef du Revolutionary United Front, et de Hinga Norman, Ministre sierra-léonais. Le 4 juin 2003, le Procureur a annoncé la mise en accusation de Charles Taylor, Président du Libéria. Selon l'acte d'accusation, M. Taylor « porte la plus lourde responsabilité » de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et violations graves du droit international humanitaire commis en Sierra Leone depuis le 30 novembre 1996. Le Tribunal avait, en fait, confirmé l'acte d'accusation dressé contre M. Taylor trois mois plus tôt, le 7 mars, mais il avait ordonné qu'il reste secret. À ce jour, le Procureur a mis en accusation 12 personnes dont huit sont maintenant en état d'arrestation. Un ancien chef du Revolutionary United Front, Sam Bockarie, a été tué au Libéria et le Tribunal a fait procéder à un examen médico-légal de sa dépouille. Le Tribunal donne par ailleurs suite aux informations selon lesquelles l'ancien chef du Conseil révolutionnaire des forces armées, Johnny Paul Koroma, également sous le coup d'un acte d'accusation, a aussi été tué au Libéria. En juillet 2003, Foday Sankoh, qui attendait d'être jugé, est décédé en détention.

190. Conjointement avec le Comité d'administration du Tribunal spécial, j'ai lancé aux États Membres plusieurs appels de fonds depuis mars 2003 afin de permettre au Tribunal de poursuivre ses activités au-delà de la présente année. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour exhorter une fois de plus les États Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Renforcer la primauté du droit

191. Comme il ressort de mes précédents rapports, j'ai fait du renforcement de la primauté du droit sur le plan international une priorité pour l'Organisation. L'un des principaux moyens, pour l'Organisation des Nations Unies, d'aider à atteindre cet objectif est de promouvoir la pleine et active participation des États à l'ordre juridique international. À ce sujet, je me félicite de noter le succès des manifestations organisées chaque année depuis 2000 en vue d'encourager un plus grand nombre d'États à devenir parties aux traités multilatéraux. À la suite de la manifestation de l'an dernier, qui a eu lieu lors du Sommet mondial pour le développement durable, 48 États ont accompli au total 83 formalités conventionnelles relativement à 39 traités dans le domaine du développement économique et de la protection de l'environnement. J'ai invité les gouvernements à participer à une manifestation intitulée « Thème 2003 : traités contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme », qui se tiendra pendant le débat général de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

192. Cependant, un grand nombre d'États ne signent ou ne ratifient pas les traités non pas tant parce qu'ils n'en ont pas la volonté politique que parce qu'ils n'ont pas les compétences techniques nécessaires pour accomplir les formalités conventionnelles. Certains, par ailleurs, ne disposent pas

des compétences voulues pour prendre les textes internes nécessaires pour donner effet aux traités qu'ils ont signés ou ratifiés ou pour former le personnel chargé d'en appliquer les dispositions. Afin de remédier à cet état de choses, j'ai invité les États à m'indiquer les domaines où ils pourraient avoir besoin d'une assistance technique et j'ai réaménagé l'assistance que l'Organisation offre actuellement à la lumière de leurs réponses. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche organisent désormais, deux fois par an au Siège, des stages de formation au droit et à la pratique conventionnels à l'intention des agents des gouvernements, des fonctionnaires des organismes du système des Nations Unies et des représentants des organisations non gouvernementales. Cette année, le programme a été étendu au niveau régional, un atelier ayant été organisé en République démocratique populaire lao en février 2003 et un autre devant l'être à Fidji en septembre 2003. Une quinzaine d'autres pays en développement ont demandé que des stages de formation soient organisés dans leurs capitales. Je réfléchis aux formules de financement qui me permettraient de donner une suite favorable à ces demandes. D'une manière générale, afin de rationaliser la fourniture de l'assistance technique offerte dans le domaine juridique par le système des Nations Unies, j'ai, en mars 2002, demandé à tous les départements, fonds, organismes et programmes de faire le bilan de l'assistance qu'ils offrent. L'un des résultats de cette entreprise a consisté dans la création d'un site Web, aisément accessible, d'assistance technique dans le domaine juridique, site qui permet aux gouvernements de solliciter et de recevoir tel ou tel type d'assistance offert par l'Organisation. Ce site Web est maintenant visité quelque 5 000 ou 6 000 fois par mois.

193. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a aussi pris d'autres mesures en vue d'assurer le respect du droit international. En décembre 2002, l'Assemblée générale m'a demandé de reprendre les négociations en vue de conclure avec le Gouvernement cambodgien un accord portant création au sein des tribunaux cambodgiens, avec une assistance internationale, de chambres extraordinaires chargées de juger les auteurs des violations graves du droit cambodgien et du droit international commises sous le régime du Kampuchea démocratique. Ces négociations ont abouti à l'élaboration d'un projet d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Cambodge, signé à Phnom Penh le 17 mars 2003. Le 13 mai 2003, l'Assemblée générale a approuvé le projet d'accord et prié le Gouvernement cambodgien et moi-même de prendre toutes les mesures nécessaires à son entrée en vigueur. L'Accord a été signé lors d'une cérémonie qui a eu lieu à Phnom Penh le 6 juin 2003.

194. Tant pour l'Organisation des Nations Unies que pour le Cambodge, il reste beaucoup à faire pour que l'Accord puisse entrer en vigueur. Le Gouvernement cambodgien devra soumettre pour ratification le texte de l'Accord aux autorités nationales compétentes, prendre les dispositions nécessaires pour recevoir l'Accord dans le droit interne cambodgien, et lui donner force de loi une fois ratifié. L'Organisation des Nations Unies aura, de son côté, beaucoup à faire. Je devrai, en particulier, obtenir des contributions volontaires pour financer l'assistance que l'Organisation doit fournir en vertu de l'Accord. À cette fin, je lancerai bientôt un appel aux États. Cependant, je dois au préalable me faire une idée plus précise des besoins probables des chambres extraordinaires en personnel, matériel, mobilier, fournitures et autres nécessités opérationnelles. J'espère pouvoir, à cette fin, envoyer une mission préparatoire à Phnom Penh en septembre 2003. Je suis pleinement conscient de la nécessité d'agir vite. Autrement, comme l'Assemblée générale l'a signalé, l'occasion de traduire en justice les principaux dirigeants des Khmers rouges et ceux qui portent la plus lourde responsabilité des terribles atrocités de la période des Khmers rouges risque d'être bientôt perdue. Le peuple cambodgien attend depuis longtemps que ces personnes soient traduites en justice et nous espérons qu'il n'aura pas à attendre encore longtemps.

Affaires juridiques

195. Au cours de l'année écoulée, la Commission du droit international a avancé dans ses travaux sur les réserves aux traités en adoptant de nouvelles directives sur la formulation et la communication des réserves et des déclarations interprétatives. Elle a examiné plusieurs projets d'articles sur la protection diplomatique, a évalué les progrès accomplis dans l'étude des actes unilatéraux des États et a arrêté une ébauche théorique pour le sujet de la responsabilité internationale à raison de dommages transfrontières découlant d'activités dangereuses. Elle a aussi nommé des rapporteurs spéciaux pour deux des nouveaux sujets inscrits à son programme de travail, à savoir la responsabilité des organisations internationales et les ressources naturelles partagées. En ce qui concerne le troisième nouveau sujet - fragmentation du droit international : difficultés découlant de la diversification et de l'expansion du droit international -, la Commission a décidé de commencer par étudier l'ordre de la *lex specialis* et la question des régimes autonomes. Entre temps, le Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens est parvenu, en février 2003, à régler toutes les questions qui restaient à trancher au sujet du projet d'articles sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, que la Commission du droit international avait adopté en 1991, et il a recommandé que l'Assemblée générale se prononce maintenant sa forme définitive.

196. En juillet 2003, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a mis au point et adopté ses Dispositions législatives types sur les projets d'infrastructure à financement privé et a approuvé à titre préliminaire un projet de guide législatif sur le droit de l'insolvabilité. La Commission a souligné l'importance qu'il y avait à renforcer son secrétariat, dans le cadre des ressources existantes, de manière à l'aider à répondre aux sollicitations croissantes tendant à la voir établir une législation commerciale uniforme, fournir une assistance technique en matière législative, diffuser des informations sur l'actualité juridique et coordonner ses travaux avec ceux d'autres organisations internationales.

197. La Sixième Commission de l'Assemblée générale et le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, ont poursuivi l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international et d'un projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Des questions de définition et d'autres questions touchant son champ d'application, notamment ses rapports avec des instruments existants et futurs, retardent l'adoption d'une convention générale, tandis que des questions ayant trait à la portée du projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ont empêché jusqu'ici de se mettre d'accord sur cet instrument. Entre-temps, le Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé s'est réuni à nouveau en mars 2003. Un certain nombre d'importantes questions touchant les mesures propres à renforcer le régime juridique institué par la Convention appelant encore la réflexion des États. J'entends continuer de m'intéresser de près à cette importante question.

198. En ce qui concerne le droit de la mer, plusieurs tâches nous attendent : promouvoir le développement durable des ressources des océans, renforcer l'application des obligations juridiques internationales des États du pavillon et accroître la coopération interinstitutions. Comme on s'est préoccupé de ce que des États du pavillon ne respectaient pas strictement les règles et normes internationales régissant la sécurité des navires, la prévention de la pollution, la conservation des pêcheries et les conditions de travail, j'ai, en mars 2003, confié l'étude de la question à un groupe consultative interinstitutions de l'application des instruments par l'État du pavillon. La question de l'application des instruments par l'État du pavillon s'est également posée lors de la quatrième

reunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, qui s'est tenue en juin 2003 pour examiner des questions ayant trait à la sécurité de la navigation et à la protection des écosystèmes marins vulnérables ainsi qu'à la coopération et à la coordination interinstitutions. Cette réunion a aussi appelé l'attention sur un certain nombre d'autres questions : le transport de substances dangereuses; la protection de la biodiversité en haute mer; la nécessité de prendre d'autres mesures pour combattre la pêche illégale, clandestine; la nécessité d'une coopération et d'une coordination interinstitutions plus efficaces; et la création d'une procédure ordinaire pour les notifications et évaluations mondiales de l'état du milieu marin (Évaluation mondiale de l'état du milieu marin). Je présenterai un rapport sur cette dernière question à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-huitième session.

199. Au cours de l'année écoulée, le Bureau des affaires juridiques a donné des avis à divers services du Secrétariat à l'occasion de l'élaboration des nouvelles résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq, en particulier le fonctionnement du programme « pétrole contre nourriture ». On retiendra également le rôle que le Bureau a joué s'agissant d'arrêter et d'appliquer la procédure d'élection des juges et du Procureur de la Cour pénale internationale et de mettre en application, conjointement avec le Gouvernement de la Sierra Leone, l'accord portant création du Tribunal special pour la Sierra Leone. Entre-temps, le Bureau a continué de conseiller la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo dans l'exercice de son pouvoir législatif et exécutif et de fournir des avis et un appui à d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en examinant des réclamations et en concluant et en appliquant des arrangements avec les pays qui fournissent des contingents. Le Bureau a aussi donné des avis sur toute une série d'autres questions intéressant l'Organisation, y compris les achats, la négociation de marchés – nombre desquels soulèvent des problèmes nouveaux et complexes, notamment ceux qui ont trait au plan-cadre d'équipement – et l'application de réformes intéressant le personnel.

Chapitre V Renforcement de la gestion

Administration et gestion

200. On continue d'élargir la délégation de pouvoirs administratifs aux départements et bureaux du Secrétariat, ainsi que celle, qui va de pair, de la responsabilisation des directeurs de programme, à la faveur de la budgétisation et la gestion axées sur les résultats. Grâce à la mise en place et à l'exploitation d'un système en ligne (sur le Web) d'indicateurs de la qualité de la gestion, qui comporte cinq indicateurs (contrôle du déroulement des activités de recrutement, situation sur le plan de l'équilibre des effectifs des deux sexes, dépenses financées au moyen du budget ordinaire, dépenses financées au moyen des ressources extrabudgétaires, et suite donnée aux recommandations issues des audits du Bureau des services de contrôle interne), les directeurs de programme et leurs services administratifs disposent, dans tout le Secrétariat, d'un outil de gestion qui leur permet de mener, chacun en ce qui le concerne, des activités qui permettront d'atteindre les objectifs du programme.

Services communs d'appui

201. Le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix ont lancé une initiative commune visant à renforcer l'appui fourni aux missions de maintien de la paix en

instituant de nouveaux arrangements en matière d'achats hors Siège. La répartition des attributions et des responsabilités a été définie plus clairement, et les procédures faisant double emploi ont été éliminées. L'appui apporté aux missions, qui avait un caractère technique ou qui concernait directement les achats, a pris les formes suivantes : évaluation de candidats à des postes d'acheteur dans les missions hors Siège, création de programmes de formation, tenue de réunions d'information, mise en place d'une permanence téléphonique permettant aux services d'achat des opérations de maintien de la paix d'obtenir une aide, 24 heures sur 24, touchant n'importe quel problème d'approvisionnement.

202. Plusieurs initiatives concernant les services communs sont actuellement à l'étude : passation de marchés groupés, création d'une pièce d'identité normalisée valable dans toute l'Organisation et négociation collective, à l'échelle du système, de tarifs et conditions meilleurs auprès des compagnies d'aviation. Ces initiatives s'étendent souvent à des organisations qui ne font pas partie du système des Nations Unies, par exemple la Banque asiatique de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne et Interpol. De telles initiatives collectives devraient conduire à une harmonisation des pratiques au sein de l'Organisation et avoir des effets favorables sur le plan financier.

Gestion des ressources humaines

203. Depuis que le nouveau système de sélection du personnel a été institué, le 1er mai 2002, et que le système révisé d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS en ligne) est entré en vigueur, on s'attache essentiellement à les banaliser et à améliorer les outils informatiques sur lesquels ils reposent. Facteur de responsabilisation et de transparence, le système de sélection a permis d'accélérer le recrutement et d'élargir le choix de candidats, notamment aux ressortissants des pays en développement. Le PAS, qui se veut l'occasion d'un dialogue entre le fonctionnaire et son supérieur hiérarchique, a conduit à un meilleur respect des consignes et permis de disposer, dans tout le Secrétariat et toutes les opérations de maintien de la paix, d'un système qui mesure mieux la qualité des prestations des fonctionnaires. Le renforcement des programmes de développement des compétences et d'aide à l'organisation des carrières, notamment en ce qui concerne le tutorat et les centres de documentation sur les carrières, a pour effet d'améliorer les aptitudes et compétences des fonctionnaires et de l'encadrement et de contribuer à faire évoluer le style de gestion de l'Organisation. Les administrateurs en début de carrière reçoivent une attention particulière, bénéficiant notamment de stages spécialement conçus et de tutorat et du programme de gestion rationnelle des réaffectations. Les formules d'aménagement du travail modulables instituées dans tout le Secrétariat depuis le 1er février 2003 participent de la volonté d'aider les fonctionnaires à trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Par ailleurs, il s'agit maintenant d'élaborer et d'appliquer dans tous les services du Secrétariat une politique plus ambitieuse sur la question du VIH/sida, afin d'y sensibiliser le personnel et de lui donner encore la possibilité de demander un soutien thérapeutique, de se prêter volontairement à des tests de dépistage, de recevoir des soins et de bénéficier d'un traitement.

204. La sécurité du personnel de l'Organisation demeure une question d'importance primordiale. Malheureusement on a encore déploré des attaques tout au long de la période considérée, mais les mesures nouvellement adoptées ont semble-t-il eu de l'effet. Le nombre de personnes décédées au service de l'Organisation au cours de la période de 12 mois terminée en juillet 2003 a été le plus bas depuis 1992. Mais c'était avant l'attentat effroyable du 19 août à Bagdad. Cet acte inqualifiable nous

oblige à réexaminer les conditions dans lesquelles nous menons notre action et à envisager des changements en profondeur, même s'il est triste et douloureux de s'y résigner.

Plan-cadre d'équipement

205. Le plan-cadre d'équipement, qui prévoit la rénovation de l'ensemble des bâtiments du Siège, a été approuvé en 2002 par l'Assemblée générale, qui a autorisé l'exécution des phases restantes de la mise au point du projet. À la demande de l'Assemblée, on étudie actuellement l'idée d'un financement qui serait offert par le pays hôte, ainsi que d'autres contributions qui pourraient venir des secteurs public et privé. La ville de New York a offert de construire un nouveau bâtiment au sud du Siège, où le personnel serait logé pendant les travaux et où seraient regroupés par la suite les bureaux des Nations Unies qui sont actuellement dispersés dans le quartier. Cette généreuse offre est fort bienvenue.

Situation financière

206. La santé financière des deux dernières années se confirme. Les trois indicateurs – encaisse, montants dus aux États Membres et contributions non réglées par ces derniers – continuent d'évoluer dans le bon sens. Il y a cependant une statistique qui pourrait être annonciatrice de difficultés : après plusieurs années de progrès continu, le nombre de pays ayant versé la totalité de leur quote-part du budget ordinaire diminue à nouveau. En 2002, c'était le cas de 117 pays seulement, ce qui représente un net recul par rapport au terrain gagné entre 1994 (75 pays) et 2000 (141 pays). Cela signifie que le budget ordinaire pourrait redevenir déficitaire.

Responsabilité et contrôle

207. Le Bureau des services de contrôle interne s'emploie à asseoir à l'Organisation les valeurs que sont l'intégrité et le respect de la déontologie; c'est ainsi que l'initiative dite « Intégrité à l'ONU » qu'il parraine tend à sensibiliser le personnel et à préserver les ressources et la réputation de l'Organisation. D'autre part, il programme ses missions de façon plus structurée et intégrée, au moyen de son Système de gestion des risques. Il procède à l'analyse des risques pour tous ses clients – départements, bureaux, fonds et programmes – afin de déterminer dans quels domaines de programme et d'activité il y a un risque élevé de sous-efficacité, de fraude, de gaspillage ou de malversation.

Contrôle, évaluation et conseil de gestion

208. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a fourni des services consultatifs aux autres départements sur la manière de modifier l'organisation des tâches et leur structure organisationnelle à l'occasion de la réforme du Secrétariat. Travaillant en étroite collaboration avec quatre départements et bureaux clients, il a aidé à ce que le nécessaire soit fait pour que les solutions retenues soient efficaces et viables. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale, il a mené une étude du Haut Commissariat aux droits de l'homme qui a débouché sur 17 recommandations touchant les moyens de rationaliser et de dynamiser les activités et la gestion de cette entité.

209. À l'issue d'une évaluation approfondie de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Bureau a conclu que celle-ci s'était correctement acquittée des responsabilités confiées au Secrétaire général par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a recommandé qu'elle participe activement à la mise en place d'un nouveau mécanisme de coordination

international dont l'Assemblée générale a demandé la création pour mieux répondre à la demande des États parties à la Convention qui ont besoin d'une assistance technique. Il a présenté au Comité du programme et de la coordination un projet d'évaluation thématique pilote visant à passer en revue systématiquement les activités menées par plusieurs programmes de l'Organisation poursuivant des buts communs.

Gestion des audits

210. De juillet 2002 à juin 2003, la Division de l'audit interne a effectué 101 audits, dont cinq ont donné lieu à des rapports à l'Assemblée générale. Par exemple, un audit des centres d'information des Nations Unies (A/57/747) a révélé qu'il fallait repenser d'urgence le principe même de ces centres si l'on voulait leur conserver leur raison d'être et leur utilité. Des sommes importantes étaient consacrées au fonctionnement de centres d'information dans les pays développés, et le Bureau des services de contrôle interne a estimé qu'il fallait changer de méthode et réorienter les activités vers les pays en développement. Il a notamment recommandé que le Département de l'information réévalue et actualise les objectifs et les stratégies des centres d'information, et le Département a déjà commencé à appliquer nombre de ses recommandations. D'autres audits ont porté sur la suite donnée aux recommandations relatives à la liquidation des opérations de maintien de la paix (A/57/622), à l'achat de biens et de services à des gouvernements pour les missions de maintien de la paix au moyen de lettres d'attribution (A/57/718) et aux politiques et procédures régissant le recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/57/224).

211. À l'issue d'un audit de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, dont il avait étudié la viabilité future, le Bureau a formulé une série de recommandations sur les moyens de surmonter la crise financière et les problèmes de fonctionnement de l'Institut. Par ailleurs, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, suivant en cela les recommandations du Bureau, a modifié les dispositions régissant les accords de projet passés avec des organisations non gouvernementales internationales, l'information financière est devenue plus fiable, la procédure des achats par appel à la concurrence plus efficace et les dépenses relatives au personnel de projet plus transparentes.

Investigations

212. La Division des investigations étudie les moyens de faire face, notamment en s'associant à des autorités de police nationales, à la multiplication des allégations de faute professionnelle, d'irrégularité de gestion, d'abus de pouvoir et de gaspillage, dont, en 2002, 20 % ont été jugées dignes de retenir l'attention. Lorsqu'elle a enquêté sur le transfert clandestin de réfugiés en Afrique de l'Est et sur l'allégation d'exploitation sexuelle en Afrique de l'Ouest, par exemple, elle a constitué des équipes spéciales formées d'enquêteurs mais aussi d'experts détachés d'autres organismes ou recrutés par contrat de louage de services, dont la spécialité pouvait être la médecine, les droits de l'homme, la protection des enfants et des réfugiés, le droit ou le soutien psychologique aux victimes de sévices sexuels.

213. En collaboration étroite avec l'Office de lutte antifraude (OLAF) de la Commission européenne, la Division a recouvré 4,2 millions de dollars qui avaient été détournés par un ancien haut fonctionnaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. À la suite de l'enquête, les autorités allemandes ont fait condamner l'auteur en justice. Dans le but d'établir des normes, la quatrième Conférence des enquêteurs internationaux, organisée à Bruxelles par l'OLAF

en avril 2003, a adopté à l'unanimité les directives élaborées et présentées par la Division concernant les investigations conduites par des enquêteurs appartenant à des organisations internationales ou bilatérales.

Renforcement de l'Organisation

214. Lorsque j'ai présenté mon programme pour aller de l'avant dans la réforme, c'était principalement dans le souci de faire en sorte que les activités de l'Organisation cadrent avec les priorités arrêtées d'un commun accord au Sommet du Millénaire et aux conférences mondiales. C'est ainsi que, au cours du premier semestre 2003, on a entrepris d'infléchir dans ce sens le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 qui sera présenté à l'Assemblée générale avant la fin de l'année et dans lequel il est prévu de réorganiser deux départements importants, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département de l'information. Je compte aussi doter le Département des affaires économiques et sociales de moyens de planification stratégique, renforcer la gestion du Haut Commissariat aux droits de l'homme et investir davantage dans la fourniture d'un appui aux pays dans le domaine des droits de l'homme. Ces propositions sont étayées par des investissements supplémentaires dans la formation et dans l'informatique.

215. La réforme est en cours dans plusieurs domaines. L'entreprise tendant à mieux assurer les services requis par l'Assemblée générale et à mieux calibrer les activités d'information commence à porter des fruits. Le rôle du Conseiller spécial pour l'Afrique a été renforcé afin que l'ONU envisage de manière cohérente et intégrée les débats, les rapports et les campagnes visant à apporter un soutien à l'Afrique et à mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

216. Par ailleurs, il est des chantiers encore ouverts dans les domaines suivants, par exemple : renforcement de l'action menée à l'échelon du pays en matière de droits de l'homme, définition plus précise des rôles et des responsabilités en matière d'assistance technique, simplification des rapports et publications et exécution des travaux d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner les relations entre l'Organisation et la société civile. Les fonds et programmes ont considérablement accru l'impact de leur action au niveau du pays, en élaborant des outils de programmation et de budgétisation coordonnées propres à la programmation concertée et à la mise en commun des ressources. Les nouveaux outils de programmation, qui commenceront à être utilisés en 2003, devraient l'être d'ici à 2006 pour plus de 80 programmes de pays.

217. Le train de réformes comportait aussi plusieurs améliorations systémiques en matière de planification et de budgétisation. Une première série de mesures ont été prises pour relever la qualité des documents eux-mêmes, particulièrement en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix : les exposés sont plus brefs et ont un caractère plus stratégique, et des indicateurs axés sur les résultats sont utilisés pour toutes les activités de programme. D'autres mesures envisagées seront présentées en détail dans d'autres rapports soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

218. Tout ce qui est fait pour renforcer l'Organisation est conditionné en définitive par la compétence et la faculté d'adaptation de son personnel, ainsi que par la qualité de la gestion des ressources humaines. Les améliorations apportées en ce domaine grâce au nouveau système de recrutement et d'affectation commencent à donner des résultats. On s'emploie à réduire encore les

obstacles à la mobilité des fonctionnaires, tant au sein de l'Organisation qu'entre organismes des Nations Unies et en particulier hors Siège. Des mesures supplémentaires seront prises pour donner un plus grand pouvoir de décision aux directeurs de programme.

Chapitre VI Partenariats

Communications

219. Le double objectif dont je parlais il y a deux ans lorsque j'ai entrepris un examen approfondi du travail du Département de l'information consistait à recentrer ses activités et à définir plus clairement ses objectifs. Depuis, un nouveau modèle opérationnel et une nouvelle structure administrative ont été mis en place. Les activités du Département sont regroupées de façon plus stratégique dans trois divisions. Il a été créé une Division de la communication stratégique chargée de formuler et de diffuser les informations sur des thèmes prioritaires et une Division de la diffusion des services et des produits destinés au public, chargée de nouer des partenariats avec la société civile, tandis que la Division existante de l'information et des médias a été réorganisée de manière à pouvoir mieux fournir des informations à jour, fiables, objectives et mesurées.

220. Le nouveau modèle opérationnel se distingue en ceci que les départements du Secrétariat sont désormais des « clients » du Département de l'information qui établissent, sur la base des priorités définies par l'Assemblée générale, leurs propres priorités en matière de communication à charge pour celui-ci de les communiquer ensuite de manière stratégique à différents publics cibles. Une fois établies, ces priorités constituent la base de campagnes de promotion axées sur des questions déterminées, menées en faisant appel à toutes les ressources dont dispose le Département en matière de média – presse, radio, télévision et Internet. Les partenariats stratégiques instaurés avec les États Membres, la société civile, le secteur privé et les établissements d'enseignement contribueront également à diffuser les messages des Nations Unies tant au niveau international, qu'au niveau national, dans ce dernier cas par l'intermédiaire des centres d'informations des Nations Unies. Le Comité de l'information, souscrivant pleinement à cette nouvelle orientation stratégique, a pris note avec satisfaction à sa vingt-cinquième session, tenue en avril-mai 2003, de la restructuration du Département de l'information, notamment de son nouveau modèle opérationnel et de sa nouvelle structure administrative.

221. Le Département participe également à des partenariats stratégiques avec des entités du système des Nations Unies. Une nouvelle stratégie de la communication est en cours d'élaboration en prévision du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève en décembre 2003, en coopération avec l'Union internationale des télécommunications. Le Département s'efforce par ailleurs d'associer les médias en tant que parties prenantes à la société de l'information, et met l'accent sur le rôle de la liberté d'expression et de la presse. En association avec des sociétés de télévision et le Gouvernement suisse, il organise en marge du Sommet, le Forum mondial des médias électroniques, consacré au rôle de ces médias dans la société de l'information.

222. Dans le cadre d'une stratégie plus dynamique pour la fourniture de services aux acteurs autres que les États, le Département a créé en novembre 2002, au sein de la Division des services et des produits destinés au public, un Service de la société civile chargé d'intégrer tous les programmes destinés aux organisations non gouvernementales, aux établissements d'enseignement et au grand

public, ainsi que d'instaurer et de promouvoir des partenariats avec de nouvelles entités, notamment des entités du secteur privé et les médias. Au sein de ce service, une nouvelle Section de l'action éducative axe les produits essentiels, notamment la Chronique de l'ONU, publication phare de l'Organisation, le programme multimédias « Les Nations Unies travaillent pour tous » et le projet global d'enseignement et d'apprentissage, le Cyberschoolbus, sur les besoins des élèves et des enseignants partout dans le monde.

223. Utilisant des techniques nouvelles, le Département continue à fournir au public dans le monde entier un accès instantané aux dernières informations concernant l'Organisation des Nations Unies. Le 5 février 2003, le site Web de l'Organisation a battu un nouveau record en enregistrant plus de 10 millions de connexions en l'espace de 24 heures, contre 11,5 millions pour toute l'année 1996 et 1 milliard 695 millions en 2002, ce qui tient surtout au fait que les documents y sont désormais diffusés dans toutes les langues officielles. Depuis septembre 2002, plus de 28 000 liens ont été créés avec les documents de conférence grâce au Système de diffusion électronique des documents.

224. L'Organisation des Nations Unies a de plus en plus recours à la diffusion en direct sur le Web d'informations sur ses réunions et manifestations spéciales. Le 7 mars, 24 000 usagers dans 66 pays ont pu suivre en temps réel la diffusion de la réunion du Conseil de sécurité sur l'Iraq, et de nombreuses autres personnes ont pu en voir les images par la suite. Un Centre de nouvelles des Nations Unies sur le site Web en arabe a été créé sur le modèle des sites anglais et français, et on s'emploie actuellement à créer des sites similaires dans les autres langues officielles. Le succès du Centre de nouvelles des Nations Unies sur le Web peut se mesurer au nombre croissant de médias et de sites Web qui citent le Service d'information des Nations Unies comme source des documents qu'ils publient.

225. La Radio des Nations Unies a fermement établi sa réputation comme l'un des principaux médias traditionnels de communication stratégique permettant de faire connaître les activités et préoccupations de l'Organisation à différents publics partout dans le monde. Selon une enquête effectuée récemment, on estime qu'au moins 133 millions de personnes écoutent des programmes de la Radio des Nations Unies au moins une fois par an dans les six langues officielles, de même qu'en portugais et en kiswahili. Depuis avril 2003, 10 nouveaux partenaires officiels se sont associés à la diffusion de programmes de la Télévision de l'ONU et ont diffusé une cinquantaine d'heures de ces programmes à quelque 2 milliards de téléspectateurs.

226. Le Département de l'information a pris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités d'information de l'Organisation dans ses missions de maintien de la paix et ses missions politiques sur le terrain. Il est en train d'élaborer en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, des instructions opérationnelles permanentes à l'intention des services d'information sur le terrain. En accord avec le Département des opérations de maintien de la paix, un spécialiste de l'information est désormais affecté à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), où il aide à mettre en place des moyens de formation dans ce domaine. Il a été constitué un fichier de fonctionnaires de l'information susceptibles d'être déployés rapidement, et un programme de formation destiné au personnel de terrain pouvant être déployé à bref délai est en cours d'élaboration. Le Département a également envoyé un responsable de l'information de rang élevé en Côte d'Ivoire pour y évaluer la situation sur le terrain et formuler des recommandations sur le développement des médias locaux, qui ont été utilisées pour guider les efforts interorganisations menés au niveau régional pour aider ce pays à renforcer sa capacité en matière d'information.

227. Dans mon rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », j'ai proposé de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, en commençant par créer un centre d'information régional pour l'Europe occidentale. Le Secrétariat applique actuellement un plan pour mettre en place le futur pôle d'Europe occidentale d'ici au début de 2004 et procède parallèlement à la fermeture de neuf centres d'information existants dans cette région.

228. Une réalisation marquante de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a été la reconfiguration de l'interface avec ses principales bases de données, et la mise en place, le 7 février 2003, du réseau UNBISnet, qui est à la fois plus puissant et plus convivial. D'importants outils de référence, tels que le Guide de recherche sur la documentation de l'ONU et la page des conférences et réunions commémoratives de l'ONU, ont été mis à jour et, le 27 mars le Thésaurus UNBIS est devenu disponible. Il est entièrement électronique et, comme le Guide de recherche sur la documentation de l'ONU et la page des conférences et réunions commémoratives, est disponible dans les six langues officielles.

229. Un fait nouveau important concernant les bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies a été la création, en mars 2003, d'un Comité directeur pour leur modernisation et leur gestion intégrée, dirigé par le Département de l'information. Cette initiative a pour but de doter l'ONU de services de bibliothèque plus modernes, plus efficaces et plus accessibles.

230. La Section de cartographie du Département continue à fournir une assistance technique précieuse à la Commission de tracé des frontières entre l'Érythrée et l'Éthiopie pour la préparation de la démarcation de la frontière internationale entre les deux pays, suite à sa délimitation en avril 2002. Des cartographes de l'ONU ont également aidé la Commission mixte Cameroun-Nigéria à établir un plan de travail pour la démarcation de la frontière internationale entre ces deux pays en février 2003. La Section sera cependant transférée au Département des opérations de maintien de la paix en 2004.

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

231. Grâce à la collaboration efficace qui existe entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la Fondation des Nations Unies, un montant de 489 millions de dollars avait été dégagé, au 31 décembre 2002, pour 251 projets à exécuter dans le monde entier dans quatre domaines, à savoir la santé des enfants, la population et les femmes, l'environnement, et la paix, la sécurité et les droits de l'homme. D'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux ont versé environ 175 millions de dollars de fonds supplémentaires pour des programmes et des projets financés par le FNUPI et la Fondation.

232. En 2002, 37 millions d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole dans le cadre de projets exécutés au titre du programme du FNUPI relatif à la santé des enfants, ce qui a permis d'éviter quelque 240 000 décès d'enfants. Ces projets ont renforcé les systèmes nationaux de santé des pays cibles grâce à la formation continue d'agents sanitaires, à l'amélioration de la sécurité des injections et à l'incorporation d'autres activités de santé dans les campagnes contre la rougeole, par exemple la distribution de vitamine A, la vaccination contre la poliomyélite et la distribution de moustiquaires pour prévenir le paludisme. Grâce aux 82 millions de dollars dégagés en 2002 par l'intermédiaire de la Fondation et du FNUPI, il a été possible d'éradiquer la poliomyélite dans tous les pays du monde sauf sept.

233. La diversité biologique a été élevée au rang de priorité centrale du Sommet mondial pour le développement durable, qui a souligné l'importance qu'elle revêtait pour les collectivités rurales pauvres auxquelles elle offre des moyens de subsistance durables. Le soutien financier apporté par le FNUPI et la Fondation au Programme des Nations Unies pour l'environnement a été le catalyseur d'une grande initiative lancée en mai 2003 qui vise à inverser le déclin des récifs coralliens. En septembre 2002, le FNUPI a également facilité l'instauration d'un partenariat entre le Département des affaires économiques et sociales et l'organisation E7, qui a pour membres neuf grandes compagnies d'électricité au Japon, en Europe et en Amérique du Nord, en vue d'élargir l'accès des pauvres à l'électricité.

234. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a également fourni des conseils au secteur privé et aux fondations sur les possibilités de partenariat avec des organismes des Nations Unies, notamment des directives sur les politiques et procédures et des suggestions sur des moyens stratégiques permettant aux sociétés et fondations d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds s'emploie en outre à établir des liens avec de nombreuses organisations qui ont pour but de recueillir des fonds à l'appui des causes que défend l'Organisation.

Services d'appui aux projets

235. En 2002, la valeur totale des nouveaux projets qui ont été ajoutés au portefeuille de projets du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) était de 509 millions de dollars. La valeur des projets financés au moyen des ressources du PNUD s'élevait à 334,2 millions de dollars, soit 66 % de ce total, la valeur des activités au titre de projets financés par d'autres organismes des Nations Unies représentant 174,9 millions de dollars, soit 34 % du total. En ce qui concerne le portefeuille de prêts, le Fonds international de développement agricole (FIDA) a confié à l'UNOPS la responsabilité de la supervision des projets et de l'administration des prêts pour 14 nouveaux prêts d'un montant total de 225 millions de dollars en 2002, contre 328 millions de dollars en 2001.

236. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continue d'appuyer les programmes de lutte antimines de ses trois principaux clients, à savoir le PNUD, le Service de la lutte antimines et le Bureau chargé du Programme Iraq, dans 18 pays de par le monde. Ce rôle s'est sensiblement élargi au cours de l'année, étant donné la multiplication des activités dans le nord de l'Iraq, les nouvelles responsabilités assignées au programme en cours en Afghanistan et la formulation de nouveaux programmes, qui devraient s'élargir, en République démocratique du Congo et au Soudan.

237. Une nouvelle forme de partenariat a été instaurée en 2002 avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En avril 2003, l'UNOPS a été désigné par le Fonds comme l'un des quatre agents de financement local présélectionnés ayant pour tâche de fournir des services de gestion et de superviser, pour le compte du Fonds, l'exécution nationale de programmes financés par le Fonds. À ce jour, l'UNOPS a signé des accords avec la Chine, l'Inde, la Mongolie, la Serbie-et-Monténégro et le Timor-Leste ou a été désigné comme agent de financement local pour ces pays, et les négociations pour mener une action similaire dans d'autres pays se poursuivent. Ailleurs, l'UNOPS étudie les possibilités d'aider le Fonds mondial en apportant son appui aux principaux bénéficiaires pour la mise en œuvre des activités de projet.

238. En mai 2003, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a chargé l'UNOPS de l'exécution d'un projet intitulé « Le sida en Afrique : scénario pour l'avenir », qui a été élaboré et financé en partenariat avec Shell/Royaume-Uni. Ce projet vise à faire face à l'impact de l'épidémie de VIH/sida en Afrique et à favoriser une compréhension commune du problème. Il a pour autres objectifs de susciter la mobilisation générale de tous les secteurs de la société et de mettre un terme à la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes séropositives. La Global Business Development Division de Shell International apportera au projet ses compétences techniques et contribuera à son budget.

239. Le Programme de développement humain du PNUD en Angola, qui est exécuté par l'UNOPS et appuyé par une coopérative du secteur privé italien, Coop, regroupant plus de 200 coopératives de consommateurs, est un exemple de compétences du secteur privé mises au service des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, dont le budget s'élève à 260 715 dollars et qui vise à améliorer le sort des enfants en Angola, 100 000 enfants ont été vaccinés et 6 000 ont reçu un repas quotidien. L'UNOPS facilite la liaison entre Coop et les organismes de développement économique locaux créés par le Programme de développement humain dans le but d'introduire le café angolais sur le marché italien en établissant des relations commerciales économiquement viables et en créant des synergies entre l'aide au développement et le secteur privé. Des arrangements similaires sont envisagés dans le cadre d'autres projets financés par le PNUD qui sont exécutés par l'UNOPS en Afrique du Sud et au Mozambique.

Société civile et partenariats avec le monde des entreprises

240. Dans mon rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », j'ai souligné que la participation de la société civile était un aspect important de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et annoncé que j'allais constituer un groupe de personnalités représentant des points de vue et des expériences diverses, qui serait chargé d'examiner les pratiques passées et actuelles et de recommander des améliorations pour l'avenir afin que les rapports entre l'ONU et la société civile prennent davantage de sens. En février 2003, j'ai chargé Fernando Enrique Cardoso, ancien Président du Brésil, de présider le Groupe de haut niveau sur la société civile, composé de 12 personnes issues tant du secteur public que du secteur privé.

241. Ce groupe a pour tâche principale d'élaborer un ensemble de recommandations pratiques sur la façon d'améliorer les relations de l'Organisation avec la société civile, le secteur privé et les parlements. Il devrait en particulier recenser les pratiques optimales en usage à l'ONU et dans d'autres organisations internationales en vue de trouver des moyens nouveaux et plus efficaces d'améliorer les relations mutuelles entre l'Organisation et la société civile. Il examinera également les moyens de faciliter la participation d'acteurs de la société civile des pays en développement. À sa première réunion tenue à New York les 2 et 3 juin 2003, le Groupe est convenu d'un programme de travail mettant l'accent sur un processus consultatif ouvert et transparent. Il présentera son rapport final en avril 2004.

242. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a forgé plusieurs partenariats nouveaux. Il s'agit là d'une importante initiative du Sommet mondial sur le développement durable, au cours duquel plus de 200 partenariats ont été constitués par les acteurs les plus divers, y compris des organismes, fonds et programmes de l'ONU. Ces partenariats avaient pour but de contribuer à la réalisation d'un développement durable par divers moyens, tels que le renforcement des capacités, l'éducation et

l'amélioration de l'accès à l'information. L'Organisation doit veiller à ce que les partenariats soient efficaces et permettent de donner suite aux engagements pris lors du Sommet.

243. L'Organisation a continué à renforcer son partenariat avec le secteur privé. Au cours de la période considérée, le nombre de sociétés participant au Pacte mondial a doublé, passant de quelque 500 à plus de 1 000, dont plus de la moitié étaient des sociétés de pays en développement de toutes les régions du monde. Dans le même temps, l'initiative relative au Pacte mondial a été étendue à 14 autres pays, portant à plus de 50 le nombre des pays qui y participent. De plus, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été accueillie parmi les membres du groupe de base d'organismes associés au Pacte mondial, composé jusque-là du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Organisation internationale du Travail, du PNUD et du PNUE. Ce groupe soutient le Pacte en fournissant des matériels de formation sur ses principes fondamentaux et en encourageant les activités de mobilisation du secteur privé. L'ONUDI sera chargée des petites et moyennes entreprises.

244. En janvier 2003, le Pacte mondial a adopté une nouvelle approche stratégique dans le cadre de ses opérations, invitant les sociétés à publier une « communication sur le progrès » dans leurs rapports annuels et autres rapports importants dans le sens d'une transparence et d'une responsabilité plus grandes à l'égard du public. Un autre élément important de cette approche est l'accent qu'elle met sur le dialogue concernant les mesures à prendre au sein de forums réunissant de nombreux acteurs pour identifier et traiter les problèmes dans les domaines qui présentent de l'intérêt pour la communauté internationale. Au cours de la période considérée, des dialogues de ce type ont été organisés dans le cadre du Pacte mondial, sur les entreprises et le développement durable en 2002, et sur le VIH/sida sur le lieu de travail et la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les partenariats en 2003, avec des participants venus des milieu d'affaires, du monde du travail et de la société civile. Ces dialogues ont débouché sur des initiatives conjointes telles que l'élaboration et l'application d'un guide destiné à aider les sociétés à veiller à ce que leur comportement ne contribue pas à attiser les conflits; un ensemble commun de recommandations sur la manière dont les sociétés, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les organisations intergouvernementales peuvent contribuer à accroître la transparence et à lutter contre la corruption; et une initiative visant à sensibiliser les gens au problème du VIH/sida sur le lieu de travail. Une initiative visant à promouvoir la création d'entreprises viables dans les pays les moins avancés a été lancée en Éthiopie, et des activités sont prévues en Angola, au Bangladesh, au Cambodge et à Madagascar. Cette initiative a pour but d'associer les sociétés à d'autres acteurs à la recherche de débouchés commerciaux existant dans les pays les moins avancés qui sont viables et de nature à aider les petites et moyennes entreprises locales.

245. Pour que le Pacte mondial atteigne l'objectif de rendre l'économie mondiale plus viable et équitable et que la nouvelle stratégie de « communication sur le progrès » ait un impact réel, l'Organisation doit continuer à donner au Pacte l'espace dont il a besoin pour se développer.

Conclusion

246. Replacée dans le cours de l'histoire, une année n'est guère qu'un moment fugace. Il faudra attendre encore longtemps pour se prononcer définitivement sur un grand nombre des activités de l'ONU. Il reste cependant que l'Organisation apporte une contribution concrète et pratique à la stabilité internationale et au progrès et qu'elle influe réellement sur la vie des gens dans le monde entier.

247. À en juger également par le bilan de son activité, l'Organisation fait preuve d'une extrême souplesse. Elle devra conserver la faculté qu'elle a à s'adapter à de nouveaux problèmes et situations dans le monde, tout en restant fidèle aux buts et principes énoncés dans la Charte.

248. En dépit de ses imperfections, l'ONU continue à incarner les aspirations des peuples du monde entier à un monde juste où règne la paix. Le bilan de l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée que je viens de dresser devrait contribuer à mieux faire comprendre le rôle que l'ONU, qui se veut surtout un instrument efficace de coopération internationale, joue dans la vie du monde.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 47-102)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 48 : Suivi du Sommet du Millénaire (2000), 48 ; Prévention des conflits, 49 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 57 ; Missions politiques et de consolidation de la paix en 2003, 60. Registre des bureaux politiques et de consolidation de la paix en 2003, 61. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 63 : Terrorisme international, 63. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 71 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 71 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 78 ; Opérations menées en 2003, 79 ; Registre des opérations menées en 2003, 80 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 82. AUTRES QUESTIONS, 99.

2003 s'est avérée une année particulièrement difficile pour les Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. L'attention du monde était rivée sur la déclaration de guerre en Iraq et ses conséquences, lesquelles ont fait accroître de profondes divisions au sein de la communauté internationale, mettant sérieusement à l'épreuve les principes en matière de sécurité collective et la ténacité de l'Organisation, et questionnant la relevance des Nations Unies. En décembre, l'Assemblée générale a salué la création par le Secrétaire général d'un Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, ayant pour objectif de recommander des mesures garantissant une action collective effective basée, entre autres, sur un examen approfondi des approches, des instruments et des mécanismes, y compris les organes principaux des Nations Unies.

Le terrorisme international est demeuré une menace importante à la paix et la sécurité. En janvier, le Conseil de sécurité a tenu une réunion de haut niveau au cours de laquelle il a adopté une déclaration visant à renforcer la mobilisation de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. En cours d'année, il a également examiné les travaux du Comité dans la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil et l'Assemblée ont tous deux poursuivi leurs efforts vers la prévention et la résolution des conflits et apporter leur aide aux pays sortant d'un conflit. En juillet, l'Assemblée a souligné l'importance d'une stratégie complète et cohérente en matière de prévention de conflits et a adopté les recommandations du Secrétaire général à cet effet. En septembre, suite à cette résolution, l'Assemblée a engagé un dialogue interactif sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés. Dans le contexte de la stratégie internationale pour la prévention des conflits, le Conseil et l'Assemblée ont soutenu activement l'adoption du Système de certification du Processus de Kimberley pour régulariser la vente de diamants bruts. Le Conseil a examiné son rôle permanent dans le règlement des différends et a tenu, comme le Secrétariat, des réunions de haut niveau avec des organisations régionales sur les moyens de faire face aux nouveaux défis à la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a également examiné les questions relatives à l'État de droit dans les situations post-confliktuelles. En 2003, l'Organisation comptait 15 missions politiques et de consolidation de la paix en cours.

Les efforts visant à rationaliser et à mieux gérer les opérations de maintien de la paix de l'Organisation comprenaient le renforcement et le déploiement rapide du système de forces et moyens en attente des Nations Unies, et le développement d'un programme précis pour la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide mis en place à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le Conseil a examiné plusieurs questions relatives au maintien de la paix, y compris la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des activités de maintien de la paix et les efforts du Secrétariat pour développer une

politique cohérente dans ce cadre ; le rôle du VIH/Sida et les efforts pour réduire le risque que les Casques bleus ne contractent ou ne transmettent la maladie en cours de mission ; les questions relatives au maintien de la paix et le système juridique international, et le rôle que le déminage pourrait jouer dans les opérations de maintien de la paix. La sûreté des Casques bleus des Nations Unies et du personnel humanitaire associé était une question prioritaire, notamment au vu de l'attentat perpétré contre la mission des Nations Unies en Iraq et dans lequel 22 membres du personnel local et international ont trouvé la mort, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général, et beaucoup d'autres ont été blessés. En mai, l'Assemblée a décidé de faire don, au même titre que le Secrétaire général, de sa part de l'attribution financière du Prix Nobel de la paix au Fonds commémoratif de l'ONU créé par le Secrétaire général pour pourvoir financièrement à l'éducation des enfants du personnel civil des Nations Unies tué dans l'exercice de leurs fonctions. Durant l'année, les Nations Unies ont créé une nouvelle mission pour le maintien de la paix, et une mission est parvenue au terme de son mandat. Fin 2003, on comptait 13 missions en cours (comme en 2002) et l'effectif des militaires, des policiers et du personnel civil relevant du commandement des Nations Unies s'est maintenu à 45 815.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix s'est réuni en mars et a émis des recommandations sur les procédures relatives aux consultations avec les pays fournissant des contingents, aux actions pour améliorer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies et à une plus grande coopération avec les mécanismes régionaux.

La situation financière positive des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix s'est maintenue pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003. Du à la diminution des activités suite à la fermeture de certaines missions et la création d'une seule mission au cours de la même période, les dépenses ont légèrement baissé, passant d'un montant total de 2 572 millions de dollars pour l'exercice 2002 à 2 501 millions en 2003. Les contributions non-acquittées ont elles-aussi diminué pour passer de 1,2 milliard de dollars en 2002 à 1,1 milliard en 2003. L'Assemblée a examiné différents aspects du financement du maintien de la paix, y compris le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies, la liquidation des missions terminées, le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, des propositions pour la consolidation des comptes inhérents au maintien de la paix, la gestion des Fonds d'affectation spéciale au maintien de la paix, les questions de remboursement, et l'approvisionnement et la gestion des stocks. Elle a également examiné certaines questions relatives au personnel, notamment les politiques et les procédures de recrutement.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 102-272)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 104. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 107 : République Démocratique du Congo, 113 ; Burundi, 145 ; Rwanda, 154 ; République centrafricaine, 155. AFRIQUE DE L'OUEST, 159 : Côte d'Ivoire, 165 ; Libéria, 184 ; Sierra Leone, 210 ; Guinée-Bissau, 223. CORNE DE L'AFRIQUE, 229 : Érythrée-Éthiopie, 230 ; Somalie, 241 ; Soudan, 256. AFRIQUE DU NORD, 257 : Sahara occidental, 257 ; Jamahiriya arabe libyenne, 267. AFRIQUE AUSTRALE, 269 : Angola, 269. AUTRES QUESTIONS, 271 : Coopération entre l'Union africaine et le système des Nations-Unies, 271.

En 2003, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour trouver des solutions aux conflits et aux dissensions politiques qui ont continué d'assiéger l'Afrique, en portant une attention particulière dans les régions des Grands Lacs et de l'Afrique de l'ouest. Bien que certains progrès aient été accomplis dans le renforcement de la paix, les conflits ont engendré des tensions et ont menacé de s'étendre au-delà des frontières nationales. Durant l'année, le Conseil de sécurité a déployé des missions dans les deux régions concernées. Au même titre que l'Assemblée générale, il a également examiné les causes des conflits en Afrique et les moyens d'y promouvoir la paix et la sécurité afin d'empêcher d'autres hostilités. Le Secrétaire général a lui aussi déployé une mission multidisciplinaire dans les pays de la région des Grands Lacs dans un nouvel élan de faire progresser le processus de paix et d'étudier les possibilités d'une approche globale et intégrée de la paix, de la sécurité et du développement. La mission en a conclu que la crise de la gouvernance et la pauvreté endémique étaient les deux causes sous-jacentes des conflits dans cette région.

En République démocratique du Congo (RDC), les affrontements entre les nombreuses milices, dont les alliances changeaient constamment, se sont intensifiés en début d'année, malgré quelques progrès encourageants fin 2002 vers la formation d'un gouvernement de transition pour une période de deux ans conduisant à des élections nationales. La présence de troupes étrangères à l'est de la RDC, la région la plus touchée par les affrontements, a compliqué davantage une situation déjà tendue et a menacé la stabilité sur l'ensemble de la région. Toutefois, les Nations Unies, qui ont augmenté l'effectif des troupes de sa mission en RDC à 11 000, et d'autres organisations ont poursuivi leurs efforts de médiation. En avril, les intervenants dans le Dialogue inter-congolais ont signé un acte final approuvant les mesures pour rétablir la paix et la souveraineté nationale, et ont convenu de mettre en place les structures d'un gouvernement de transition. D'un commun accord entre les parties, le Président Joseph Kabila a gardé ses fonctions suite à la formation d'un nouveau gouvernement et certaines troupes étrangères ont été retirées. Un processus de paix a été entrepris dans l'est de la RDC et les parties concernées ont convenu d'un plan de regroupement et de démilitarisation de leurs troupes. Les institutions politiques et le gouvernement de transition ont pris leurs fonctions fin 2003 et ce, malgré des progrès encore très lents.

En 2003, le gouvernement en transition du Burundi a vu s'opérer une passation pacifique des pouvoirs au niveau du chef d'État. L'Union africaine (UA) a déployé une mission au Burundi chargée de surveiller les accords de cessez-le-feu, et les Nations Unies y ont maintenu leur rôle dans le processus de paix comportant un accord entre la plupart des partis politiques sur la défense et le partage des pouvoirs.

Au Rwanda, qui souffre encore des conséquences du génocide de 1994, le gouvernement a fait part de sa détermination d'apporter la paix par le biais de la réconciliation et de traduire en justice les extrémistes et principaux responsables du génocide. Les élections présidentielles et

législatives qui ont eu lieu se sont déroulées, dans l'ensemble, sans incident. Au cours de l'année, un certain nombre d'anciens combattants sont revenus de la RDC.

Un coup d'état en République centrafricaine a mis en péril le projet d'une concertation nationale sous les auspices du Président élu Félix Patassé. Dans le cadre de la période de transition, et sous l'égide du Général François Bozizé, les nouvelles autorités ont animé un débat national rassemblant l'ensemble des opinions politiques et ont fait part de leur intention de tenir des élections nationales fin 2004.

Les conflits se sont poursuivis en Afrique de l'ouest et les affrontements simultanés en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone ont menacé la stabilité de l'ensemble de la région, tout comme les mouvements des milices armées et ceux des individus entre pays cherchant refuge, pillant et/ou agissant en tant que mercenaires. Les Nations Unies, l'UA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne (UE) se sont investies dans les efforts de médiation dans ces pays et en Guinée Bissau.

En janvier, les factions politiques de Côte d'Ivoire sont parvenues à un accord, signé à Linas-Marcoussis (France), fondé sur un mécanisme de partage des pouvoirs pour gouverner le pays ; mais peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de ses termes. Les trois principaux mouvements rebelles du pays (les Forces Nouvelles) ont repris contrôle de la moitié nord du pays alors que le gouvernement contrôlait toujours le sud. En mai, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), avec un contingent initial de 225 troupes, pour compléter, et par la suite remplacé, la CEDEAO et les Forces armées françaises servant déjà comme Casques bleus. En mai, les partis de l'opposition se sont retirés du Gouvernement de réconciliation nationale et les affrontements ont repris. Cependant, en décembre, le processus de paix a été rétabli quand les deux parties ont convenu de réinitier le désarmement et la démobilisation des troupes, et l'opposition a rejoint le gouvernement.

Au Libéria, les mouvements rebelles ont pris le contrôle de près des deux tiers du pays. Les élections, initialement prévues en octobre, ont été reportées en 2004 suite à la reprise de la guerre civile. Le gouvernement et deux groupes rebelles ont très vite enfreint le cessez-le-feu qu'ils avaient signé en juin, entraînant ainsi le pays dans un nouveau cycle de violence. En août, la CEDEAO a déployé des unités en première ligne pour le maintien de la paix dans le pays. Le 7 octobre, la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL), établie par le Conseil de sécurité avec une force mandatée à un maximum de 15 000 troupes, a déployé une force multinationale. Suite au départ du pays du Président Charles Taylor, un accord de paix a été signé par le gouvernement, deux groupes rebelles, des partis politiques et des dirigeants de la société civile, en vue d'un gouvernement national de transition. En fin d'année, des mécanismes pour la mise en œuvre dudit accord ont été mis en place mais les termes n'en sont toujours pas respectés par les groupes armés.

En 2003, la Sierra Leone est demeurée relativement calme, alors que le gouvernement, après dix ans de guerre civile, a poursuivi ses efforts pour démobiliser les anciens combattants et faciliter leur réinsertion dans la société. Ayant pris des mesures pour le retrait des troupes de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), le Conseil de sécurité a approuvé la réduction des contingents d'ici la fin de l'année, passant ainsi d'environ 16 000 hommes à 11 500. Les affrontements le long de la frontière entre la Sierra Leone et le Liberia se sont poursuivis, entraînant des milliers à fuir le Libéria pour se réfugier en Sierra Leone et mettant en péril la sécurité du côté sierra-léonais de la frontière. Le gouvernement s'est efforcé de réduire les tensions au sein du pays en créant notamment un tribunal spécial pour juger les crimes de guerre et en reprenant le contrôle de l'extraction de diamants.

En 2003, la situation politique et économique difficile de la Guinée Bissau s'est détériorée. Les leaders de l'opposition ont accusé le gouvernement de prendre des décisions arbitraires, de restreindre les médias et de harceler les opposants politiques. En septembre, un coup-d'état non

violent mené par l'armée a renversé le gouvernement. Un accord a été conclu sur un gouvernement de transition s'engageant à tenir des élections législatives et présidentielles dans les 6 et 18 mois à venir respectivement.

Les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts de médiation dans le différend concernant la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et de mise en place des Accords d'Alger de 2000 sur un cessez-le-feu et la résolution de la question frontalière. Suite à la réalisation de la délimitation de la frontière en 2002, les efforts se sont concentrés en 2003 sur sa démarcation. Des cartes ont été présentées aux deux pays invités à commenter. L'Éthiopie, ayant accepté auparavant la décision sur la délimitation, a remis les limites en question, créant ainsi un doute quant aux progrès à venir. La situation sur le terrain est demeurée calme malgré certaines restrictions aux activités de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Des progrès ont été accomplis dans la libération des derniers prisonniers de guerre.

Les participants au processus de réconciliation nationale en Somalie qui a démarré en 2002 lors de la Conférence d'Eldoret (Kenya) ont poursuivi les débats portant sur la mise en place d'une structure de gouvernance fédérale et sur l'instauration d'un cessez-le-feu ; les Nations Unies demeurant impliquées dans les discussions. Cependant, les combats se sont poursuivis dans certaines régions de Somalie, Mogadiscio et Baidos en particulier, bloquant les aéroports et les ports maritimes et freinant, par conséquent, l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les Nations Unies ont continué d'œuvrer pour la tenue d'un référendum au Sahara occidental réservant à la population le droit de décider de l'avenir du territoire, à savoir l'indépendance ou l'intégration au Maroc. La décision relative au référendum a été prise en 1990 par le gouvernement marocain et Le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (POLISARIO). En 2003, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a tenté de débloquer la situation sur la formation d'une future instance gouvernementale en proposant un nouveau plan de paix, que le Front POLISARIO finit par accepter et à propos duquel le Maroc n'avait toujours pas donné de réponse définitive en fin d'année. La Commission d'identification a terminé l'archivage informatique de près de 145 000 dossiers sur chaque personne ayant demandé à être inscrite sur les listes électorales. Au cours de l'année, le Front POLISARIO a libéré 643 prisonniers de guerre marocains mais en détenait toujours 600 autres.

En 2003, l'Angola a démontré qu'il était sur la voie d'une reprise politique, sociale et économique, suite à la signature en 2002 d'un mémorandum sur la compréhension mutuelle entre le gouvernement et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). Des débats ont été animés en 2003 sur la structure d'un nouveau gouvernement et un accord fut conclu sur les grandes lignes d'un cadre de travail. Le gouvernement a annoncé que les prochaines élections générales se tiendraient en 2004. Le Secrétaire général a déclaré que la Mission des Nations Unies en Angola (MINUA) a complété son mandat politique et a recommandé que le Coordonnateur résident prenne en charge les activités du système des Nations Unies en Angola.

La situation au Soudan s'est améliorée suite à la signature en 2002 du Protocole de Machakos par le gouvernement et le groupe rebelle du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS), lequel prévoit l'autonomie sur le territoire du M/APLS au sud du pays pendant six ans et la tenue de négociations portant sur un cessez-le-feu général. L'amélioration de la sécurité en 2003 a permis d'accroître l'acheminement de l'aide humanitaire. Toutefois, les conflits armés et les violences ethniques se sont poursuivis, et les désastres naturels ont entraîné le déplacement d'un nombre conséquent de personnes. En septembre, le gouvernement et le M/APLS ont signé un accord sur des mesures de sécurité permettant au Soudan d'avoir deux armées sous commande et contrôle séparés durant la période intérimaire de six ans.

La Jamahiriya arabe libyenne a annoncé les étapes qu'elle avait entreprises pour se conformer aux résolutions de 1992 et 1993 du Conseil de sécurité qui lui avait imposé des sanctions. Les

mesures prises ont porté sur la remise aux autorités concernées des ressortissants libyens accusés d'avoir perpétré l'attentat contre le vol 103 de la Pan Am en 1988, le paiement des compensations aux familles des victimes, et l'acceptation de la responsabilité de ladite action par les représentants libyens. En septembre, le Conseil a levé ses sanctions. En décembre, la Libye a annoncé qu'elle mettait fin à ses programmes de développement d'armes de destruction massive.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 273-287)

Amériques

AMERIQUE CENTRALE, 273 : Guatemala, 278. HAÏTI, 284 : Financement des missions 285. AUTRES QUESTIONS, 357 : Colombie, 285 ; Cuba - États-Unis, 285 ; El Salvador-Honduras, 286.

En 2003, les Nations Unies ont continué d'assister les pays de la région Amériques dans leurs efforts de renforcement de la stabilité politique, de la sécurité et des réformes judiciaires, des droits de l'homme, de la démilitarisation et du renforcement du pouvoir civil, des droits des autochtones et du développement socio-économique. L'Organisation a contrôlé la situation politique et de sécurité en Amérique centrale où des signes de fragmentation et de personnalisation au sein des partis politiques ont encouragé des alliances cherchant à bénéficier d'un gain politique à court-terme au détriment de la formation d'un consensus autour de questions politiques fondamentales.

La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a poursuivi l'exécution de son mandat relatif à la vérification du respect des accords de paix de 1996 entre le gouvernement du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), et au contrôle de la conformité à l'échéancier de vérification 2000-2004. La mise en œuvre des accords est restée en-deçà des espérances alors que les progrès ont été compromis par la dégradation de la situation de la sécurité publique, la corruption persistante, les revers dans la lutte contre l'impunité et un climat constant d'intimidation à l'encontre des officiers judiciaires et des défenseurs des droits de l'homme. Toutefois, en décembre, les élections se sont déroulées avec succès et l'Assemblée générale a prolongé pour la dernière fois le mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 2004.

En Haïti, la crise politique et de sécurité s'est poursuivie malgré les efforts entrepris par l'Organisation des États américains (OEA) et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes. Fin 2003, un mouvement d'opposition récemment unifié a demandé la démission du Président. Le système des Nations Unies a poursuivi son programme à long-terme de soutien au pays.

Le 13 février, le Conseil de sécurité a condamné l'attentat à la bombe de Bogota (Colombie) et a exhorté tous les États à collaborer ensemble et à soutenir, assister et coopérer avec les autorités colombiennes dans leurs efforts pour trouver et traduire en justice les coupables, les organisateurs et les sponsors de cette attaque terroriste. Le Conseil a exprimé sa profonde détermination de lutter contre toutes formes de terrorisme.

En novembre, l'Assemblée a renouvelé son appel aux États de s'abstenir de promulguer des lois imposant des mesures commerciales et économiques envers les autres États, tel que le maintien de l'embargo économique des États-Unis à l'encontre de Cuba.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 288-396)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 289 : Situation en Afghanistan, 290 ; Mission du Conseil de sécurité, 302 ; Sanctions, 311. IRAQ, 315 : Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 316. Allégations d'ADM, 322 ; Occupation militaire et conflit armé, 333. IRAQ-KOUEÏT, 356 : Armes et autres sanctions, 361 ; Programme Pétrole contre nourriture, 362 ; Commission de compensation et d'un fonds de compensation des Nations Unies, 369 ; Autres Questions, 370. TIMOR-LESTE, 370 : Financement des opérations des Nations Unies, 381. AUTRES QUESTIONS, 385 : Cambodge, 385 ; Inde-Pakistan, 391 ; Corée, 391 ; Papouasie - Nouvelle-Guinée, 392 ; Iles Salomon, 396 ; Tadjikistan, 396 ; Émirats arabes unis-Iran, 396.

2003 a été une année difficile pour les Nations Unies dans la région Asie et Pacifique avec notamment la guerre en Iraq ayant mis à rude épreuve le principe de sécurité collective et la ténacité de l'Organisation.

En Afghanistan, la situation en termes de sécurité a continué de mettre en péril le processus de paix. La multiplication des activités terroristes, des combats entre factions et des activités associées au commerce illégal de stupéfiants n'ont fait qu'aggraver la situation au dépend de la stabilité et du développement économique. Le manque de sécurité dans certaines régions du pays a contraint les Nations Unies à suspendre leur mission de soutien dans quatre provinces du sud. Ces revers n'ont pourtant pas empêché la progression de la mise en œuvre de l'Accord de Bonn 2001. Le commencement des programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, la rédaction d'un projet de constitution, le processus de recensement électoral et la convocation de l'Assemblée constitutionnelle nationale (Loya Jirga) ont compté parmi les moments forts de l'année. En mai, l'Autorité intérimaire afghane, dirigée par le Président Hamid Karzai, est parvenue à un accord avec les gouverneurs et les commandants des provinces interdisant les dirigeants des provinces de tenir simultanément des positions militaires et civiles et en appelant à la centralisation des recettes douanières. Cependant, ces engagements n'ont été que partiellement mis en œuvre en fin d'année. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Bonn et les efforts de reconstruction. Le Conseil de sécurité a créé un groupe des élections au sein de la MANUA chargé d'assister l'Autorité intérimaire afghane dans la préparation des prochaines élections nationales prévues en 2004. Le mandat de la MANUA a été prolongé pour une année supplémentaire. Une mission du Conseil s'est rendue en Afghanistan du 31 octobre au 7 novembre afin de réaffirmer son soutien au processus de paix. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité qui a continué d'aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité dans la capitale Kaboul pour lui permettre d'opérer dans les régions en dehors de Kaboul et de ses environs. En août, l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord a assumé le leadership de la Force. Le Conseil a également adopté de nouvelles sanctions à l'encontre d'Osama ben Laden, de l'organisation terroriste Al Qaida, des Taliban et de leurs associés. Le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, Lakhdar Brahimi, a continué de coordonner les activités des Nations Unies dans le pays.

La guerre en Iraq, qui débuta le 20 mars, a mis la cohésion et les objectifs des Nations Unies à rude épreuve. Rarement, en 58 ans d'existence, des prévisions si terribles ont été émises à propos de l'Organisation. Le 19 août, le siège des Nations Unies à Bagdad a été la cible délibérée d'un attentat terroriste violent. Le Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, Sergio Vieira de Mello, et 21 autres personnes ont trouvé la mort et beaucoup d'autres ont été blessées. Cette attaque a porté un coup terrible aux capacités des Nations Unies pour assister le pays durant la phase post-

conflictuelle. Avant que l'armée n'intervienne, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale pour l'énergie atomique ont entrepris un examen approfondi des activités en Iraq, pour présenter par la suite des rapports actualisés de leurs résultats au Conseil de sécurité, lequel a tenu des réunions de haut niveau à plusieurs reprises pour discuter de la situation en Iraq. Trois membres permanents du Conseil se sont fermement opposés à l'usage de la force. Le 17 mars, le Secrétaire général a suspendu les activités des Nations Unies en Iraq et a retiré, le lendemain, la totalité du personnel du système des Nations Unies. Au 19 mars, les inspecteurs ont déclaré n'avoir trouvé en Irak aucune évidence d'armes de destruction massive interdites, bien que le temps qui leur était alloué fût considéré insuffisant pour mener à bien un examen complet. En avril, le personnel des Nations Unies a amorcé un retour en Iraq suite au renversement du régime de Saddam Hussein par les forces de coalition dirigées par les États-Unis. Les forces occupantes ont mis en place l'Autorité provisoire de la Coalition dans le but de fournir à l'Iraq une administration provisoire. En juillet, l'Assemblée a créé le Conseil de gouvernement de l'Iraq, organe principal de l'administration intérimaire iraquienne. Une escalade d'attaques perpétrées dès le mois d'août contre les Nations Unies et d'autres organisations internationales ont incité le Secrétaire général à transférer temporairement l'ensemble du personnel international des Nations Unies en dehors du pays. Bien que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ait été établie en août, son centre fut installé à Nicosie (Chypre), en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité. En novembre, l'Autorité et le Conseil de gouvernement ont signé un accord établissant un processus politique pour le rétablissement de la souveraineté d'ici le 30 juin 2004, ainsi que la rédaction d'un projet pour une nouvelle constitution et la tenue d'élections nationales. Suite à la fin des hostilités militaires majeures, le Conseil a levé les sanctions civiles imposées à l'Iraq. Par conséquent, le Comité des sanctions du Conseil et le programme humanitaire « Pétrole contre nourriture » ont été suspendus pour une période de six mois et ont cessé leurs activités le 21 novembre 2003 après 13 ans d'un régime général de sanctions. Le Conseil a créé le Conseil international consultatif et de contrôle, un organe indépendant chargé de contrôler la vente de pétrole en Iraq, ainsi qu'un nouveau comité chargé de poursuivre l'identification des individus et des entités associés au régime iraquien précédent et ce, dans le but de geler leurs fonds, leurs actifs financiers et leurs ressources économiques. La chute du régime de Saddam Hussein a mené à la découverte de charniers en Iraq et à l'identification de dépouilles, y compris celles de koweïtiens portés disparus. En mars, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït a été suspendu et la plupart de son personnel évacué. Celle-ci a maintenu une force de maintien de la paix réduite à Koweït City pour soutenir, entre autres, les programmes d'aide humanitaire des Nations Unies en Iraq. En juillet, le Conseil a prolongé le mandat de la Mission pour une période finale de trois mois, jusqu'au 6 octobre. Le 13 décembre, Saddam Hussein a été capturé par les Forces de la coalition.

Durant l'année, le Timor-Leste a continué d'établir et de renforcer les institutions nationales avec le soutien de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et des agences des Nations Unies. L'administration civile timoraise et les forces de police ont assumé progressivement davantage de responsabilités dans leurs domaines respectifs. Cependant, en réponse aux violents attentats perpétrés par des éléments armés en janvier et en février, le Conseil de sécurité a décidé de freiner la réduction des effectifs militaires et policiers de la MANUTO. Le mandat de la Mission a été prolongé d'une année supplémentaire, jusqu'au 20 mai 2004. Les relations entre l'Indonésie et le Timor-Leste ont continué de s'améliorer, bien que les deux pays ne soient pas parvenus à un accord définitif sur la frontière provisoire à la date butoir du 30 novembre. La signature du Traité sur la mer de Timor entre le Timor Leste et l'Australie a ouvert la voie à l'exploitation de ressources minérales dans la mer de Timor et le partage des revenus, dont 90% ont été octroyés au Timor Leste.

En 2003, les Nations Unies ont repris les négociations avec le gouvernement du Cambodge sur la création de Chambres extraordinaires au sein de la structure existante de la Cour du Cambodge pour la poursuite en justice de violations sérieuses du droit cambodgien et du droit international commises durant la période du Kampuchéa démocratique. Ces négociations ont abouti à la rédaction d'un projet d'accord entre les Nations Unies et le Cambodge, approuvé par l'Assemblée générale en mai et signé le 6 juin.

Une attention particulière a été accordée aux développements en République populaire démocratique de Corée lorsqu'en janvier, le pays informa le Conseil de sécurité qu'il appliquait sa décision prise en 1993 de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968. Les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan ont été prolongées d'une année supplémentaire, jusqu'au 1er juin 2004, dans le but de continuer à soutenir le pays dans ses efforts pour le renforcement de la paix suite aux conflits. Parmi d'autres préoccupations concernant la région portées à l'attention des Nations Unies ont figuré la perturbation de l'ordre public sur les îles Salomon et la situation à Bougainville en Papouasie-Nouvelle Guinée.

Première partie : Questions politiques et de sécurité
Chapitre V (p. 397-456)
Europe et Méditerranée

L'EX-YOUGOSLAVIE, 398 : Opérations des Nations Unies, 398. BOSNIE-HERZEGOVINE, 399 : Mise en œuvre de l'accord de paix, 399 ; Missions de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 409. SERBIE-ET-MONTENEGRO, 411 : Situation au Kosovo, 412. L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, 430. GEORGIE, 430 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 430 ; Relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie, 443. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 443. CHYPRE, 445 : Mission de bons offices, 446 ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 451. AUTRES QUESTIONS, 455 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 455 ; Stabilité et développement en Europe du Sud-Est, 456.

En 2003, les pays d'Europe et de Méditerranée en situation post-confliktuelle ont continué leur avancée lente et difficile vers le rétablissement de la paix en consolidant les progrès accomplis jusqu'à présent pour réinstaller leurs institutions gouvernementales et leur infrastructure socio-économique, notamment en Bosnie-Herzégovine et dans la province du Kosovo en Serbie-et-Monténégro. Cependant, nombre de questions et de situations politiques n'ont toujours pas été résolues. En Bosnie-Herzégovine, et grâce aux efforts de la communauté internationale, avec à sa tête l'Union Européenne (UE), plusieurs réformes ont été entreprises, notamment dans les domaines de l'État de droit, du retour des réfugiés et du développement économique, et ce conformément aux normes européennes. Le pays s'est ainsi rapproché d'une intégration totale en Europe en se conformant aux demandes du Processus de l'UE de stabilisation et d'association et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Partenariat pour la Paix. Dans la province du Kosovo en République fédérative de Yougoslavie (renommée Serbie-et-Monténégro le 4 février), les Nations Unies ont continué de soutenir les efforts entrepris pour construire une société multi-ethnique moderne et européenne avec l'aide de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Des progrès ont été accomplis dans la mise en place des institutions provisoires d'administration autonome et dans le transfert du pouvoir aux dites institutions. En fin d'année, la MINUK a complété le transfert de la totalité des compétences en vertu du chapitre V du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire et a institué un mécanisme avec la participation des autorités du Kosovo aux compétences réservées au Représentant spécial, mais sans pour autant porter préjudice à son autorité. Le Représentant spécial et le Conseil de sécurité ont suivi de près les progrès réalisés dans la mise en œuvre des critères déterminant le moment propice pour démarrer le processus politique qui décidera du futur statut du Kosovo. Des avancées ont également été réalisées dans la normalisation des relations entre les deux capitales, Belgrade et Pristina, lorsqu'un dialogue portant sur des questions pratiques a été instauré le 14 décembre. Ce progrès a cependant été entaché par plusieurs incidents de violence et de crimes perpétrés contre les minorités, et que le Conseil a condamné en décembre.

Les efforts se sont intensifiés pour faire avancer le processus de paix abkhazo-géorgien. Des Hauts fonctionnaires du Groupe des amis du Secrétaire général (la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis) se sont réunis à Genève à deux reprises pour remédier à l'impasse politique et encourager les deux parties à débattre sur les Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi (gouvernement de Géorgie) et Soukhoumi (dirigeants abkhazes) [Annuaire des Nations Unies 2001, p.386], lesquels devaient servir de base à de véritables négociations sur le statut de l'Abkhazie comme entité souveraine dans l'État de Géorgie. Cette initiative a trouvé un nouvel élan suite à une réunion des présidents de Géorgie et de la Fédération de Russie en mars et à une réunion de haut niveau des parties en juillet, et lesquels ont

convenu de créer des groupes de travail pour examiner les questions portant sur le retour des réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays dans le district de Gali, sur la réouverture du trafic ferroviaire entre Sotchi et Tbilissi et sur les projets dans le secteur énergétique. Malheureusement, aucun progrès n'a été accompli quant à la question politique elle-même puisque le côté abkhasien refuse toujours de discuter des Principes de bases de 2001. Ce processus a davantage été ralenti par la situation politique complexe des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et des événements qui ont conduit à la démission du président géorgien, Eduard Chevardnadze, en novembre.

Aucune solution n'a été trouvée au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan concernant la région de Nagorny Karabakh en Azerbaïdjan.

En Méditerranée, Chypre a été marquée à la fois par l'espoir et la déception. Les pourparlers directs initiés en 2002 pour trouver une solution à la question de Chypre et parvenir à réunifier le pays ont repris, mais pour s'enliser de nouveau en raison des différences profondes entre les deux dirigeants. Le 26 février, et pour accommoder davantage ces différences, le Secrétaire général a revu une fois de plus son projet de règlement global « Base d'accord sur un règlement global du problème de Chypre », lequel demandait que les deux côtés s'engagent à conclure les négociations d'ici fin février et d'en soumettre le plan pour approbation lors de deux référendums simultanés le 30 mars. En mars, lors de réunions avec le Secrétaire général à la Haye, les deux dirigeants ne sont parvenus à aucun accord et le processus pris fin. Bien que le projet du Secrétaire général soit resté à l'ordre du jour, il n'a fait part d'aucune autre initiative tant qu'aucune évidence ne démontrait une volonté politique réelle pour parvenir à des résultats probants.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VI (p. 457-528)

Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 458 : Situation globale, 458 ; Territoire palestinien occupé, 459. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 496 : Aspects généraux, 496 ; Aide aux Palestiniens, 503 ; Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 506. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 516 : Liban, 516 ; République arabe syrienne, 522.

En 2003, la situation au Moyen-Orient a été marquée à la fois par l'espoir et la déception. En effet, la communauté internationale a mis en marche un processus en vue d'un règlement du conflit israélo-palestinien, pour voir finalement ses efforts contrecarrés par l'intensification de l'intifada (rébellion) palestinienne et les contre-mesures défensives adoptées par Israël, bloquant ainsi le processus politique et créant une crise humanitaire et socio-économique sans précédent dans le territoire palestinien occupé.

Le Quatuor, un mécanisme de coordination des efforts pour la paix internationale composé de la Fédération de Russie, des États-Unis, de l'Union européenne et des Nations Unies, a poursuivi ses efforts pour imposer un cessez-le-feu et revitaliser le processus de paix. Le 30 avril à Aqaba (Jordanie), il a officiellement présenté aux deux parties son programme (ou « Feuille de route ») visant à relancer les négociations et dont le but est de parvenir à progresser par le biais d'étapes parallèles et réciproques émanant des deux parties dans les domaines politique, de sécurité, économique, humanitaire et du renforcement des institutions, sous couvert d'un système de contrôle international, et ce pour trouver, d'ici 2005, une solution permanente à la question du statut. Le 19 novembre, le Conseil de sécurité a approuvé la feuille de route. En se conformant aux termes de celle-ci, l'Autorité palestinienne a initié la réforme de ses institutions, y compris la création d'un poste de Premier ministre, alors qu'Israël a pris des mesures pour améliorer la vie de la population palestinienne. Les deux parties ont entrepris de relancer les négociations sur la base de la feuille de route. Aussi, en juin, un certain nombre de groupes palestiniens ont déclaré un cessez-le-feu. Ces mesures ont entraîné une réduction notable de la violence et une amélioration de la situation en matière de sécurité. La réunion au sommet qui s'est tenue en juin à Aqaba, organisée à l'initiative du Président des États-Unis, George W Bush, et à laquelle ont participé le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, et le Premier ministre palestinien, Mahmoud Abbas, a donné un nouvel élan à la mise en œuvre de la feuille de route et un nouvel espoir d'aboutir à un traité de paix. Mais, en août, ces espoirs ont été anéantis par l'explosion d'un nouveau cycle de violence coûtant la vie à un grand nombre de civils des deux côtés. La situation déjà critique a été aggravée par la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes ; la construction accélérée par Israël d'un mur de séparation visant à décourager les actes terroristes et dont une grande partie coupait le territoire palestinien avec des conséquences économiques graves pour plus de 200 000 palestiniens ; et la décision de septembre prise par le Conseil de sécurité israélien de « retirer » le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, se trouvant encore en état de siège dans ses quartiers généraux.

Préoccupé par la dégradation de la situation dans la région, le Conseil de sécurité s'est réuni mensuellement durant l'année, parfois plus fréquemment, pour débattre de la situation du Moyen-Orient, notamment la question de la Palestine. Le 16 septembre, un projet de résolution par lequel le Conseil aurait demandé à Israël de s'abstenir de tout acte de déportation et de ne plus menacer la sûreté du Président Yasser Arafat, n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un des membres permanents du Conseil, pas plus qu'un projet de résolution le 14 octobre sur la légalité du mur de séparation israélien sur le Territoire palestinien occupé.

Lors de la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence qui s'est tenue en septembre, octobre et novembre pour discuter du sujet : « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé », l'Assemblée générale a adopté trois résolutions : la première demande à Israël de cesser tout acte de déportation et de ne plus menacer la sûreté du Président Yasser Arafat ; la deuxième demande à Israël de mettre un terme à la construction du mur de séparation et demande un rapport du Secrétaire général sur le respect par Israël de ladite résolution ; enfin, la troisième demande à la Cour internationale de justice d'émettre un avis consultatif sur les conséquences juridiques découlant de la construction du mur. En novembre, le Secrétaire général déclarait qu'Israël n'avait pas respecté les demandes de l'Assemblée.

Au sud du Liban, les affrontements entre les Forces israéliennes et leur principal opposant et groupe paramilitaire Hezbollah se sont poursuivis le long de la « Ligne bleue », frontière provisoire tracée par les Nations Unies suite au retrait des troupes israéliennes au sud du Liban en juin 2000. Une période initiale relativement calme a donné lieu en milieu d'année à une escalade de violence dans la région agricole de Shab et à des relations tendues entre Israël et la République arabe syrienne.

Début octobre, les tensions se sont tendues davantage quand, en représailles à un attentat à la bombe perpétré par le groupe islamique paramilitaire Jihad dans la ville de Haïfa, l'armée de l'air israélienne a bombardé une cible sur le territoire syrien. Le Conseil de sécurité a réuni une session d'urgence pour discuter de l'attaque, bien qu'aucune action n'ait été prise concernant un projet de résolution soumis par la Syrie.

Les mandats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) sur les hauteurs du Golan ont été prolongés à deux reprises au cours de l'année. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a continué de les assister dans leurs opérations de maintien de la paix.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a continué de subvenir aux besoins en matière d'éducation, de santé et de services sociaux auprès de 4 millions de réfugiés palestiniens vivant à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des camps de Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi qu'en Jordanie, au Liban et en Syrie. Un appel d'urgence fut lancé en juin 2003 pour fournir de la nourriture, des services de santé, des abris et des opportunités d'emploi d'urgence à court-terme pour les réfugiés.

En cours d'année, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a rendu compte à l'Assemblée de la situation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a continué de mobiliser le soutien international en faveur des palestiniens.

Par la décision 58/527 du 17 décembre, l'Assemblée générale a remis son examen de la question à l'ordre du jour portant sur « l'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences sur le système international établi concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales » et l'a incluse dans l'agenda provisoire de sa cinquante-neuvième session en 2004. Ce point est inscrit tous les ans à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis 1981 et ce, suite à l'attentat à la bombe perpétré par Israël d'un centre de recherches nucléaires près de Bagdad [Annuaire 1981, p. 275].

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 529-591)

Désarmement

ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 529 : Dispositif des Nations Unies, 529. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 532 : Conférence sur le Désarmement, 532 ; Commission du désarmement, 535 ; Accords START, autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 535 ; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 547 ; Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 548 ; Garanties de l'AIEA, 549 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 551 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 552 ; Déchets radioactifs, 553 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 554. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 558 : Armes bactériologiques (biologiques), 558 ; Armes chimiques, 560. ARMES CLASSIQUES, 562 : Programme d'action en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères, 562 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et protocoles s'y rapportant, 565 ; Mesures concrètes de désarmement, 567 ; Transparence, 568 ; Mines antipersonnel, 571. DESARMEMENT REGIONAL ET AUTRES APPROCHES, 573 : Afrique, 573 ; Asie et Pacifique, 575 ; Europe, 575 ; Amérique latine, 577. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 579 : Terrorisme, 579 ; Nouveaux types d'armes de destruction massive, 581 ; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 581 ; Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 582 ; Désarmement et développement, 584 ; Accords de limitation des armes et de désarmement, 584. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 585.

En 2003, malgré les divergences constantes entre les États Membres sur diverses questions en matière d'armement, des progrès ont été accomplis quant à résoudre les problèmes relatifs aux armes de petit calibre et aux armes légères et promouvoir la transparence en matière d'armement.

La Conférence du désarmement n'est parvenue à aucun consensus sur un programme de travail complet. Par conséquent, et pour la cinquième année consécutive, il s'est avéré impossible d'entreprendre des actions sur les questions à l'ordre du jour. Les désaccords entre États Membres ont également empêché la Commission du désarmement d'adopter des propositions concrètes sur les problèmes de fond.

Les États Membres, les organes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales ont encouragé les mesures et les activités de mise en œuvre du Programme d'actions adopté en 2001 lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment la collecte et la destruction d'armes et autres mesures pratiques en matière de désarmement. La première réunion biannuelle des États sur le processus de mise en place a examiné les expériences permettant de surmonter ce type de problèmes. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la question du repérage des stocks illicites d'armes en a conclu qu'il était indispensable de développer un instrument international qui permettrait aux États de les identifier et de les tracer à temps et de manière fiable. L'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non limitée pour entamer des négociations sur ledit instrument et a décidé d'organiser une conférence des Nations Unies en 2006 pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action.

En avril et mai, la première Conférence des États parties chargés de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a examiné le fonctionnement de la convention et son rôle dans l'amélioration de la paix et la sécurité internationales, ainsi que les mesures pour garantir son universalité. En novembre, la première des trois réunions annuelles prévues des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes

bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a envisagé l'adoption de mesures nationales afin de mettre en place les interdictions comme présentées dans la Convention, ainsi que des mécanismes nationaux en vue d'établir et de maintenir la sécurité et surveiller les micro-organismes pathogènes et les toxines. La session de novembre des États parties à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination a adopté un nouvel instrument contraignant, le Protocole V, relatif aux restes explosifs de guerre et aux armes connexes, lequel serait annexé à la Convention.

En août, le Groupe d'experts gouvernementaux sur le fonctionnement continu et le développement ultérieur du Registre des Nations Unies des armes classiques a recommandé un certain nombre de mesures en vue d'améliorer son efficacité et sa pertinence au niveau mondial. Le Secrétaire général a établi un Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'entreprendre un deuxième examen depuis 1981 de la relation entre désarmement et développement, pour considération en 2004.

En juin, Le Traité 2002 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des réductions des armements stratégiques offensifs (ou Traité de Moscou) est entré en vigueur et a mis en place un nouveau cadre de travail pour la réduction ultérieure des armements stratégiques offensifs des parties.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 592-654)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 592 : Appui aux démocraties, 592. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 595 : Atlantique Sud, 595 ; Océan indien, 596. DECOLONISATION, 597 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 598 ; Porto Rico, 608 ; Territoires en cours d'examen, 609. INFORMATION, 622 : Services d'informations des Nations Unies, 622 ; Information et télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, 639 ; Rôle de la science et de la technologie dans le contexte de sécurité internationale et de désarmement, 640. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 641 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 641 ; Sous-Comité scientifique et technique, 642 ; Sous-Comité juridique, 645. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 650.

En 2003, les Nations Unies ont continué d'examiner les questions en matière de politique et de sécurité et ont poursuivi leurs efforts de soutien à la démocratisation dans le monde, à la promotion de la décolonisation, aux activités d'information dans le domaine public et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

En Septembre, la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie). Elle a adopté la Déclaration d'Oulan-Bator et Plan d'Action, lesquels soulignent les principes de référence pour un gouvernement démocratique, a engagé les États Membres participants à renforcer la démocratie au niveau national, régional et international, et a émis des recommandations pour le renforcement du mécanisme de suivi de la Conférence.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a poursuivi l'examen des progrès de la mise en place de la Déclaration de 1960, notamment l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par les territoires non-autonomes restants. L'Assemblée générale a demandé que le Comité spécial continue de rechercher des moyens adéquates à la mise en place complète et immédiate de la Déclaration et de poursuivre les actions approuvées par l'Assemblée concernant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (1990-2000) et la deuxième Décennie internationale (2001-2010).

Le Comité de l'information a poursuivi son examen complet de la gestion et des opérations du Département de l'information (DI) sur la base de plusieurs rapports soumis par le Secrétaire général. A ce sujet, et dans le cadre d'un processus continu de réforme départementale, un nouveau modèle de fonctionnement pour le DI et une nouvelle structure organisationnelle ont été institués, y compris une Division de la communication stratégique, une Division de l'information et des médias et une Division de la sensibilisation au public. La rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies autour de plateformes régionales a été initiée avec la création d'une plateforme européenne occidentale. Le Département a continué de développer et d'optimiser le site internet des Nations Unies dans toutes les langues officielles. En vue d'améliorer la gestion des bibliothèques des Nations Unies, le Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques des Nations Unies a été établi en janvier dans le but d'élaborer des politiques et de coordonner les opérations entre toutes les bibliothèques des Nations Unies.

Dans une résolution de décembre sur les développements en matière d'information et de télécommunications, l'Assemblée a appelé les États Membres à promouvoir la prise de conscience de menaces éventuelles et existantes dans le domaine de la sécurité de l'information. Dans une autre résolution de décembre, concernant le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée a encouragé les organismes des Nations Unies à contribuer, dans

la limite de leurs mandats, à promouvoir l'application de la science et de la technologie à des fins pacifiques.

Les équipes d'action établies en 2001 et chargées de mettre en place les recommandations de la troisième Conférence (1999) des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) ont fait part de la progression de leur travail ; et sur l'ensemble des équipes, cinq ont complété leurs mandats. En décembre, l'Assemblée a décidé de procéder en 2004 à l'examen des progrès accomplis dans la mise en place des recommandations d'UNISPACE III.

En janvier, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante-et-unième session, laquelle fut reportée en 2002 dû à des écarts budgétaires.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre I (p. 655-694)

Promotion des droits de l'homme

MECANISME DES NATIONS UNIES, 655 : Commission des droits de l'homme, 655 ; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 656 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 657 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 660. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 667 : Aspects généraux, 667 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 669 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 670 ; Convention contre la discrimination raciale, 673 ; Convention contre la torture, 674 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 675 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 675 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 676 ; Convention sur le génocide, 677. AUTRES ACTIVITES, 677 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 677 ; Services consultatifs et coopération technique, 678 ; Information publique et éducation dans le domaine des droits de l'homme, 686 ; Les enfants et la culture de la paix, 689 ; Institutions nationales et arrangements régionaux, 691 ; Coopération avec les organes chargés des droits de l'homme, 694.

En 2003, c'est par le biais d'instruments légalement contraignants et la Commission des droits de l'homme et de son organe subsidiaire, la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qu'ont été promus les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a poursuivi ses activités de coordination et de mise en œuvre et a dispensé des services consultatifs et une coopération technique.

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale en 1990, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet suite au dépôt du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion. C'est au cours de la première réunion des États parties à la Convention, le 11 décembre à New York, qu'ont été élus les membres de l'organe de contrôle de la Convention, le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. D'autres organismes de contrôle d'instruments des droits de l'homme ont œuvré en faveur des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et ont visé à éliminer la discrimination raciale et la discrimination à l'encontre des femmes, à protéger les enfants et à mettre fin à la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

Le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, l'Assemblée a commémoré le dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, adoptés lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, et le cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'éducation dans le domaine des droits de l'homme s'avérant être un processus à long terme, le Haut-Commissaire a fait part de recommandations pour le développement d'une deuxième décennie qui fera suite à la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004).

Sergio Vieira de Mello, dont le mandat de quatre ans au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme débuta le 12 septembre 2002, a trouvé la mort lors d'une attaque terroriste perpétrée contre le siège des Nations Unies le 19 août à Bagdad où il assumait depuis le 1^{er} juin les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général in Iraq pour une mission de quatre mois (voir p. 346).

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre II (p. 695-807)

Protection des droits de l'homme

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 695 : Troisième décennie de lutte contre le racisme, 695. AUTRES FORMES D'INTOLERANCE, 710 : Préjudice culturel, 710 ; Discrimination contre les minorités, 712 ; Intolérance religieuse, 717. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 720 : Droit à l'autodétermination, 720 ; Administration de la justice, 724 ; Droit à la démocratie, 736 ; Autres questions, 739. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 752 : Droit au développement, 752 ; Corruption, 764 ; Pauvreté extrême, 764 ; Droit à l'alimentation, 766 ; Droit à un logement convenable, 768 ; Droit à l'éducation, 770 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 771 ; Droit à une santé physique et mentale, 772 ; Esclavage et questions connexes, 776 ; Groupes vulnérables, 777.

En 2003, la protection des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) est demeurée une priorité majeure des activités des Nations Unies. Durant l'année, des activités de suivi ont été entreprises pour mettre en œuvre la Déclaration et Programme d'action de Durban adoptés lors de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment la première réunion du Groupe de travail intergouvernemental créé par le Conseil économique et social et chargé d'émettre des recommandations pour une mise en place efficace de la Déclaration de Durban, ainsi que la première réunion des cinq éminents experts indépendants nommés par le Secrétaire général et chargés de suivre le processus de mise en place. L'Assemblée générale a clôturé la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1993-2003) et a mis l'accent sur la mise en œuvre de la Déclaration de Durban comme base solide pour parvenir à un très large consensus sur des actions ultérieures visant à éliminer le racisme.

Le 30 janvier, le Conseil de sécurité a examiné une liste de parties à des conflits armés qui auraient recruté des enfants soldats et a démontré ainsi un progrès notable dans l'application des normes et des standards internationaux dans le domaine de la protection des enfants affectés par les conflits armés. En décembre, dans le cadre d'une action connexe, le Conseil a considéré un plan d'action en dix points pour protéger les civils se trouvant dans des situations de conflit armé.

Des rapporteurs et des représentants spéciaux, ainsi que des experts indépendants de la Commission et de la sous-commission, ont examiné, entre autres, les formes contemporaines de racisme ; les droits des migrants ; la liberté de religion et de croyance ; les activités mercenaires ; l'indépendance de la magistrature ; les exécutions extrajudiciaires ; les allégations de torture ; l'impunité ; la liberté d'expression ; les droits de l'homme et le terrorisme ; la prévention des violations des droits de l'homme commises avec des armes légères et de petit calibre ; le droit au développement ; la globalisation et son impact sur les droits de l'homme ; les effets des programmes d'ajustement structurel et de la dette étrangère sur les droits de l'homme ; la question des droits de l'homme et l'extrême pauvreté ; le droit à la nourriture ; le droit à un logement décent ; le droit à l'éducation ; les pratiques illicites relatives aux produits et aux déchets toxiques et dangereux ; la violence à l'encontre des femmes ; le droit à une santé physique et mentale ; la traite des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie ; les enfants affectés par les conflits armés ; les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; et les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones.

Des groupes de travail ont examiné les problèmes de discrimination raciale affectant les personnes de descendance africaine ; les recommandations pour une mise en place effective de la Déclaration et Plan d'action de Durban et les normes complémentaires pour le renforcement des instruments internationaux qui y sont associés ; la discrimination à l'encontre des minorités ; la

détention arbitraire ; la bioéthique ; les formes modernes d'esclavage et les droits des peuples autochtones.

Deuxième partie : Droits de l'Homme
Chapitre III (p. 808-831)
Violations des droits de l'homme

ASPECTS GENERAUX, 808. AFRIQUE, 808 : Burundi, 808 ; République démocratique du Congo, 809 ; Libéria, 814 ; Sierra Leone, 814 ; Somalie, 814 ; Soudan, 814 ; Zimbabwe, 814. AMERIQUES, 814 : Colombie, 814 ; Cuba, 815 ; Haïti, 816. ASIE ET PACIFIQUE, 816 : Afghanistan, 816 ; Cambodge, 816 ; République populaire démocratique de Corée, 816 ; Iran, 817 ; Iraq, 818 ; Myanmar, 819 ; Timor-Leste, 823 ; Turkménistan, 897. EUROPE, 824 : Bélarus, 824 ; Chypre, 824 ; Fédération de Russie, 824. MOYEN-ORIENT, 825 : Liban, 825 ; Territoires occupés par Israël, 825.

En 2003, des violations présumées des droits de l'homme et de la loi humanitaire internationale dans nombre de pays ont été examinées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme et sa Sous-commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que par des rapporteurs et des représentants spéciaux du Secrétaire général et des experts indépendants.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 831-878)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 832 : Développement et coopérations économique internationale, 832 ; Développement durable, 838 ; Éradication de la pauvreté, 848 ; Science et technologie au service du développement, 854. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 862. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 864 : Comité des politiques de développement, 864 ; Administration publique, 865. PAYS EN DEVELOPPEMENT ET ECONOMIES EN TRANSITION, 867 : Pays les moins avancés, 867 ; États insulaires en développement, 871 ; Pays en développement sans littoral, 875.

En 2003, l'économie mondiale a retrouvé un certain élan après deux années d'une croissance très faible. Malgré un certain recul en début d'année qu'ont subi plusieurs pays suite à la guerre en Iraq et à l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), l'économie globale a fait preuve d'un redressement plus important que prévu au cours du deuxième semestre, accroissant ainsi le taux global de croissance de la production mondiale à 2,5%. En dépit de l'amélioration des perspectives au niveau mondial, il existe toujours des déséquilibres importants rendant improbable, pour la plupart des pays en voie de développement, d'atteindre des taux de croissance nécessaires à la réalisation de l'objectif principal du Millénaire pour le développement (OMD), adopté par l'Assemblée générale en 2000 et visant à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population mondiale vivant dans une pauvreté extrême.

En 2003, les organisations des Nations Unies ont poursuivi leurs activités pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres OMD. L'Assemblée générale a mis l'accent sur le rôle vital des Nations Unies à promouvoir le développement afin de faire face aux défis de la globalisation et à réaliser les principaux OMD relatifs à la réduction de la pauvreté et au développement durable. L'Assemblée a également débattu de la courante mise en place de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et des préparatifs de l'Année internationale du microcrédit 2005. Le débat de haut-niveau du Conseil économique et social a adopté une déclaration ministérielle visant à promouvoir une approche intégrée du développement rural comme moyen d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement durable. Le Conseil a également approuvé la création d'un Fonds de solidarité mondial pour éliminer la pauvreté, lequel fut établi comme le fonds d'affectation spécial du Programme des Nations Unies pour le développement. En avril, le Comité d'experts de l'administration publique a introduit des moyens de renforcement des capacités de l'administration publique en vue de réaliser les OMD.

Suite au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, lequel a examiné la progression de la mise en place de l'Agenda 21, le plan d'action pour le développement durable adopté par la Conférence 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'est avéré lui-aussi une priorité. La Commission du développement durable, chargée d'assurer le suivi du Sommet, a réfléchi sur son futur propre rôle dans ce domaine, ainsi que celui des principaux groupes. L'Assemblée a examiné les programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la mise en place de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014).

Les implications de la science et des nouvelles technologies au service du développement, notamment celles de l'information et de la communication (TIC), sont demeurées au cœur des débats des Nations Unies durant l'année. En décembre, l'Union internationale des télécommunications a réuni la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui a adopté la Déclaration de principes et le Plan d'action pour construire une société de l'information inclusive.

L'Assemblée a examiné le rôle des biotechnologies pour promouvoir le développement économique, ainsi que des propositions pour renforcer la cybersécurité globale en protégeant les infrastructures cruciales de l'information. Le Conseil a salué l'orientation prise par le Groupe spécial des Nations Unies sur les TIC vers l'utilisation des TIC dans la réalisation des OMD. La Commission de la science et de la technologie a examiné le développement technologique et le renforcement des capacités pour la compétitivité dans une société numérique, avec une attention particulière sur les TIC.

En outre, différents organes des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la vie de millions de personnes vivant dans les régions particulièrement vulnérables à travers le monde, y compris les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral. En avril, le Comité des politiques de développement a mené l'examen triennal de la liste des PMA, y ajoutant un pays et y recommandant deux autres pour une radiation prochaine. En août, la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport en transit a adopté la Déclaration et le Plan d'action d'Almaty, un cadre mondial de travail pour faire face aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral et leurs voisins en développement de transit. Des préparatifs ont été entrepris en vue de l'examen complet de la mise en place en 2004 du Programme d'action pour le développement durable des PEID adopté lors de la conférence mondiale sur le sujet en 1994.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 879-914)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITE A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 879. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 890 ; Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 891 ; Activités opérationnelles du PNUD, 893 ; Planification et gestion des programmes, 897 ; Financement, 902. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 904 : Activités des Nations Unies, 904 ; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 905 ; Bureau des services d'appui aux projets, 906 ; Volontaires des Nations Unies, 910 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 910 ; Fond d'équipement des Nations Unies, 914.

En 2003, le système des Nations Unies a poursuivi ses efforts d'aide au développement aux pays en voie de développement et aux économies en transition par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), principal organisme de financement des Nations Unies pour l'assistance technique. Les revenus du PNUD se sont soldés en 2003 à 3,2 milliards de dollars américains, soit une hausse de 10% par rapport à 2002. En 2003, le total des dépenses pour l'ensemble des activités du programme et des coûts relatifs au soutien était de 2,6 milliards de dollars, comparé à 2,8 milliards l'année précédente. La coopération technique financée par d'autres sources comprenait 50,7 millions de dollars obtenus par le biais du programme mis en œuvre par le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 73,7 millions de dollars par le biais du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et 21,1 millions de dollars par le biais du Fonds d'équipement des Nations Unies. En juillet, le Conseil économique et social a approuvé la création du Fonds de solidarité mondial, comme fonds d'affectation spéciale du PNUD, pour l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement social et humain dans les pays en voie de développement.

En avril, l'Assemblée générale a confirmé la nomination de Marik Malloch Brown au poste d'administrateur du PNUD pour un nouveau mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} juillet. Celui-ci a soumis un examen de fin de cycle du plan de financement pluriannuel (PFP) 2002-2003 soulignant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PFP qui définit les objectifs stratégiques et la gamme de services suivis par le PNUD. Il a également présenté un examen de la mise en place du Plan d'action du PNUD 2002-2003.

En mai, le Secrétaire général a émis un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En juillet, le Conseil économique et social a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ladite résolution et a demandé une réforme durable du système des Nations Unies sur le développement. Il a constaté notamment que la plupart des organisations des Nations Unies alignaient leurs politiques, leurs stratégies, leurs programmes et leurs activités sur la base des objectifs pour le développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le contexte de son programme de renforcement des Nations Unies « Programme pour le changement », le Secrétaire général a soumis un rapport faisant le point sur le fonctionnement de la coopération technique des Nations Unies et la façon dont la définition des rôles et des responsabilités pourrait améliorer son impact en général.

L'exécution des projets du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été fixée à 490,6 millions de dollars, soit une augmentation de 1% par rapport à son but initial pour l'année. Le programme des Volontaires des Nations Unies s'est élargi pour la septième année consécutive avec plus de 5 600 bénévoles ayant effectué plus de 5 800 missions dans 150 pays.

En décembre, l'Assemblée a demandé que les efforts pour actualiser la coopération technique et économique entre les pays soient intensifiés, et a déclaré le 19 décembre Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 915-965)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

AIDE HUMANITAIRE, 915 : Coordination, 915 ; Mobilisation de ressources, 922 ; Casques Blancs, 922 ; Déminage, 923 ; Activités humanitaires, 927. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 937 : Redressement et développement économique de l'Afrique, 937 ; Autres formes d'assistance économique, 950. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 954 : Coopération internationale, 955 ; Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 957 ; Aide en cas de catastrophes, 961.

En 2003, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a permis aux Nations Unies de poursuivre leurs efforts pour mobiliser et coordonner l'assistance humanitaire afin de répondre aux urgences internationales. Durant l'année, des appels globaux interinstitutions ont été lancés en faveur de l'Afghanistan, de l'Angola, du Caucase du Nord, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Ivoire+5 (Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria, Mali), de la République démocratique populaire de Corée, de l'Érythrée, de la Région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale (Burundi, Congo, République démocratique du Congo, Ouganda), de la Guinée, de l'Indonésie, de l'Iraq, du Libéria, du Territoire palestinien occupé, de la Sierra Leone, de la Somalie, de l'Afrique australe (Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe), du Soudan et du Tadjikistan. Les appels ont sollicité 5,2 milliards de dollars pour assister près de 83 millions de personnes. Quelques 3,9 milliards de dollars ont été mis à disposition, répondant ainsi à 75,3% des demandes. Sans compter les contributions en nature et les services non-chiffrés, le montant des contributions du BCAH pour l'aide aux catastrophes naturelles a totalisé 57 millions de dollars.

A la demande du Burundi, un groupe consultatif ad hoc chargé d'élaborer un programme de soutien à long-terme a été créé. Le groupe créé en 2002 sur la Guinée Bissau a poursuivi ses activités.

En cours d'année, le Conseil économique et social a étudié des moyens de renforcer la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies, y compris le financement de l'aide humanitaire et la transition de l'assistance au développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre IV (p. 965-998)
Commerce international, financement et transports

COMMERCE INTERNATIONAL, 965 : Politique commerciale, 972 ; Promotion et facilitation du commerce, 974 ; Produits de base, 977. FINANCES, 980 : Politique financière, 980 ; Financement pour le développement, 987 ; Investissements, technologie et questions financières connexes, 990. TRANSPORT, 993 : Transport maritime, 993 ; Transport de marchandises dangereuses, 993. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 995. Préparatifs de la CNUCED XI, 998 ; Secrétaire général de la CNUCED, 998.

En 2003, la croissance du volume du commerce mondial des marchandises s'est accélérée pour atteindre 4,7% environ, comparé à 3% en 2002. Cette amélioration s'expliquait principalement par une demande d'importations plus forte dans les pays en voie de développement, notamment en Asie, et dans les économies de transition. L'essentiel de la croissance eut lieu au cours du deuxième semestre. Parmi les pays développés, les exportations depuis les États-Unis ont rebondi au troisième trimestre et celles du Japon ont repris au cours du deuxième semestre. Toutefois, l'Europe occidentale a connu une croissance plutôt basse dans ses volumes à la fois à l'importation et à l'exportation, alors que la performance à l'exportation de l'Europe orientale et centrale était mitigée. D'autre part, le commerce extérieur des pays en voie de développement a gagné 9%, bien au-delà de la moyenne mondiale. Les cours internationaux des matières premières se sont légèrement améliorés en 2003, largement imputables à la faiblesse de la valeur du dollar américain. En octobre, l'Assemblée générale a réuni un groupe de travail à composition non-limitée chargé d'étudier le rapport de la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base, lequel a émis des recommandations pour améliorer l'environnement des marchés des produits de bases et pour soulager la pauvreté de nombre de producteurs de matières premières.

En 2003, le transfert net des capitaux en provenance des pays en voie de développement était en grande partie comparable à 2002, alors qu'il atteignait un niveau record de 192 milliards de dollars. Il y avait aussi un transfert net des sorties de capitaux en provenance des économies en transition. En Amérique latine, l'augmentation des exportations et la déclaration de la baisse des importations n'ont pas été suffisantes pour inverser les importants transferts nets enregistrés en 2002. De même, les importants transferts nets en provenance de l'Asie de l'Est résultant de la forte croissance des exportations se sont poursuivis en 2003.

En septembre, le système commercial multilatéral a subi un revers considérable alors que la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas réussi à faire progresser les négociations sur les aspects clés du programme de travail adopté lors de la quatrième Conférence ministérielle. En décembre, l'Assemblée générale a exhorté les membres de l'OMC de s'engager dans ces négociations avec un nouveau sentiment d'urgence et de redoubler d'efforts pour parvenir à des résultats concrets.

En avril, la réunion de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) a débattu de la coordination et de la coopération dans la mise en place du Consensus de Monterey adopté en 2002 lors de la Conférence internationale sur le Financement du développement, et a identifié des écarts importants dans certains domaines clés. En octobre, l'Assemblée a tenu son premier Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, lequel a requis un mécanisme de contrôle plus précis de la mise en œuvre des engagements du Consensus de Monterey et des cibles visées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par l'Assemblée en 2000.

Le Conseil du commerce et du développement, organe directeur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a adopté les conclusions concertées sur les résultats commerciaux de l'Afrique. Il a également recommandé que le secrétariat mette en place sa nouvelle stratégie de la coopération technique et a lancé les préparatifs de la CNUCED XI prévue en 2004 au Brésil.

Le Centre du commerce international, administré conjointement par la CNUCED et l'OMC, a augmenté d'environ 20% sa prestation des programmes de coopération technique pour les pays en voie de développement et les économies en transition.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 999-1029)

Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 999. AFRIQUE, 1001 : Tendances économiques, 1002 ; Activités en 2003, 1002. ASIE ET PACIFIQUE, 1007 : Tendances économiques, 1007 ; Activités en 2003, 1008 ; Programme et questions d'organisation, 1014. EUROPE, 1016 : Tendances économiques, 1016 ; Activités en 2003, 1017 ; Activités opérationnelles, 1020. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1020 : Tendances économiques, 1020 ; Activités en 2003, 1020. ASIE OCCIDENTALE, 1024 : Tendances économiques et sociales, 1025 ; Activités en 2003, 1026 ; Programme et questions d'organisation, 1028.

En 2003, les cinq commissions régionales ont continué de fournir une coopération technique, y compris la prestation de services consultatifs, à leurs États Membres, de promouvoir des programmes et des projets et de proposer des formations pour renforcer les capacités nationales dans différents secteurs. Quatre d'entre elles se sont réunies régulièrement au cours de l'année : la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ne s'est pas réunie en 2003 mais prévoit de le faire en 2004. Les secrétaires exécutifs des commissions ont continué de se réunir périodiquement afin d'échanger des points de vue et de coordonner les activités et les positions sur les questions importantes relatives au développement, ainsi que sur les préparatifs et le suivi des conférences des Nations Unies.

Durant l'année, la CEA s'est penchée notamment sur les questions de développement relatives aux politiques sociales et à la pauvreté, et celles relatives au commerce, dans le contexte des priorités définies dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). En juillet, le Conseil économique et social a salué la coopération entre la CEA et la CEE sur le projet du lien à travers le Détroit de Gibraltar et les travaux de forage en haute mer. Lors de l'examen de ses programmes, la CESAP a examiné l'impact du VIH/sida sur le développement, la réduction de la pauvreté, les effets de la globalisation et la mise en œuvre des OMD. Elle a également étudié les questions relatives aux pays en développement sans littoral et en a appelé à la coopération du transport en transit dans la région de la CESAP, conformément au Programme d'Action d'Almaty sur les besoins spécifiques liés au transport des pays en développement sans littoral de l'Asie centrale et de leurs voisins. En juillet, le Conseil économique et social a admis le Timor-Leste comme membre à part entière de la CESAP.

Le Conseil a décidé de créer au sein de la CESAO un comité pour les femmes chargé d'identifier, entre autres, les priorités spécifiques aux femmes dans son programme et son plan de travail à moyen terme, et pour préparer et mettre en place des projets sur le terrain en vue de la promotion et de l'émancipation de celles-ci. Il a demandé au secrétariat de la CESAO de considérer la création d'un centre pour la langue arabe qui permettrait d'élever le niveau technique et linguistique de la terminologie arabe utilisée dans les documents des Nations Unies. Les autres activités de la CESAO ont touché aux domaines du transport et du commerce, du développement durable, de l'analyse économique et des statistiques. Les activités de la CEE étaient tournées, entre autres, vers la coopération commerciale et les normes industrielles, notamment pour les économies de transition. La CEPALC a poursuivi ses activités dans plusieurs domaines, notamment le développement durable et la réduction de la pauvreté.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 1030-1035)

Energie, ressources naturelles et cartographie

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1030 : Énergie, 1030 ; Ressources naturelles, 1033. CARTOGRAPHIE, 1035.

En 2003, la conservation, le développement et l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques ont été examinées par plusieurs organes des Nations Unies, y compris la Commission du développement durable qui a recommandé le thème de l'eau pour son premier cycle biennal (2004-2005) et celui de l'énergie pour le second cycle (2006-2007).

Durant l'année, des actions ont été entreprises pour promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment la mise en place effective et la mobilisation de ressources pour le Programme solaire mondial 1996-2005. En décembre, l'Assemblée générale a encouragé les initiatives nationales et régionales sur les sources d'énergie renouvelables afin de promouvoir l'accès à l'énergie aux plus démunis et améliorer l'efficacité et la conservation de l'énergie.

En 2002, entre autres défis et réussites marquants, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a célébré le cinquantième anniversaire de ses engagements visant à réaliser et à promouvoir la prévention de la prolifération des armes nucléaires « Atomes pour la paix » (un programme qui a mené à la création de l'agence elle-même). En novembre, face à l'Assemblée, le Directeur général a déclaré que l'énergie nucléaire contribuait toujours à l'approvisionnement de l'électricité dans le monde et qu'elle était l'unique source électrique distribuée à grande échelle ayant un impact minimal sur l'environnement.

Les Nations Unies ont commémoré l'Année internationale de l'eau douce 2003, avec des activités soutenues dans l'ensemble du système ainsi qu'au niveau national et international. Le 22 octobre, Journée mondiale de l'eau, le Secrétaire général a lancé la première édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. En décembre, l'Assemblée a déclaré que la Journée mondiale de l'eau en 2005 marquera le départ de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015).

La seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique a adopté des résolutions sur le mécanisme d'échanges de données spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; la géodésie régionale ; les politiques de partage de données fondamentales et de développement d'ensembles de données fondamentales régionaux ; le cadastre et l'infrastructure de données géo spatiales ; et le renforcement des capacités.

En juillet, les recommandations de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en 2002 ont été approuvées par le Conseil.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre VII (p. 1036-1084)
Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 1036 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1036 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1048 ; Activités environnementales, 1055. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1074 : Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1074 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1078 ; Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, 1084.

En 2003, les Nations Unies et la communauté internationale ont continué de protéger l'environnement par le biais d'instruments juridiquement contraignants et les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Conseil d'administration du PNUE/quatrième Forum ministériel mondial pour l'environnement a adopté un programme d'action internationale pour traiter de la contamination du mercure. Des décisions ultérieures ont porté sur l'alerte rapide, l'évaluation et le contrôle ; l'eau ; le climat et l'atmosphère ; les produits chimiques ; les questions relatives à la forêt ; le soutien à l'Afrique et aux petits États insulaires en développement ; les stratégies à long terme concernant le sport et l'environnement ; et l'engagement des jeunes sur les questions d'environnement.

Le PNUE a poursuivi ses efforts visant à mettre en place les éléments du Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, y compris la mise en œuvre régionale.

La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 1992 a adopté de nouvelles directives sur la déclaration d'émissions basées sur le guide des bonnes pratiques sur l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Le Protocole de Cartagena 2000 sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention 1992 sur la diversité biologique est entré en vigueur le 11 septembre. Les chefs d'États et de gouvernements participant à une session extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention 1994 des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ont adopté la Déclaration de la Havane, laquelle a convié toutes les parties affectées d'intégrer la Convention dans les stratégies nationales pour le développement durable. En décembre, l'Assemblée générale a déclaré 2006 Année internationale des déserts et de la désertification.

Le Conseil administratif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa première session qui a été définie comme sa dix-neuvième session pour souligner la continuité entre l'ancienne Commission des établissements humains et le Conseil d'administration. Ce dernier est intervenu dans le soutien de la mise en place du Programme pour l'habitat 1996 ; la Déclaration du Millénaire 2000 ; la Déclaration 2001 sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ; et les éléments relatifs aux établissements humains du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. ONU-Habitat a créé un Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement en vue de faciliter la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement visant à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de gens n'ayant aucun accès durable à l'eau potable et à l'assainissement. Le Conseil d'administration a approuvé la création d'un Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien et un Fonds de coopération technique de 5 millions de dollars pour une période initiale de deux ans.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre VIII (p. 1085-1095)
Population

SUIVI DE LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1085. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1089. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1094.

En 2003, la population mondiale comptait 6,3 milliards de personnes. Les Nations Unies ont poursuivi leurs activités relatives à la population par le biais du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement (CIPD) et les actions clés de sa mise en œuvre ultérieure adoptées lors de la vingt-et-unième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. En décembre, lors de sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée a consacré une journée de commémoration pour le dixième anniversaire de la CIPD. Elle a également décidé de consacrer, en 2006, un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), la source de financement internationale la plus importante en terme d'aide à la population, a été le chef de file du programme d'action de la CIPD et a poursuivi les activités relatives à la santé procréative, au VIH/sida, aux besoins des jeunes et des adolescents, à l'aide humanitaire et au courtage de partenariats. En 2003, le FNUAP comptait 151 donateurs, y compris 149 gouvernements, le Mars Trust et la campagne locale « 34 millions d'amis ». Le revenu total du Fonds provenant de l'ensemble des sources est passé de 373,2 millions de dollars en 2002 à 397,9 millions en 2003. Les dépenses inhérentes au programme ont baissé pour passer de 410,1 millions de dollars en 2002 à 380 millions en 2003.

Lors de sa trente-sixième session, la Commission sur la population et le développement a examiné le thème central de la population, l'éducation et le développement, et a adopté une résolution sur le sujet. La Commission a également abordé les questions portant sur les ressources financières pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, le suivi de la population mondiale et les activités de la Division des Nations Unies de la population.

Parmi les dernières publications de la Division de la population se trouvaient le « Rapport mondial sur la fertilité 2003 » et « Perspectives de la population mondiale : édition révisée 2002 ».

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (P. 1096-1163)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1096 : Développement social, 1096 ; Personnes handicapées, 1105 ; Développement culturel, 1109. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1116 : Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1116 ; Programme pour la prévention du crime, 1119 ; Criminalité transnationale organisée, 1125 ; Corruption, 1126 ; Stratégies de prévention du crime, 1149 ; Normes et règles des Nations Unies, 1155 ; DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1158 : Instituts des Nations Unies pour la recherche et la formation, 1160.

En 2003, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir le développement des ressources à caractère social, culturel et humain, et pour renforcer son programme pour la prévention du crime et la justice pénale.

En mai, la Commission pour le développement social a fait de la coopération nationale et internationale pour le développement social son thème particulier, et a adopté les conclusions concertées inhérentes que le Conseil économique et social a approuvé. L'Assemblée générale a examiné le suivi du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et de la vingt-quatrième session extraordinaire de 2000 de l'Assemblée qui a adopté d'autres initiatives. Elle a également examiné les préparatifs pour la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004.

En décembre, l'Assemblée a approuvé une décision de juin du Comité ad-hoc pour une Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées pour créer un groupe de travail chargé d'élaborer une convention comme base de négociations par les États Membres. L'Assemblée a proclamé 2005 l'Année du sport et de l'éducation physique, et ce dans l'objectif de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. Alors que les préparations des vingt-huitièmes Jeux Olympiques (2004) battaient leur plein, l'Assemblée a exhorté les gouvernements d'observer la trêve olympique pendant la durée des Jeux.

En octobre, dans le domaine de la prévention du crime, l'Assemblée a adopté la Convention des Nations Unies contre la corruption qui fut ouverte à la signature en décembre à Merida (Mexique). La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, entrée en vigueur en septembre, comme l'a été en décembre son Protocole visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, notamment celle des femmes et des enfants. Les préparatifs du onzième Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale prévu en 2005 se sont poursuivis.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a traité de la traite des personnes, du crime transnational organisé, des préparatifs du onzième Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale, des activités du Centre pour la prévention du crime international du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la coopération internationale et de l'assistance technique pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, du crime urbain, du kidnapping, des crimes à l'encontre du patrimoine culturel, des standards et des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime, du fonctionnement de la Commission, et du commerce illicite des espèces protégées de la faune et de la flore sauvages.

En septembre, le Secrétaire général a exposé la nécessité d'investir davantage dans le développement de ressources humaines et de promouvoir les stratégies dans le domaine des technologies de l'information. Prônant elle-aussi une augmentation des investissements, l'Assemblée

a reconnu l'importance du développement des ressources humaines comme moyen de promouvoir une croissance économique durable et d'éradiquer la pauvreté.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1164-1201)

Femmes

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1164. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1190 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1190 ; Commission de la condition de la femme, 1192 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1193 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1194.

En 2003, les activités des Nations Unies visant à améliorer la condition de la femme et de garantir ses droits ont continué de s'articuler autour de la Déclaration et du plan d'action de Beijing adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995. Les conclusions de la vingt-troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée nationale en 2000, laquelle a évalué la mise en place de la Déclaration et du plan d'action de Beijing (Beijing+5), ont suscité de nouvelles actions et d'initiatives pour la promotion de la femme.

En mars, lors de sa quarante-septième session, la Commission pour la condition de la femme a recommandé au Conseil économique et social l'adoption de conclusions concertées sur la participation des femmes dans les médias et les technologies de l'information, et l'accès à ces domaines, ainsi que leur impact et leur utilisation comme moyens en faveur de la promotion et de l'émancipation des femmes. Ces conclusions ont été adoptées par le Conseil en juillet. Ce dernier a également pris des mesures concernant l'aide aux femmes palestiniennes ; les femmes et les filles en Afghanistan ; l'intégration d'une perspective hommes-femmes dans toutes les politiques et les programmes du système des Nations Unies ; et la revitalisation et le renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). La Commission a adopté et a attiré l'attention du Conseil sur une résolution en faveur des femmes, les filles et le VIH/sida, ainsi que sur une décision en matière de communication concernant la condition de la femme.

L'Assemblée a adopté des résolutions concernant les femmes et leur participation à la vie politique ; la violence à l'encontre des travailleuses migrantes ; l'amélioration de la situation des femmes en milieu rural ; l'éradication de la violence domestique envers les femmes ; les fillettes ; une étude approfondie de toutes les formes de violence envers les femmes ; les femmes et le développement ; l'amélioration de la condition de la femme au sein des Nations Unies ; et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a continué de mettre l'accent sur l'émancipation économique et politique des femmes et de promouvoir la parité hommes-femmes et l'égalité des sexes.

L'INSTRAW a poursuivi ses recherches, ses formations, la constitution de réseaux et la diffusion de l'information, notamment la sensibilisation à l'égalité des sexes et le système de réseaux. Parmi les modifications apportées par le Conseil économique et social au statut de l'Institut figurent le remplacement du conseil d'administration par un conseil exécutif et le pouvoir accordé au Secrétaire général de nommer son directeur en se référant à la liste de candidats proposés par le conseil. En décembre, Carmen Moreno a ainsi été nommée nouvelle directrice de l'Institut.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1202-1221)

Enfants, jeunes et personnes âgées

ENFANTS, 1202 : Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée aux enfants, 1202 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1203. JEUNES, 1214. PERSONNES AGEES, 1218 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1218.

En 2003, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses efforts pour garantir que chaque enfant bénéficie du meilleur départ dans la vie, soit totalement vacciné et protégé contre la maladie et le handicap, reçoive un enseignement primaire de qualité, et soit protégé contre les préjudices, les abus et la violence en situation de guerre, de paix et d'urgence. Tous les jeunes gens devraient avoir accès à une information fiable concernant la prévention du VIH/sida.

Les progrès vers la mise en œuvre d' « Un monde digne des enfants », document final de la vingt-septième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 sur les enfants, se sont poursuivis dans les quatre domaines clés du plan d'action du document, à savoir la promotion d'une vie saine, la prestation d'une éducation de qualité, la protection des enfants contre toutes formes d'abus, d'exploitation et de violence, et la lutte contre le VIH/sida.

L'UNICEF a poursuivi ses activités axées sur ses cinq priorités institutionnelles pour la période 2002-2005 : l'éducation des filles ; la lutte contre le VIH/sida ; le développement intégré du jeune enfant ; Vaccination « Plus » ; et l'amélioration de la protection contre la violence, l'exploitation, les abus et la discrimination.

Le Rapport mondial sur la jeunesse 2003, une analyse complète de la situation globale des jeunes, a révisé les 10 domaines prioritaires du Programme d'action mondial de 1995 pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et a identifié cinq nouveaux points préoccupants qui ont émergés depuis l'adoption du Programme. La deuxième réunion du Groupe de personnalités de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes a étudié un projet de programme d'action contenant des recommandations quant aux cinq prochaines mesures à adopter par le Réseau.

En 2003, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour mettre en place le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté en 2002 par la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Le Secrétariat a proposé une approche ascendante pour l'examen et l'évaluation du Plan d'action et, en juillet, une feuille de route pour sa mise en œuvre a été présentée par le Secrétaire général.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XII (p. 1222-1242)
Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1222 : Politique relative au programme, 1222 ; Questions financières et administratives, 1227. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1229 : Questions de protection, 1229 ; Mesures d'aide, 1230 ; Activités régionales, 1232.

En 2003, le nombre de personnes relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) totalisait environ 17 millions, comparé à 20,8 millions en 2002. Cette diminution est due principalement au retour de millions de réfugiés au terme de crises prolongées notamment en Afrique et en Afghanistan. Environ 5 millions de personnes ayant fui leur pays ont pu trouver une solution par le biais d'une réinstallation ou d'une intégration locale.

Le HCR a réalisé des progrès notables pour remédier à la situation de réfugiés dans certaines régions, en dépit de problèmes dans d'autres pays. Un des développements positifs concerne le rapatriement de plus d'un million de réfugiés afghans, lequel s'est avéré le mouvement de rapatriement le plus important de l'année. Face aux insécurités persistantes dans certaines régions d'Afghanistan, le HCR est parvenu à maintenir son élan et a considérablement progressé en garantissant l'intégration des réfugiés dans les programmes de développement nationaux. Entre autres rapatriements à grande échelle, des milliers de réfugiés ont pu retourner dans leurs pays d'origine, à savoir l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Iraq, le Libéria, le Rwanda, la Sierra Leone et la Somalie. L'aspect négatif est le fait que les personnes impliquées dans 38 crises de réfugiés prolongées à travers le monde sont toujours en attente de solutions durables. A cet égard, de graves situations concernent encore des millions d'afghans et un demi-million d'angolais demeurant dans les pays voisins, ainsi que 700 000 réfugiés burundais et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ayant perdu tout espoir de retour après l'échec du processus de paix dans leurs pays. D'autres encore concernent quelques 165 000 réfugiés du Sahara occidental vivant dans des camps du sud-ouest de l'Algérie depuis plus de 25 ans et un nombre croissant d'environ 2 millions de personnes déplacées dans leur propre pays déracinées par le conflit en Colombie et parmi lesquelles 290 000 ont été déplacées durant l'année. Des flux récents concernent plus de 300 000 réfugiés ayant fui plusieurs pays africains et créant, dans certains cas, des situations d'urgence d'une grande ampleur.

En cours d'année, le HCR a conclu le rapport sur le processus du « HCR 2004 », conçu pour renforcer le bureau et lui permettre de conduire ses missions plus efficacement. En décembre, l'Assemblée générale a décidé de ne plus limiter le maintien du HCR et que ses services continueraient jusqu'à la résolution du problème concernant les réfugiés. Elle a également accueilli deux nouveaux membres au Comité exécutif du HCR, qui passe ainsi de 64 à 66 pays. En octobre, l'Assemblée a prolongé le mandat de Ruud Lubbers au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XIII (p. 1243-1261)
Santé, alimentation et nutrition

SANTÉ, 1243 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1243 ; Tabac, 1251 ; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1251 ; Accès aux médicaments, 1253 ; Suivi du Sommet du Millénaire, 1255 ; Sécurité routière, 1257. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1259 : Aide alimentaire, 1259 ; Sécurité alimentaire, 1260. NUTRITION, 1261.

En 2003, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour promouvoir la santé humaine, pour coordonner l'aide et la sécurité alimentaire, et pour soutenir la recherche en nutrition.

En fin d'année, environ 37,8 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida. En cours d'année, environ 4,8 millions de personnes ont été infectées par le virus et 2,9 millions en sont mortes. En septembre, l'Assemblée générale a tenu quatre réunions plénières de haut-niveau consacrées au suivi des résultats de sa vingt-sixième session extraordinaire de 2001 et de la mise en place de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée au cours de la session extraordinaire. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a continué de coordonner les activités des Nations Unies relatives à la prévention et au contrôle du sida et à la mise en œuvre de la Déclaration. En décembre, ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont lancé l'initiative « 3 millions d'ici 2005 », un projet mondial pour procurer un traitement antirétroviral à 3 millions de personnes dans les pays en voie de développement d'ici fin 2005. Les efforts se sont également poursuivis vers la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement visant à enrayer et commencer à inverser la tendance de l'épidémie du VIH/sida d'ici 2015.

En soutien à la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, l'Assemblée générale a exhorté la communauté internationale de soutenir le développement de la capacité de produire en Afrique des moustiquaires imprégnées d'insecticide, et d'encourager et faciliter le transfert de technologie nécessaire à la fabrication de moustiquaires durables et plus efficaces. Des mesures ont été prises pour renforcer l'initiative pour faire reculer le paludisme lancée par l'OMS en 1998 avec pour objectif de diminuer de moitié d'ici 2010 le fardeau du paludisme dans le monde entier. L'Assemblée a également pris des mesures pour faire face à la crise mondiale de la sécurité routière. Le texte de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac a été finalisé en février et adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) – une entreprise commune entre les Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - a aidé un nombre record de 104,2 millions de personnes et distribué 6 millions de tonnes de nourriture. L'opération de secours du PAM en Iraq a permis de faire parvenir 2,1 millions de tonnes de nourriture à l'ensemble de la population iraquienne, soit environ 27 millions de personnes. Le PAM a poursuivi la mise en place du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et de la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de 2002 : 5 ans après, lequel en a appelé à la communauté internationale de tenir l'engagement pris lors du Sommet de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition à environ 400 millions d'ici 2015.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XIV (p. 1262-1288)
Système international de contrôle des drogues

SUIVI DE LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1262. CONVENTIONS, 1267 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1270. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUES, 1271. ACTIONS DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1279 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1279 ; Commission des stupéfiants, 1282 ; Renforcement des dispositifs des Nations Unies, 1288.

En 2003, la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont permis aux Nations Unies de réaffirmer ses engagements pour renforcer la coopération internationale et pour redoubler d'efforts dans la lutte contre le problème de la drogue. L'ensemble de ses activités en matière de contrôle des drogues ont été orientées principalement vers la mise en œuvre du Plan d'action de 1999 pour la mise en place de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, laquelle a servi de base aux États Membres pour adopter des stratégies et des programmes relatifs à la réduction de la demande de drogues illicites et dans l'objectif de réaliser des résultats notables d'ici 2008.

L'ONUDC a aidé les États à se conformer aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et a aidé la communauté internationale à réaliser les objectifs des mesures adoptées par l'Assemblée Générale lors de sa session extraordinaire de 1998 sur le problème global de la drogue. Ses programmes de coopération technique ont permis de promouvoir les activités relatives au contrôle de la drogue au niveau national, régional et international, et les initiatives visant à supprimer le trafic de drogues, à prévenir la toxicomanie et à renforcer les services de traitement et de réadaptation. L'ONUDC a également soutenu les efforts nationaux visant la réduction ou l'élimination de la production d'opium, du cocaïer et du cannabis par le biais de projets de développement alternatif et pour estimer l'étendue des cultures illicites dans les régions clés de production illégale.

La Commission des stupéfiants (organe directeur de l'Organisation des Nations Unies pour les questions ayant trait à la lutte contre la drogue) a recommandé un certain nombre de projets de résolutions auprès du Conseil économique et social et a adopté des résolutions sur des problèmes tels que la demande de drogues illicites et la prévention de la toxicomanie, le trafic et l'approvisionnement des drogues illicites, la mise en place des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les questions administratives et budgétaires et le renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le contrôle des drogues. En juillet, le Conseil a exhorté les gouvernements de continuer à maintenir un équilibre entre l'offre et la demande légales de matières premières opiacées à des fins médicales et scientifiques.

L'OICS a examiné l'impact des drogues illicites sur le développement économique et a continué de surveiller la mise en place des trois principales conventions internationales sur le contrôle de la drogue, d'analyser la situation de la drogue au niveau mondial et d'attirer l'attention des gouvernements sur les faiblesses du contrôle national et de la conformité aux traités en faisant des suggestions et en recommandant des améliorations aux niveaux national et international.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1289-1298)

Statistiques

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1289 : Statistiques économiques, 1290 ; Statistiques démographiques et sociales, 1293 ; Autres activités statistiques, 1294.

En 2003, la Commission de statistique et la Division de statistique des Nations Unies ont permis à l'Organisation de poursuivre ses activités du programme de travail statistique. En mars, la Commission a approuvé les actions proposées par la Division pour le soutien aux recensements de la population et de l'habitat en 2010, les projets des textes de référence pour le Comité consultatif chargé des indicateurs de développement nouvellement créé et le projet du programme de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2004-2005.

La Commission a révisé le travail des groupes de pays et d'organisations internationales dans plusieurs domaines de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales et a émis des recommandations et des suggestions spécifiques.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1299-1309)
Cour internationale de Justice

Activités judiciaires de la Cour, 1299 ; Autres questions, 1309.

En 2003, la Cour Internationale de justice (CIJ) a rendu trois jugements, a délivré 12 ordonnances, et a été saisie de 26 affaires contentieuses et d'une requête pour un avis consultatif.

Dans une allocution du 31 octobre devant l'Assemblée générale, le Président de la CIJ a expliqué que de nombreux cas ont été rendus plus complexes en raison d'exceptions préliminaires soulevées par des répondants sur l'incompétence ou l'irrecevabilité, les demandes reconventionnelles et les requêtes d'autorisation d'intervention, et les demandes en indication de mesures conservatoires, lesquelles ont été traitées de toute urgence. Il a déclaré que, dans l'exercice de ses fonctions au règlement des différends, la Cour, incorporant le principe d'égalité pour tous aux yeux de la loi, a agi en tant que gardienne du droit international et a assuré le maintien d'un ordre juridique international cohérent. Le Président a assuré à l'Assemblée que la Cour poursuivra ses efforts pour répondre aux espoirs placés en elle.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre II (p. 1310-1331)

Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1310 : Chambres, 1310 ; Juges ad litem, 1315 ; Bureau du procureur, 1316 ; Greffe, 1317 ; Financement, 1317. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1320 : Chambres, 1320 ; Bureau du procureur, 1325 ; Greffe, 1325 ; Financement, 1326. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1329 : Bureau du procureur, 1329 ; Rapport du BSCI, 1331.

En 2003, le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a poursuivi sa stratégie pour faire aboutir des enquêtes en 2004 et pour mener à terme les procès de première instance en 2008. En mai, le Conseil de sécurité a modifié le statut du TPIY pour permettre aux juges ad litem, durant leur mandat pour un procès, de se prononcer également pendant les procédures préliminaires inhérentes à d'autres cas. Le Conseil a renouvelé de quatre ans le mandat de Carla Del Ponte au poste de procureur du tribunal, prenant effet à partir du 15 septembre 2003.

En 2003, le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a rendu cinq jugements, le plus grand nombre jamais enregistré en une année. Le Conseil a modifié le statut du TPIR afin d'accroître le nombre de juges ad litem disponibles entre quatre et neuf heures et leur permettre de se prononcer pendant les procédures préliminaires dans les cas autres que ceux pour lesquels ils ont été appelés à juger. Le Conseil a de nouveau modifié le statut du TPIR afin d'y créer un poste de procureur. Il a ainsi nommé procureur Hassan Bubacar Jallow pour un mandat de quatre ans prenant effet à partir du 15 septembre 2003. Jusqu'alors, le procureur du TPIY agissait également pour le TPIR.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre III (p. 1332-1345)

Aspects juridiques des relations politiques internationales

CREATION DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE, 1332. COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL, 1334 ; Responsabilité internationale, 1336 ; Actes unilatéraux des États, 1336 ; Responsabilités des organisations internationales, 1336 ; Fragmentation du droit international, 1336 ; Ressources naturelles partagées, 1337. RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE ETATS ET DROIT INTERNATIONAL, 1337 : Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 1337 ; Terrorisme international, 1338 ; Sureté et sécurité des Nations Unies et du personnel associé, 1340. RELATIONS DIPLOMATIQUES, 1343: Protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, 1343. TRAITES ET ACCORDS, 1343.

En 2003, la Cour pénale internationale (CPI), créée par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998, est devenue une institution judiciaire opérationnelle. Suite à l'élection de ses 18 juges et procureurs lors de la reprise de la première session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, la CPI a tenu sa réunion inaugurale le 11 mars à la Haye (Pays-Bas). Son conseil administratif a été constitué avec la nomination de sa Présidence et de la constitution de ses chambres par la CPI, ainsi que la nomination de ses plus hauts fonctionnaires et de ses organes subsidiaires lors de la deuxième session de l'Assemblée des États parties. En décembre, l'Assemblée générale a demandé aux États non encore parties au Statut de Rome d'en considérer la signature ou l'adhésion, et à tous les États de considérer devenir membres de l'Accord sur les privilèges et les immunités de la CPI.

La Commission du droit international (CDI) a poursuivi l'examen de sujets appropriés au développement progressif et à la codification du droit international, ayant adopté des projets supplémentaires de directives et d'articles concernant les réserves aux traités et la protection diplomatique. Elle a également adopté les trois premiers projets d'articles concernant la responsabilité des organisations internationales.

Le Comité spécial sur la convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Sixième Commission (Commission juridique) de l'Assemblée générale ont poursuivi leurs travaux pour l'élaboration d'un projet de convention globale sur le terrorisme international et d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé a poursuivi l'examen de mesures visant à améliorer le régime de protection juridique existant pour le personnel des Nations Unies et le personnel associé.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1346-1362)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1346 : Institutions créées par la Convention, 1352 ; Autres développements relatifs à la Convention, 1354 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1362.

En 2003, les Nations Unies ont continué de promouvoir l'acceptance universelle à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982 et ses deux Accords aux fins de l'application de ses dispositions relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et sur les privilèges et les immunités du Tribunal international du droit de la mer.

Les trois institutions créées par la Convention – l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental – ont tenu des réunions durant l'année.

Le 31 mai, le Protocole de 1998 sur les privilèges et les immunités de l'Autorité internationale des fonds marins est entré en vigueur.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre V (p. 1363-1382)

Autres questions légales

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL, 1363 : Renforcement du rôle des Nations Unies, 1363 ; Programme des Nations Unies pour l'enseignement et l'étude du droit international, 1369 ; Relations avec le pays d'accueil, 1371, DROIT INTERNATIONAL, 1374 : Droit international de bioéthique, 1374. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1374 : Droit commercial international, 1374.

En 2003, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a poursuivi l'examen, entre autres, des propositions inhérentes au maintien de la paix et de la sécurité en vue de renforcer l'Organisation et la mise en place des dispositions de la Charte sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application des sanctions selon le Chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a continué de traiter les plaintes adressées par les missions permanentes aux Nations Unies. Les sujets traités ont porté, entre autres, sur les retards dans la délivrance des visas, les problèmes de transport, la sécurité et la sûreté, et la réglementation des voyages.

Le Comité spécial chargé de la question de l'élaboration éventuelle d'une convention internationale contre le clonage reproductif d'êtres humains a poursuivi l'examen de l'élaboration d'un mandat concernant la négociation d'une convention internationale, dans le cadre des activités du groupe de travail de la Sixième Commission (Commission juridique).

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a adopté les Dispositions législatives types sur les projets d'infrastructure à financement privé. En décembre, l'Assemblée générale a pris acte des dispositions et a demandé au Secrétaire général d'en regrouper les textes et le guide législatif sur les projets d'infrastructure à financement privé en une seule publication.

Dans le cadre d'autres mesures, l'Assemblée a approuvé les directives et les recommandations proposées par le Secrétaire général concernant le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et a nommé les 25 membres du Comité consultatif du programme pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1383-1392)

Renforcement et restructuration du système des Nations Unies

PROGRAMME DE REFORMES, 1383 : Aspect généraux, 1383 ; Programme pour le changement, 1384 ; Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 1384 ; Réformes administratives et contrôle, 1386. MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL, 1388.

En 2003, la poursuite de l'application du programme du Secrétaire général pour la réforme de l'Organisation a donné des premiers résultats concrets en termes d'amélioration des services assurés à l'Assemblée générale, d'une orientation plus précise des activités d'information dans le domaine public et d'une budgétisation axée sur les résultats. Soulignant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs clés pour la réforme de l'Organisation, comme énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a indiqué que les Nations Unies étaient devenues plus efficaces, plus transparentes et plus créatives. L'Organisation était à l'avant-garde de la lutte contre le VIH/sida ; ses capacités de déploiement des opérations pour le renforcement et le maintien de la paix se sont améliorées ; et les éléments disparates du système des Nations Unies ont fait preuve d'une meilleure coopération.

Afin que les réformes progressent davantage, le Secrétaire général a proposé une réorganisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département de l'information, la création d'un dispositif de planification stratégique dans le Département des affaires économiques et sociales, et le renforcement de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Dans le but de redynamiser ses activités, l'Assemblée a adopté des mesures pour renforcer son autorité et son rôle et pour améliorer ses méthodes de travail. Elle a demandé au Secrétaire général de recueillir le point de vue des États Membres sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la Première Commission (Commission des questions du désarmement et de la sécurité internationale). Elle a exhorté le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, de progresser dans tous les domaines inhérents à la demande, et a encouragé le Bureau des services de contrôle interne de continuer à renforcer la responsabilisation au sein de l'Organisation.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1393-1430)

Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1393. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1393 : Réforme du processus, 1393 ; Budget pour 2002-2003, 1396 ; Budget pour 2004-2005, 1399. CONTRIBUTIONS, 1422 : Evaluations, 1423. COMPTABILITE ET AUDIT, 1428 : Coordination administrative et budgétaire, 1429. PROGRAMMATION, 1429 : Plan à moyen terme, 1429 ; Exécution des programmes, 1430.

En 2003, la situation financière globale des Nations Unies a maintenu une tendance généralement positive, et ce malgré certaines préoccupations. En fin d'année, le montant des contributions non acquittées a été nettement inférieur à celui de 2002 et le nombre d'États Membres s'acquittant intégralement et dans les délais de leurs contributions au budget ordinaire a sensiblement augmenté. Toutefois, le montant des liquidités a diminué et les soldes de trésorerie des tribunaux ont été négatifs. Le montant des contributions non acquittées a atteint 1 603 millions de dollars, contre 1 684 millions en 2002. La dette envers les États Membres pour les troupes et le matériel appartenant aux forces militaires était de 449 millions de dollars en 2003, contre 703 millions fin 2002.

L'Assemblée générale a adopté les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2002-2003 pour un montant de 2 967 727 800 milliards de dollars, soit une augmentation de 76 659 100 millions par rapport au montant initial de 2 891 068 700 milliards. Elle a approuvé un montant total des crédits de 3 160 860 300 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005.

L'Assemblée a examiné les propositions du Secrétaire général pour réformer l'examen du budget-programme et du plan à moyen terme, et pour simplifier et améliorer les processus de planification et budgétaire. Elle a convenu que le Comité du programme et de la coordination ne conduise plus l'examen de l'esquisse budgétaire et a demandé au Secrétaire général de préparer, en vue d'un examen en 2004, un cadre stratégique qui remplacera le plan actuel à moyen terme de quatre ans.

Le Comité des contributions a continué d'examiner la méthodologie utilisée pour définir le barème des contributions des États Membres versées au budget des Nations Unies.

L'Assemblée a adopté les révisions du plan à moyen terme pour 2002-2005.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires
Chapitre III (p. 1431-1461)
Personnel des Nations Unies

CONDITIONS DE SERVICE, 1431 : Commission de la fonction publique internationale, 1431 ; Questions relatives à la rémunération, 1433 ; Autres questions de rémunération, 1435. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1439 : Politiques relatives au personnel, 1439 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1457 ; Questions relatives au déplacement, 1458 ; Administration de la justice, 1459.

Le 19 août 2003, les quartiers généraux des Nations Unies en Iraq ont été la cible d'un grave attentat terroriste qui coûta la vie à 22 personnes, dont 15 membres du personnel de l'ONU, et fit 155 blessés. L'Assemblée générale a fortement condamné l'attaque et a exigé que les responsables soient traduits devant la justice.

En 2003, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a permis à l'Assemblée de poursuivre l'examen des conditions de service du personnel du système commun des Nations Unies. L'Assemblée a adopté les recommandations de la CFPI relatives au barème des traitements de base minima et aux méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi les plus favorables sur les lieux d'affectation au siège et hors siège. Elle a demandé que la Commission prenne en compte et décide du niveau de la prime de risque pour le personnel local.

Le Secrétaire général a rendu compte des sujets suivants : les conditions d'emploi et de rémunération du Président et du Vice-Président de la CFPI, du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des membres de la Cour internationale de justice, et des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ; la structure des postes ; la composition et la proportion des agents des services généraux par rapport aux administrateurs au sein des commissions générales ; l'utilisation du personnel détaché à titre gracieux ; la condition de la femme au sein du Secrétariat ; le multilinguisme au sein du Secrétariat ; le statut et le règlement du personnel ; la sécurité et la sûreté du personnel ; et les critères d'adhésion à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU).

Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à une évaluation de la mise en place des dispositions de l'Assemblée en matière de gestion du personnel et de l'audit de la gestion des placements, de l'approvisionnement et de l'administration des contrats de la CCPPNU. Le Corps commun d'inspection a rendu compte de la mise en œuvre du multilinguisme au sein du système des Nations Unies.

Poursuivant ses efforts pour améliorer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire qui y est associé, l'Assemblée a exhorté les États à prendre des mesures plus fermes pour garantir que toute menace ou tout acte de violence perpétré à l'encontre du personnel sur leur propre territoire fasse l'objet d'une enquête et que leurs responsables soient traduits devant la justice. Elle a demandé au Secrétaire général d'envisager des moyens pour renforcer la protection du personnel des Nations Unies et du personnel qui y est associé.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre IV (p. 1462-1504)

Questions institutionnelles et administratives

MECANISME INSTITUTIONNEL, 1462 : Assemblée générale, 1462 ; Conseil de sécurité, 1465 ; Conseil économique et social, 1465. COORDINATION, SUIVI ET COOPERATION, 1466 : Mécanismes institutionnels, 1466 ; Autres questions de coordination, 1467. LES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1474 : Demandes de conversion en agence spécialisée des Nations Unies, 1474 ; Statut d'observateur, 1479 ; Participation des organisations aux activités des Nations Unies, 1480. CONFERENCES ET REUNIONS, 1481. SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1492. AUTRES QUESTIONS, 1495 : Services communs, 1495 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1500; Sécurité, 1501.

En 2003, les Nations Unies ont continué de traiter les questions administratives et institutionnelles afin de garantir le fonctionnement efficace de l'Organisation. L'Assemblée générale a repris sa cinquante-septième session et sa dixième session extraordinaire d'urgence et a ouvert sa cinquante-huitième session le 16 septembre. Elle a conféré le statut d'observateur à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, à la Communauté économique eurasiennne, au Groupe GOUAM (accord régional entre la Géorgie, l'Ouzbékistan, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et le Moldova) et à la Communauté d'Afrique de l'Est. L'Organisation mondiale du tourisme est devenue une institution spécialisée des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a tenu 208 réunions officielles au cours desquelles il a débattu des conflits régionaux, des opérations pour le maintien de la paix et d'un certain nombre de questions portant sur le maintien de la paix et la sécurité internationales. Le prolongement de son adhésion a été considéré, une fois de plus, par l'Assemblée.

Outre ses sessions d'organisation et de fond, le Comité économique et social a tenu une réunion extraordinaire de haut-niveau avec les Institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) et l'Organisation mondiale du commerce.

Le Comité des conférences a examiné des demandes de modifications au calendrier 2003 des conférences et réunions et a envisagé des moyens d'optimiser l'utilisation des ressources affectées aux services de conférences. Il a exhorté le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de maintenir le niveau élevé de la qualité de ses services tout au long de son processus de réforme en cours.

Le Corps commun d'inspection a fait part de recommandations pour l'amélioration de certaines opérations des organisations au sein du système des Nations Unies : la gestion des systèmes d'information ; les activités génératrices de revenus ; la sous-traitance ; et les services communs pour les organisations sises à Vienne. L'Assemblée a pris connaissance de l'examen de la duplication des processus et des procédures administratifs des Nations Unies mené par le Bureau des services de contrôle interne. Elle a adopté une résolution visant à renforcer l'impulsion politique dans la mise en place et le suivi des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économiques, sociaux et connexes.

Des progrès ont été accomplis dans les premières phases de la mise en place du plan-cadre d'équipement pour la redécoration des bâtiments des Nations Unies, et sur les mesures de renforcement pour la sécurité et la sûreté de leurs locaux. Le 23 décembre, l'Assemblée a décidé que le sujet portant sur l'« Admission de nouveaux membres à l'Organisation des Nations Unies » resterait inscrit à l'ordre du jour lors de la reprise de sa cinquante-huitième session en 2004 (décision 58/565).